

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EMPLOI DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

EVALUATION DES GAINS ET DES PERTES
D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

Direction de l'Emploi

Cet ouvrage fait partie d'un ensemble d'études réalisées
en 2001 sur un don de la Banque Mondiale,
qu'elle en soit remerciée

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	5
I. SEGMENTATION ET TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL :	6
I.1. Les données du RGPH	7
I.2. Les récentes évolutions : les enquêtes emploi	11
a) <i>Les principales caractéristiques</i>	11
b) <i>La dégradation du marché du travail</i>	14
II. LA CROISSANCE ECONOMIQUE: GENERATION ET DESTRUCTION DE L'EMPLOI	16
II.1. Le ralentissement de la croissance	17
II.2. La création et la destruction des emplois	19
II.3. La flexibilité du marché du travail :	21
 CHAPITRE II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DES INDICATEURS RELATIFS AUX GAINS ET AUX PERTES D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE	25
I. CONTENU METHODOLOGIQUE DES DONNEES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE	25
I.1. Description du questionnaire de l'enquête industrielle	25
I.2. Signification des informations lues dans le fichier consolidé	26
a) <i>le bloc des codes identificateurs</i>	27
b) <i>le bloc des variables de production et d'investissement</i>	29
c) <i>le bloc des variables indicatrices d'emploi</i>	29
I.3. l'unité statistique	29
a) <i>Des «emplois permanents» à « l'emploi total»</i>	30
II. PRESENTATION DES INDICATEURS RETENUS POUR LE SUIVI DES MOUVEMENTS D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES	31
II.1. Les indicateurs relatifs aux mouvements de main d'œuvre	31
II.2. Les indicateurs relatifs à la démographie des entreprises	35
III. STRATIFICATION DES INDICATEURS CALCULES	35
III.1. Stratification des indicateurs relatifs à l'emploi	35
III.2. Critères de stratification relatifs à la démographie des entreprises	37
a) <i>Les données du Ministère de l'Industrie</i>	38
b) <i>Les statistiques de la CNSS</i>	38
c) <i>Les données de Bank Al Maghrib</i>	39
IV. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40
 CHAPITRE III. LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ...	41
I. LA DIMENSION GLOBALE DE LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	43
I.1. Selon les données financières de BANK ALMAGRIB	43
a) <i>Dimension des entreprises créées</i>	44
b) <i>Développement des entreprises</i>	45
I.2. Les affiliations à la CNSS	46
II. LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	47
III. COMMERCE EXTERIEUR ET DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	49
III.1. Les entreprises exportatrices	50
III.2. Les entreprises non exportatrices	51
IV. LA STRUCTURE SECTORIELLE DE LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	52

IV.1. Paramètres structurels du tissu industriel	52
IV.2. Structure de la démographie générale des entreprises industrielles.....	53
IV.3. Evolution démographique des industries agro-alimentaires.....	54
IV.4. Evolution démographique des industries du textile et du cuir.....	55
IV.5. Evolution démographique des industries de la chimie et parachimie.....	56
IV.6. Evolution démographique des industries mécaniques et métallurgiques.....	57
IV.7. Evolution démographique des industries électriques et électroniques.....	58

CHAPITRE IV. ENTREES ET SORTIES DANS LE MARCHE DU TRAVAIL :	
APPROCHES SECTORIELLE ET TERRITORIALE.....	60
I. LES ENTREES ET LES SORTIES DANS LE SECTEUR MODERNE.....	60
I.1. Les sorties du régime de 1961 à 1997 : un mouvement à la hausse.....	61
I.2. Les tendances récentes.....	62
II. L'APPROCHE SECTORIELLE DES ENTREES ET DES SORTIES.....	66
II.1. Les sorties et entrées dans l'ensemble des secteurs modernes	66
II.2. Les créations et destructions des emplois dans le secteur industriel	68
II.3. La différenciation des créations et des destructions selon les branches industrielles	71
a) <i>Les industries agro-alimentaires</i>	71
b) <i>Les industries de textile et de la confection</i>	73
c) <i>Les industries de la chimie et de la parachimie</i>	76
d) <i>Les industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques</i>	78
III. L'APPROCHE TERRITORIALE	80
III.1. Les entrées et sorties dans le secteur moderne selon les régions.....	82
III.2. 3.2. La création et la destruction des emplois industriels dans les régions.....	84

CHAPITRE V. GLISSEMENT ET MOBILITE DE L'EMPLOI :	
DETERMINANTS ET FACTEURS EXPLICATIFS	88
I. L'IMPACT DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE SUR LA CREATION ET LA DESTRUCTION DES EMPLOIS	88
II. L'APPARTENANCE AU SECTEUR EXPORTATEUR OU NON EXPORTATEUR ET LE DEGRE D'EXPOSITION A LA CONCURRENCE	92
III. L'EFFET SALAIRE	98
III.1. Les entrées et sorties selon le salaire moyen déclaré à la CNSS	100
III.2. Les salaires et la création et la destruction des emplois dans le secteur industriel.	101
IV. L'EFFET PRODUCTIVITE	104
V. INVESTISSEMENT ET EMPLOI	107
VI. CONCLUSION	110

CHAPITRE I. LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

La connaissance et l'analyse de l'évolution de la création et de la destruction des emplois générés par le processus de croissance du système productif national nécessite comme préalable un cadrage du marché du travail dans ses différents segments et un suivi des tendances lourdes qui affectent l'offre et la demande de main d'œuvre.

Pour ce faire, la disponibilité de l'information statistique cohérente dans le temps et couvrant l'ensemble du territoire national dans le domaine étudié est fondamentale. Or, les seules données statistiques existantes qui répondent aux critères de cohérence et de l'exhaustivité se limitent actuellement à celles provenant du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Cependant, les résultats issus des RGPH ne concernent pas toutes les catégories de l'emploi et ne s'intéressent pas aux sorties du marché du travail. En se référant à la population active au sens étroit, ils se limitent à la répartition de la population active occupée selon le statut dans la profession et les branches d'activité. Ils ont également un caractère instantané puisqu'ils correspondent aux dates de référence choisies lors de réalisation de ces recensements.

Les enquêtes sur la population active et l'emploi, réalisées d'une manière permanente par la Direction de la Statistique, couvrent toute l'année calendaire et offrent la possibilité de suivre l'emploi à un éventail plus large. Toutefois, leur champ d'observation se limite actuellement au milieu urbain. Les statistiques qui en résultent restent par conséquent insuffisantes pour pouvoir les confronter aux données économiques qui sont censées concerner l'ensemble des activités de production exercées sur le territoire national. Les deux seules enquêtes du genre, à caractère national, réalisées à ce jour et dont les données sont actuellement disponibles se rapporte à l'année 1995 et 1999.

Les données sur l'emploi, qui émanent des entreprises, des établissements ou des organismes de prévoyance, sont embryonnaires ou spécifiques à certains aspects et certains secteurs. Elles ne peuvent être utilisées à des fins de comparaisons à l'échelle nationale.

Dans ces conditions les résultats des recensements, des enquêtes de la Direction de la Statistique, du Ministère de l'industrie et de la Caisse Nationale de sécurité sociale constitueront la référence de base pour les

comparaisons temporelles et les autres sources peuvent être utilisées, le cas échéant, en complément pour étudier les parties non couvertes par la première source.

I. SEGMENTATION ET TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL :

Une grande hétérogénéité caractérise le marché de travail au Maroc. Quatre segments au moins peuvent être distingués à cet égard :

- le segment agricole ;
- le segment informel non agricole ;
- le segment formel privé ;
- le segment public.

Dans le segment agricole, l'emploi est constitué des exploitants agricoles et des aides familiales ainsi que des ouvriers agricoles salariés. Ces derniers sont en principe payés au SMAG (salaire minimum agricole garanti) sans pour autant le recevoir en termes mensuels ou annuels. Ils sont embauchés à la journée ou à la semaine. Il arrive aussi que les employeurs ne respectent pas la législation en vigueur en matière du nombre d'heures de travail ou du niveau du SMAG.

La population employée par le secteur informel est composée de la quasi-totalité des travailleurs dont le statut professionnel est employeur et de ceux qui travaillent comme indépendants. Le salariat y est relativement faible. Il peut être payé à un salaire inférieur au SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti). Comme le secteur fonctionne en général en dehors de tout cadre légal, l'embauche s'effectue d'une manière temporaire alors que le salaire comme le temps de travail sont fixés librement.

Quant au segment formel privé, il emploie presque uniquement des salariés et les rémunèrent en principe en fonction de l'offre et de la demande. Le SMIG est généralement respecté. De même, la flexibilité des salaires nominaux à la baisse est limitée en raison notamment de l'existence des syndicats et l'absence d'une réglementation claire en la matière.

Le secteur public constitue enfin un sous - segment protégé du segment formel. La rémunération des travailleurs est déterminée par des grilles de salaires rigides qui, depuis les années 80, sont établies en général par

catégorie de fonctionnaires. La plupart des fonctionnaires sont payés à des traitements supérieurs au SMIG. La flexibilité dans ce type de marché est totalement absente.

Tenant compte de cette décomposition sectorielle du marché de travail marocain, l'analyse de l'évolution de la demande d'emploi par catégorie des secteurs précités et par branche d'activité ainsi que selon le statut professionnel occupé par le travailleur permet de déceler les mutations ayant caractérisé la structure de l'emploi au Maroc dans le temps et ce, en relation avec l'évolution de l'activité économique nationale.

I.1. Les données du RGPH

En terme de variation temporelle, l'offre globale d'emploi (selon la définition du Recensement Général de la Population et de l'Habitat) est passée de 5999 mille en 1982 à 8332 mille en 1994, réalisant ainsi une augmentation annuelle moyenne de près de 2,8 %. Quant à la demande d'emploi, qui dépend des niveaux de variation de la production et de la productivité, elle s'est accrue en moyenne de près de 2,3 % par an pour atteindre 7 millions d'emplois en 1994.

Dans son ensemble, cet effectif a participé à la réalisation d'un taux moyen de croissance économique de 3,6 % par an durant toute la période 1982-1994. Au niveau sectoriel, les taux de croissance économique varient notablement d'un secteur à l'autre. Le secteur agricole a affiché le taux le plus élevé grâce surtout à la forte croissance réalisée en 1994 suite à une campagne agricole très favorable. Les transports et communication et le reste des services (y compris les services rendus par les administrations publiques) suivent de très près avec 4,8 % et 4,6 % respectivement.

Les secteurs de l'industrie (mines, énergie et industries de transformation) et du commerce ont évolué en moyenne pratiquement au même rythme (3,4% par an) que le PIB en volume. Enfin, la production du BTP a été frappée par une régression (- 0,6% en moyenne par an), principalement en raison de la mise en application de la politique de restrictions budgétaires par les pouvoirs publics.

Eu égard au niveau de la croissance économique, la productivité apparente de travail (toutes catégories d'emplois prises en compte) a augmenté en moyenne dans plusieurs secteurs. Le secteur agricole a vu

sa productivité s'améliorer grâce notamment au caractère exceptionnel de l'année 1994. Le secteur industriel formel, ayant un effectif qui a varié de 5,3% par an contre 4,5% pour la production, n'a pas enregistré d'augmentation durant cette période. On peut alors supposer que la conjoncture a contribué à l'amélioration de productivité dans la partie informelle de ce secteur.

Le commerce, qui a réalisé la meilleure performance en matière de créations d'emploi, comme le BTP ont globalement affiché une diminution de leur productivité apparente. On peut supposer également ici que le caractère défavorable de la conjoncture en matière d'emploi a favorisé le développement de celui-ci dans le secteur informel.

Enfin les transports et communications, en affichant des augmentations annuelles moyennes de 4% et de 4,8% respectivement de leur valeur ajoutée réelle et de leur emploi, ont marqué une légère amélioration de leur productivité globale.

Au total, 1,64 millions d'emplois ont été créés entre 1982 et 1994. Le secteur du commerce a embauché plus de 511 milles personnes (soit 135,1% de plus en 1994 qu'en 1982) dont 234,3 milles salariés et 229,2 milles chefs d'entreprises (y compris les indépendants sans local professionnel). Le salariat a réalisé le meilleur résultat en augmentant de 253,5% durant toute la période pour représenter 9,6% de l'ensemble des salariés du secteur productif national en 1994 contre seulement 3,8% en 1982. Ce constat peut s'expliquer en partie par la modernisation et le développement du commerce à grande échelle. Le reste de l'emploi créé par le secteur est récupéré par le secteur informel commercial. Globalement, la part de l'emploi ayant exercé dans le commerce est passé de 8,9% en 1982 à 14,1% en 1994.

Le secteur agricole, qui contribue avec plus de 40% dans l'emploi global national, a créé le plus d'emplois en terme absolu, soit 557,2 milliers de personnes (soit à peine 24,8% de variation de 1982 à 1994) réparties entre des aides familiales 49.1 %, des salariés 22.1 % et le reste des statuts professionnels 28.8 %. La proportion des salariés agricoles est passée de 17,4% en 1982 à 16,1% en 1994 par rapport à l'ensemble de l'effectif des salariés du secteur productif national, pendant qu'elle s'est améliorée de 0,6 point en passant de 18,9 à 19,5% par rapport à l'ensemble des travailleurs agricoles toutes catégories confondues.

Les services, autres que les transports et communication, viennent en troisième position en créant plus de 190 mille emplois durant la même période, affichant ainsi une faible variation relative de 16,4%. Néanmoins, Il convient de noter que ce chiffre résulte de l'importante diminution qui s'est produite au niveau des statuts professionnels « aides familiales » et « apprentis » essentiellement au profit du statut de salariat. Ce dernier a vu sa population s'agrandir, en effet, de plus de 300 mille personnes, alors que l'autre catégorie a régressé de plus de 137 mille personnes durant la même période. Cette augmentation du nombre des salariés est constituée en grande partie par les recrutements réalisés au niveau du secteur public. La part de ces salariés est passée de 77,7% en 1982 à près de 89% de l'emploi global du secteur en 1994, alors que celle des apprentis et des aides familiales a perdu 12 points pour se limiter à 2,1% en 1994.

Le secteur de l'industrie a participé à cette création de l'emploi avec plus de 176 mille personnes, soit une augmentation de 18,6%. Le nombre de salariés a augmenté de 188 mille (33,6% de plus) et le nombre des employeurs et des indépendants de près de 22 mille (8,5%), alors que le nombre de la dernière catégorie a diminué de plus de 33 mille (- 25,6%). La part des salariés dans le secteur s'est améliorée de 7 points et demi en passant de 59,1% à 66,6%. Au niveau national, elle a perdu un point par rapport à l'ensemble des salariés.

Le secteur du BTP, malgré la crise qui en a globalement sévit durant la période sous revue, a pu créer 128,5 milliers emplois, soit une variation relative de 19,7%, répartis entre les salariés 51.4 %, les employeurs et les indépendants 44,3% et les aides familiales et les apprentis 4.3 %, ce qui a permis à la deuxième catégorie d'emploi d'améliorer sa part dans le secteur de près de 9 points en atteignant 18,1%, alors que celle des salariés est passée de 88,4% à 79%, et celle de la dernière catégorie est restée presque identique. Au niveau global des salariés, le secteur représente 11,8% en 1994 contre 13,8% en 1982.

Enfin les transports et communication ont contribué avec près de 80 mille personnes dans la création de l'emploi, en réalisant 61% d'augmentation durant la période 1982-1994. Cet emploi est constitué essentiellement des salariés (48,7% d'augmentation) et des employeurs et des indépendants (130,1% d'augmentation) qui représentent respectivement 64 et 35%. Globalement la part des salariés dans le secteur a diminué en passant de 80% en 1982 à 73.9% en 1994. Celle

des employeurs s'est améliorée en passant de 16,4% à 23,5%. La dernière catégorie a perdu un point pour se fixer à 2,6% en 1994. L'amélioration enregistrée par ce secteur en matière d'emploi concerne donc plus sa partie informelle que formelle.

Au total, l'emploi salarié a évolué plus vite que les autres catégories, son taux d'accroissement a atteint 48,7% au terme de la période 1982-1994. Le nombre d'employeurs et des indépendants a augmenté de 32,2%, alors que l'emploi à caractère familial et les apprentis ont faiblement augmenté (12%). En atteignant près de 3,4 millions de personnes en 1994, le salariat a constitué 48,5% de l'emploi global cette année contre 45,4% en 1982. Les aides familiales et les apprentis ont perdu 3 points et demi en représentant 20,8% en 1994, pendant que la part de la troisième catégorie est restée à peu près au même niveau (30,7% en 1994 contre 30,3% en 1982).

Malgré ces évolutions, différenciées d'une catégorie de statut professionnel à l'autre, les mutations ayant affecté la structure globale de l'emploi au Maroc durant douze années ont été relativement faibles. L'emploi non salarié reste, en effet, prépondérant en représentant plus de 51% en 1994. Cette proportion peut être encore plus importante si la population active est considérée au sens large.

Cette situation confirme l'importance du secteur informel et de l'agriculture dans l'économie du pays. Il faudrait, néanmoins, soulever que l'agriculture ne peut plus créer des emplois à long terme dans des proportions significatives. En effet, depuis 1982 et avec une bonne année agricole en 1994 et une croissance économique annuelle de 4,9% en moyenne, le secteur n'a pu augmenter sa demande que de 1,9% par an. Ce taux est inférieur de 0,4 point à la moyenne nationale et de 0,6 point à celui des secteurs non agricoles qui ont marqué une croissance économique moins élevée de 3,7%, et sa part dans l'emploi global n'est plus que de 40% (en terme de population active occupée au sens étroit) après avoir été de près de 42% en début de période. Aussi, les secteurs qui abritent un grand nombre d'activités informelles, comme le commerce, le BTP et les transports, ont évolué plus vite que les autres secteurs en matière de création d'emplois. La variation annuelle moyenne de l'emploi non salarié dans les secteurs non agricoles est, à cet égard, significative. Elle est de 3,3%, alors que celle des salariés n'a été que de 3%.

I.2. Les récentes évolutions: les enquêtes emploi

La demande de main d'œuvre, qui correspond à l'emploi effectif, a été estimée, selon l'enquête emploi de 1999, à plus de 9,4 millions de personnes (emploi au sens large) dont 29,5% sont des femmes et 55,4% résident en milieu rural. Cet effectif a augmenté d'un peu plus de 900000 personnes par rapport à 1995. En termes relatifs, les actifs occupés représentent 33,1% de la population totale (taux brut d'emploi). Ce taux s'établit à 46,9% pour les hommes et à 19,5% pour les femmes. Par milieu de résidence, il est de 27,1% en zones urbaines et de 40,4% en zones rurales.

a) Les principales caractéristiques

La population active occupée est essentiellement formée de personnes âgées de 20 à 44 ans (59,5%). Les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont de plus en plus retenus par la scolarité. Leur part dans l'emploi total ne cesse de baisser: 11,9% en 1999 contre 14,3% en 1987. La même constatation reste valable pour les personnes âgées de 60 ans et plus, puisque leur poids dans l'emploi total a régressé de 7,7% à 6,3% entre ces deux dates. Le travail des enfants de moins de 15 ans recule sensiblement. Leur part dans l'emploi est passée durant cette période de 2,9% à 1,6% et de 14% à 8,7% respectivement en milieu urbain et rural.

Plus de 47% de cette population est employée par le secteur agricole. Le secteur informel vient en deuxième position en utilisant plus de 26% de l'emploi global. Le secteur formel privé non agricole et le secteur public participent avec des parts, de loin moins importantes, qui atteignent environ 16% et 11% respectivement.

Selon le statut professionnel, l'emploi dans les deux premiers secteurs est constitué, dans une très grande proportion, de l'emploi précaire et peu coûteux. Le secteur agricole est, en grande partie, géré dans le cadre familial et fait appel à peu de salariés. L'emploi non rémunéré reste répandu particulièrement chez les femmes rurales. En effet, plus de la moitié de l'effectif global du secteur est formée des aides familiales et des apprentis et 35% des personnes travaillant pour leur propre compte en tant qu'employeurs, indépendants ou travailleurs à domicile. Les salariés n'en constituent qu'environ 14%, soit 16% de l'ensemble

des salariés employés à l'échelle nationale. Près de trois quarts de ces salariés sont des travailleurs non permanents ou saisonniers.

Le mode d'organisation de l'emploi dans les campagnes reste dominé par les statuts professionnels qu'on peut qualifier de type familial (indépendant et aide familiale). C'est une forme d'auto-emploi qui ne transite pas nécessairement par le marché du travail. Ce type d'emploi absorbe 79,1% de la population active occupée en milieu rural contre 26,8% en milieu urbain.

Le salariat est, quant à lui, dominant dans les villes (64,8% de l'emploi urbain contre 17,9% de l'emploi rural). Près de 74 emplois salariés sur 100 s'exercent en zones urbaines. Ce ratio est de 71 pour les hommes et s'élève à 88 pour les femmes.

Pour sa part, le secteur informel dispose d'une main d'œuvre constituée essentiellement des travailleurs exerçant pour leur propre compte, soit près de 60%. Les aides familiales et les apprentis, également nombreux dans le secteur, représentent plus de 30%, alors que les salariés ne viennent qu'en troisième position en se situant aux environs de 19%. Par rapport à l'ensemble de l'effectif du salariat national, le secteur informel utilise à peine 12,5%, pendant que l'essentiel de ce salariat en termes quantitatifs, environ 72%, et qualitatifs relève du secteur structuré. La partie privée de ce dernier participe avec plus de 43% et la partie publique avec 29%.

La plus grande part des salariés du secteur public bénéficie d'une certaine couverture en s'affiliant aux organismes qui en ont la charge. Ces derniers sont essentiellement les caisses de prévoyance sociale et les caisses de retraite, en l'occurrence la caisse marocaine de retraite et le régime collectif des allocations et retraite. Certaines entreprises publiques recourent à des régimes internes comme par exemple le groupe OCP et l'ONCF. Les salariés des secteurs agricole et informel n'en bénéficient que dans des cas très rares. Pour le secteur informel l'affiliation à la sécurité sociale est limitée à certaines unités statistiquement enregistrées. A peine 9% de ces dernières sont affiliées à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les salariés relevant du secteur formel privé et qui bénéficient de couverture sociale sont affiliés à la CNSS. La part de ces derniers se situe aux alentours de 60 % de l'ensemble des salariés du secteur formel privé.

La structure de l'emploi selon les secteurs d'activité fait apparaître le poids relativement important de l'agriculture. En effet, ce secteur absorbe 47,8% des actifs occupés, prédomine en milieu rural, avec 81,6% du total de l'emploi rural, et est particulièrement fondé sur le travail familial (indépendants et aides familiales). Le secteur industriel n'occupe que 13,8% de la population active occupée au niveau national. Ce pourcentage assez modéré s'explique essentiellement par le faible poids qu'occupe ce secteur dans les campagnes (5,1% contre 24,5% en milieu urbain). Concernant le secteur du "bâtiment et des travaux publics", il emploie de son côté 6% de la population active occupée (8,8% dans les villes et 3,7% dans les campagnes). Quant au secteur des services, il s'adjuge le deuxième rang, avec 32,2% de l'emploi national. Ce secteur est le principal pourvoyeur d'emplois urbains. Il emploie 60,6% des actifs occupés dans les villes contre 9,5% seulement dans les campagnes.

Les opportunités d'emploi relèvent essentiellement de l'initiative privée au sens large (y compris le secteur informel et les exploitations agricoles). Le secteur privé offre ainsi 88,2% du total de l'emploi au niveau national (76,2% en milieu urbain et 97,8% en milieu rural). Le secteur public emploie essentiellement des citoyens en occupant 20,8% de l'emploi total dans les villes contre seulement 1,9% dans les campagnes.

Le taux d'emploi des adultes présente également une grande disparité selon les régions. Ce taux varie entre 37,1% (région de Oued Eddahab-Lagouira, Laâyoune - Boujdour- Sakia El Hamra et Guélmim - Es - Semara) et 56% (région de Tadla- Azilal). Ce sont les régions à vocation agricole qui présentent les taux d'emploi les plus élevés et ce, à cause de la forte participation de la femme aux activités agricoles. Il s'agit notamment des régions Tadla- Azilal (56%), Doukkala- Abda (54,2%), Chaouia - Ouardigha (51,4%), El Gharb - Chrarda - Beni Hssen (50,3%). Les régions ayant relativement une faible part de la population rurale se caractérisent par des taux d'emploi moins élevés, c'est le cas des régions , du Grand Casablanca (29,4%), et de Rabat- Salé- Zemmour - Zaer (40,6%).

Tableau 1. Données sur la population active.

Population active	1986	1995	T.C.A	1999	T.C.A
Total	8751	10006	1.5	10793	1.9
Urbaine	3212	4982	5.0	5336	1.7
Rurale	5539	5024	-1.1	5457	2.1
Emploi					
Total	7752	8511	1.0	9360	2.4
Urbain	2713	3871	4.0	4174	1.9
Rural	5039	4640	-0.9	5186	2.8
Chômage					
Total	999	1496	4.6	1433	-1.1
Urbain	499	1112	9.3	1162	
Rural	500	384	-2.9	271	

Source: RGPH et Enquêtes emploi

b) La dégradation du marché du travail

La situation du marché du travail s'est dégradée au cours de la dernière décennie. Gonflée dans une large mesure par les flux migratoires en provenance du milieu rural, la force de travail urbaine s'est accrue à un rythme rapide alors que son profil de qualification est demeuré faible empêchant ainsi la recherche de gains de productivité à long terme. Le niveau de chômage est plus élevé que par le passé.

La croissance de la population se ralentie et sa composition se modifie. La tendance à la baisse du taux de fertilité a favorisé un ralentissement de la croissance démographique (de 2,6% par an entre 1971 et 1982 à 2,1% entre 1982 et 1994). Toutefois, la croissance de la population marocaine demeure plus élevée (40%) par rapport à la moyenne des pays situés dans la tranche inférieure de revenu intermédiaire. Les projections démographiques laissent entrevoir une baisse de la part relative des tranches de population jeunes (moins de 15 ans) et âgées (plus de 60 ans). Elles constitueront moins de 40% de l'effectif total en 2014. Le potentiel de la force de travail adulte (de 15 à 60 ans) tendra à se renforcer, plus particulièrement dans le groupe d'âge de 45 à 59 ans.

La migration rurale maintient une pression sur les zones urbaines. Actuellement, la croissance de la population urbaine est de 3,6% par an contre 0,7% dans le milieu rural. Le processus d'urbanisation rapide va se poursuivre vraisemblablement dans la prochaine décennie : chaque année, approximativement un quart de million de personnes quittent les zones rurales à destination des villes. Les opportunités créées par l'économie rurale ne constituent pas une alternative viable d'emploi et de revenu pour les nouveaux arrivants dans le marché du travail. La

perspective d'obtenir des gains plus élevés en milieu urbain rend la décision d'émigrer économiquement rationnelle. En milieu urbain, le chômage parmi les migrants d'origine rurale est moins prévalent que parmi les non - immigrants et les chefs de ménage d'origine rurale ont des dépenses de consommation par personne deux fois plus élevées que la moyenne des dépenses des ménages ruraux à revenu élevé.

Le niveau d'éducation de la force de travail a progressé dans la dernière décennie mais demeure faible. Malgré l'amélioration de son niveau d'instruction, la population active demeure d'un niveau d'instruction modéré. Les actifs occupés sans niveau d'instruction constituent ainsi 47,2% de la main d'œuvre occupée. Cette proportion s'élève à 64,7% en milieu rural, avec 39,2 points d'écart par rapport au milieu urbain où elle est de 25,5%. Ce écart est encore plus important pour la population féminine. Le pourcentage des femmes actives occupées sans niveau d'instruction se situe à 88,4% dans les campagnes et à 34,2% dans les villes. L'analphabétisme est encore élevé parmi la cohorte des 10-14 ans (25% chez les garçons, 47% chez les filles et 36% dans l'ensemble). Le taux de scolarisation parmi les filles en milieu rural est bas (27%). Les données du système éducatif handicapent la recherche de gains de productivité à long terme.

La participation de la femme dans le marché du travail est volatile mais elle est en croissance rapide ces dernières années. Cette relative volatilité n'est pas due à un changement de l'attitude des femmes urbaines envers le travail mais plutôt aux effets de la migration de la femme rurale vers les villes. Le suivi des données annuelles du marché du travail suggèrent qu'une plus grande stabilité du climat et des performances de l'agriculture tend à favoriser un phénomène de retour vers les zones rurales.

Le taux de chômage urbain est élevé et il est en forte croissance. La population active en chômage a atteint 1432717 personnes. En termes relatifs, elle constitue 13,9% de la population active âgée de 15 ans et plus. La population active en chômage est constituée dans la majorité par des hommes (72,9%). Le chômage est essentiellement un phénomène urbain (81,1% des chômeurs sont des citadins). Il concerne essentiellement les jeunes (68,5% des chômeurs ont moins de 30 ans). On peut relever l'importance de la proportion des chômeurs sans diplôme (40,2% du total), mais une des constantes du marché du travail est le niveau élevé du chômage des actifs ayant un diplôme de niveau

supérieur. Le chômage de longue durée (un an et plus) touche une forte proportion des actifs (75,6% en milieu urbain, 54,2% en milieu rural et 71,6% au niveau national).

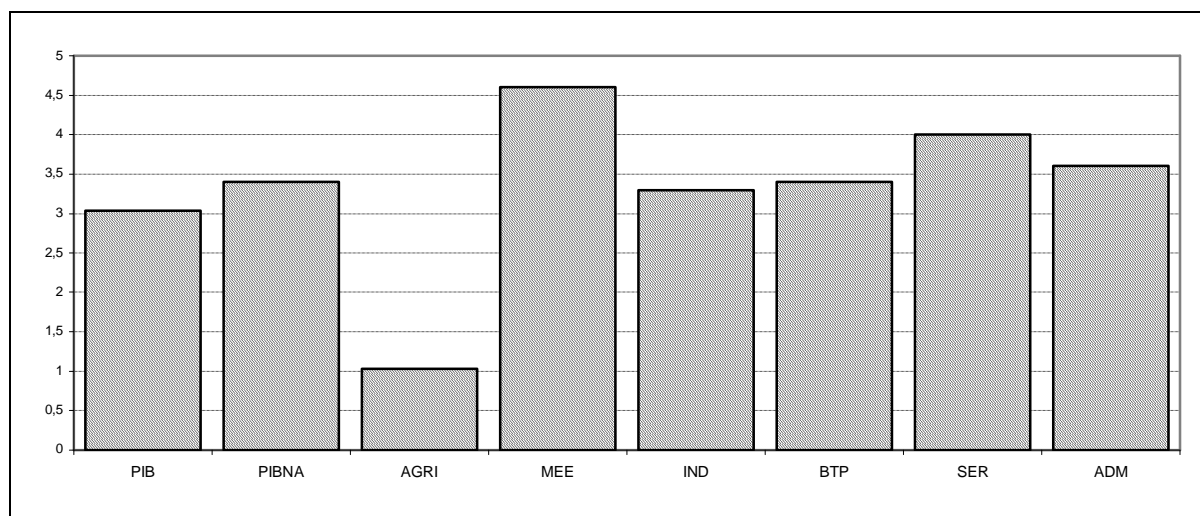
Les migrations vers les zones urbaines et le relèvement du taux de participation de la femme à la force de travail constituent les deux facteurs du côté de l'offre qui alimentent le taux de chômage dans les villes. De plus, le chômage parmi les travailleurs âgés s'est accru plus rapidement que parmi les jeunes arrivants sur le marché du travail. Cette tendance a un impact négatif sur les revenus des ménages. La plupart des migrants travaillent dans le secteur informel, perçoivent des bas salaires et exercent dans des travaux de faible productivité et précaires.

Les salaires stagnent et la productivité décline. Il en a résulté une érosion de la compétitivité du secteur manufacturier. Deux sous - périodes caractérisent les dix dernières années (de 1985 à 1995). La première s'est accompagnée d'une amélioration de la compétitivité sous le double effet d'une régression des salaires réels et d'un modeste gain de productivité de travail. La seconde s'est caractérisée par une dégradation de la compétitivité due à une croissance des coûts unitaires du travail et à un déclin rapide de la productivité.

II. LA CROISSANCE ECONOMIQUE: GENERATION ET DESTRUCTION DE L'EMPLOI

La croissance de l'économie marocaine s'est située en moyenne à 3% par an au cours de la période 1987-1999 (la croissance du PIB hors agriculture a quant à elle été de l'ordre de 3,4% par an). Tenant compte du taux de croissance démographique de 1,8% par an, ces chiffres impliquent une faible croissance du revenu par habitant.

Graphique 1. Indicateurs de croissance - Taux annuel moyen: 1987-1999



Le Maroc s'est donné comme objectif d'installer son économie sur un sentier de croissance élevé et soutenu. Pour atteindre cet objectif, il a besoin de restaurer la compétitivité de son système productif. Une croissance élevée est une condition nécessaire minimale pour consolider la création nette d'emplois et réduire le niveau actuel du chômage. Le niveau du taux de croissance souhaitable a été approché par divers modèles de simulation établissant une relation entre le niveau de l'emploi et une série de variables économiques.

Il résulte de ces travaux (Banque Mondiale, OCDE, CMC) que la perspective de croissance qui permettrait de stabiliser le marché du travail et d'infléchir à terme le taux de chômage exige une croissance élevée (entre 5 et 6 % en moyenne annuelle). Cette perspective suppose la mise en œuvre de réformes structurelles et un net relèvement de l'élasticité emploi - production (d'un niveau actuel de 0,4 à une moyenne de 0,7). Ces réformes sont supposées induire un plus grand et un plus efficient dynamisme de l'économie nationale.

II.1. Le ralentissement de la croissance

L'expansion de la fin des années quatre - vingt a soutenu vivement la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier (11% par an). Le plus gros des emplois créés le furent dans des activités sous contrats temporaires, procurés par des entreprises pratiquant un degré élevé de flexibilité pour répondre aux conditions du marché.

La forte croissance de l'emploi à la fin des années 80 a résulté d'une rapide expansion des exportations manufacturières (23% par an) générée par deux facteurs essentiels : une baisse du coût unitaire du travail et par une dépréciation du taux de change effectif réel. Le renversement de la tendance de ces deux facteurs au cours des années 90, accentué par la montée en puissance de la concurrence a eu des effets négatifs sur la croissance des exportations et sur l'emploi. La faiblesse de la productivité a érodé les gains de compétitivité réalisés.

La croissance de l'emploi s'est ralentie dans les années 90, soit un taux de 1,6% par an contre une expansion de 3,2% par an entre 1980 et 1990 et 5,6% par an entre 1970 et 80. L'environnement économique du marché de l'emploi se caractérise par une croissance annuelle moyenne et fluctuante. Jusqu'à ces deux dernières années, l'économie urbaine a créé en moyenne 140000 nouveaux emplois par an, alors que le chômage urbain augmentait modérément, exception faite des années de sécheresse. Toutefois, une rupture de tendance s'est manifesté pour la première fois en 1998 où la création nette d'emploi a été négative, l'économie enregistrant une perte de 50 000 emplois. En conséquence, le Maroc a subi une forte poussée du chômage.

Tableau 2. Création d'emplois entre 1996 et 1999 selon les branches d'activité : Milieu urbain.

	1996	1997	1998	Variation 97/98	1999	Variation 98/99
A.F.P	288457	216777	205783	-10994	238411	32628
Industrie	1095776	1117614	1072409	-45205	1027051	-45358
B.T.P	334670	376993	343600	-33393	366881	23281
Services	2275338	2483134	2515082	31948	2530412	15330
Autres	39640	29281	31504	2223	11701	-19803
Total	4033881	4223799	4168378	-55421	4174456	6078

Source: Direction de la Statistique

Certes, il est difficile de quantifier l'impact de l'environnement économique sur la dynamique de l'emploi du fait de l'absence de séries régulières et homogènes sur les emplois effectivement créés. La mise en rapport de l'évolution des principales variables économiques (production, investissement, dépense effective) et des seules données cohérentes, continues et disponibles sur l'emploi urbain entre 1987 et 1999 n'indique apparemment aucune corrélation entre l'environnement économique et la création d'emploi.

Néanmoins, on peut considérer qu'un certain nombre de facteurs ont eu des effets négatifs sur la création de l'emploi pendant cette période, notamment :

- la sécheresse presque endémique et ses effets indirects sur les performances de l'agriculture et indirectement sur l'activité de certaines branches comme les industries alimentaires ou les services ;
- l'atonie relative des investissements particulièrement dans les travaux publics et le bâtiment ;
- le ralentissement de la croissance de la demande interne du fait de l'évolution du pouvoir d'achat ;
- la contrainte extérieure (fluctuation des marchés des produits miniers et des produits agricoles, etc.) et son impact négatif sur la capacité de mobilisation de ressources externes.

Divers facteurs agissent comme des contraintes à l'accélération de la croissance économique. Ces facteurs incluent les freins aux échanges internationaux, l'analphabétisme et la faible formation de la main d'œuvre, les difficultés de mobilisation de ressources financières au profit du secteur privé etc. Les biais dans les politiques macro-économiques et l'environnement réglementaire agissent comme des entraves à l'utilisation du facteur travail. Il en est ainsi de l'appréciation du taux de change réel. Il en est aussi de la législation sur les conditions d'embauche et de licenciement qui décourage la création d'emploi dans le secteur formel.

La conjugaison de ces facteurs a certainement marqué le profil général du marché de l'emploi. Mais l'évolution sectorielle de celui-ci, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, a été tributaire de la dynamique des branches économiques. C'est dans le secteur industriel que l'on peut observer au mieux l'évolution de la création et de la destruction de l'emploi. Les données disponibles sur une longue période permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène.

II.2. Création et destruction des emplois

Le tableau ci-dessous résume les données statistiques sur les taux de création, de destruction, de la rotation de l'emploi ainsi que de l'emploi

net. La principale observation qui ressort de ce tableau est la grande ampleur des flux d'emplois. Une moyenne de 12,69% des emplois industriels sont détruits chaque année sur la période 1986 - 1999. Le taux de création moyen sur la même période a été de 16,55%, ce qui a impliqué une extension de l'emploi industriel entre 1986 et 1999. Sur toute la période, le taux de destruction n'est jamais descendu à moins de 10,31% de l'emploi manufacturier et il atteint un maximum de 16,04% en 1986.

Tableau 3. Flux d'emploi dans le secteur des industries de transformation :
Résumé des données. 1985-1996

	Total	Moyenne	Ecart - type	Maximum	Minimum
Création	966415	16.55	3.25	25.12	12.90
Destruction	741358	12.69	1.64	16.04	10.31
Emploi moyen	5840043				
Réallocation	1707773	29.24	3.85	41.17	24.75
Croissance nette	225057	3.85	3.41	9.88	0.53
Surplus	1482716	25.39	3.27	20.63	32.09
Borne limite	966415	16.55	3.25	25.12	12.90

En additionnant les taux de création et de destruction de l'emploi nous obtenons le taux de réallocation de l'emploi. Les données du tableau 3 montrent que plus d'une entreprise sur quatre détruit ou crée de l'emploi dans un intervalle de douze mois. Ce simple fait éclaire la fluidité dans la distribution des opportunités d'emploi à travers la mobilité ou la réallocation. Le taux net des flux d'emploi est cependant positif même si son niveau est relativement bas: 3,85% par an.

Sur la période 1985-1999, le dynamisme des activités des industries manufacturières a été ralenti par rapport à la période précédente mais il s'est néanmoins accompagné d'un accroissement d'embauche. Le volume des emplois créés a atteint 966415 personnes, mais du fait des emplois détruits (741358), la création nette n'a pas dépassé 225057 emplois, soit une moyenne de 17312 par an.

Comparé à la situation d'autres pays, le Maroc présente des performances de création d'emploi supérieur. Ses taux de destruction d'emploi se situent dans la moyenne observée ailleurs, ce qui le place du point de vue de la création nette dans une position appréciable et nettement mieux que celle des pays figurant dans l'échantillon présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Comparaison internationale des flux d'emplois

	Période	Couverture	Tx de Créat.	Tx de Destr.	Tx de Créat. Nette	Tx de Réallocation
Etats-Unis	1973-88	S. Manufact.	9.1	10.2	-1.1	19.4
Etats-Unis	1976-85	Pennsylvanie	13.3	12.5	0.8	25.8
Canada	1976-84	S. Manufact.	10.6	10.0	0.6	20.5
Canada	1979-84	Entr. Fiscalisées	11.1	9.6	1.5	20.7
France	1978-84	S. Privé	11.4	12.0	-0.6	23.3
Allemagne	1978-88	S. Privé	8.3	7.7	0.6	16.0
Suède	1982-84	Employés	11.4	12.1	-0.8	23.5
Italie	1984-89	Employés	9.9	10.0	-0.1	19.9
Australie	1984-85	S.Manufact.	16.1	13.2	3.9	29.3
N. Zélande	1987-92	S. Privé	15.7	19.8	-4.1	35.5
Danemark	1983-89	S. Privé	16.0	13.8	2.2	29.8
Finlande	1986-91	S. Privé	10.4	12.0	-1.6	22.4
Norvège	1976-86	S. Manufact.	7.1	8.4	-1.2	15.5
Colombie	1977-89	S. Manufactu.	13.2	13.0	0.2	26.2
Chili	1976-86	S. Manufactu.	13.0	13.9	-1.0	26.8
Maroc	1984-89	S. Manufact.	18.6	12.1	6.5	30.7
Maroc	1985-99	S. Manufact.	16.6	12.7	3.9	29.3

Source: Steven J.Davis, John C. Haltiwanger and Scott Schuh. In: *Job Création an destruction. Thr MIT Press. Cambridge. London, p 21*

Cette appréciation doit, toutefois, être nuancée dans la mesure où les périodes observées ne sont pas similaires. Elle est aussi à atténuer dans la mesure où les données comparées sur deux périodes tendent à montrer que les performances marocaines ont nettement régressé entre 1984-1989 et 1985-1999.

II.3. La flexibilité du marché du travail :

Le fonctionnement des marchés du travail dans les économies développées a attiré l'attention sur la question de la flexibilité. Généralement, les déséquilibres de ces marchés sont perçus comme la conséquence de la rigidité des procédures de régulation: la possibilité d'ajustement des salaires à la baisse stimulerait l'emploi évitant ainsi de recourir au licenciement, la révision des conventions collectives et du droit de travail permettrait une adaptation des horaires et des effectifs aux variations de la conjoncture etc. De ce fait, la plupart des gouvernements ont effectivement entrepris de "flexibiliser les marchés du travail".

L'usage de ce vocable dans l'analyse des mécanismes du marché du travail au Maroc peut prêter à ambiguïté. En fait, le langage courant a multiplié son utilisation en l'appliquant à des domaines tellement divers que le concept a pris aujourd'hui une ampleur proteiforme. L'observation

du marché du travail national révèle par ailleurs un approfondissement des tendances à la flexibilité qui se manifestent par divers repères:

- Une plus grande flexibilité dans la gestion de la main d'œuvre industrielle : la proportion de l'emploi occasionnel ou saisonnier dans le total des effectifs de l'industrie de transformation tend à augmenter. Actuellement, plus de 20% des employés sont des saisonniers ou des occasionnels.

Les causes de l'utilisation de la main d'œuvre temporaire sont fortement dépendantes du type d'activité. Presque toutes les entreprises agricoles y font appel pendant certaines périodes de pointe de l'activité ou même pour l'ensemble de certains travaux agricoles. Dans les activités de pêche, ce sont les aléas du temps qui rendent la durée du travail très variable et imprévisible. Les secteurs industriels situés en aval de l'agriculture ou de la pêche utilisent aussi de nombreux saisonniers.

C'est le cas des entreprises de conditionnement des produits de l'agriculture, de conserves de fruits et légumes, de congélation, de conserve et de transformation du poisson, particulièrement pour les espèces pélagiques. Dans cette dernière activité, certaines entreprises utilisent, même en période d'abondance du poisson, une main d'œuvre représentant plus de dix fois l'effectif permanent de l'entreprise.

Dans les activités dont le niveau ne dépend pas de l'approvisionnement saisonnier d'une manière première, l'utilisation de la main d'œuvre temporaire est liée aux fluctuations du volume de travail lorsqu'une partie de celui-ci peut être réalisé par une main d'œuvre banale, ou bien lorsqu'il existe un volant de travailleurs qualifiés disponibles. Des exemples se rencontrent dans le bâtiment et dans les matériaux de construction où le travail étant peu qualifié, il est fait appel à des temporaires dès que l'activité dépasse son niveau moyen. Dans une moindre mesure, tous les secteurs d'activité en font autant.

Un autre motif est parfois invoqué pour expliquer le recours, cette fois très limité, au personnel temporaire, il s'agit du remplacement d'employés ou d'ouvriers momentanément défailants.

Alors qu'il était principalement le fait des industries alimentaires, le recours à ce type de main d'œuvre se généralise à presque toutes les activités industrielles plus particulièrement la confection et les matériaux

de construction. Mais en fait, il s'agit d'une tendance du marché du travail dans sa globalité.

- Le gonflement des catégories de main d'œuvre qui présentent une situation instable et précaire : l'évolution de l'effectif de l'emploi urbain entre 1984 et 1992 montre que la population des aides familiaux, des travailleurs à domicile, et des salariés du commerce ou dans les services personnels et domestiques a augmenté à des rythmes annuels plus élevés que celle des employeurs, des indépendants ou des salariés des activités structurées. Le phénomène de l'évolution de l'emploi précaire est encore plus net dans le milieu rural.

- La durée de travail: la population active urbaine sous employée est aussi en croissance. Près d'un million de personnes actives sont économiquement sous employées. Ce sous emploi affecte relativement beaucoup plus les personnes âgées de moins de 45 ans.

- Une augmentation du nombre des effectifs de demandeurs d'emploi qui ont déjà exercé: l'effectif de la population active urbaine en chômage ayant déjà travaillé a augmenté de près de 10000 personnes. Cette population a concerné plus les salariés de la tranche d'âge de 25 à 44 ans.

- La dépréciation de la charge salariale réelle : les frais de personnel par employé dans l'industrie de transformation tendent à baisser. Le glissement de la charge salariale réelle est plus marqué dans le textile et dans l'alimentaire. Le coût social d'une réduction des charges salariales n'a pas été compensé par un effet nettement favorable sur l'emploi.

- L'impact de la réglementation juridique: à côté de toutes ces raisons, on est fondé à penser qu'il existe une tendance générale à utiliser des temporaires dans le but d'échapper à certaines obligations légales qui accompagnent l'utilisation de salariés permanents: préavis obligatoire, difficulté voire impossibilité de licencier, etc.

La réglementation marocaine ne pose aucun obstacle juridique majeure à la suppression d'entreprise. Cependant, il arrive parfois qu'une application discrétionnaire du droit des sociétés et du travail entrave la mobilité des facteurs. Dans un environnement caractérisé par un taux de chômage et de sous-emploi, certaines fermetures temporaires ou

définitives d'entreprises ont été subordonnées à des approbations administratives. Mais la législation du travail qui est stricte à certains égards n'est appliquée qu'avec souplesse. La réglementation en vigueur a en fait un impact différentiel sur le fonctionnement du marché du travail. Elle concerne surtout les plus grandes entreprises, en particulier celles du secteur public.

CHAPITRE II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DES INDICATEURS RELATIFS AUX GAINS ET AUX PERTES D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

L'objet de ce chapitre est de préciser le contenu de la démarche retenue pour l'élaboration des indicateurs relatifs aux gains et aux pertes d'emploi dans l'industrie.

Par ailleurs, comme l'information statistique est celle produite par le Département de l'Industrie sur une assez longue période de quinze ans correspondant aux exercices 1985 à 1999, nous aborderons dans les trois points suivants les aspects relatifs à :

- la méthodologie suivie pour la confection de la base des données industrielles ;
- la présentation de la batterie des indicateurs retenus pour sérier les évolutions caractérisant les mouvements d'emploi et la démographie des entreprises ;
- les critères de stratification des résultats obtenus ;
- les références bibliographiques.

I. CONTENU METHODOLOGIQUE DES DONNEES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Aussi, après avoir présenté le questionnaire en tant que technique de collecte des données sur le secteur industriel, nous nous attarderons sur trois autres aspects ayant trait respectivement à la description des résultats obtenus par consolidation de l'ensemble des questionnaires, et à la signification des notions d'unité statistique et d'emploi.

I.1. Description du questionnaire de l'enquête industrielle

Ce fichier historique est actualisé annuellement par le Département de l'Industrie sous forme d'une enquête exhaustive, réalisée par interview directe des responsables des entreprises relevant du champ des industries de transformation. Le questionnaire de cette enquête comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est constituée de modules thématiques répondant à des préoccupations conjoncturelles. Ces modules variables sont des additifs qui traitent des aspects en rapport avec le secteur industriel tels

les études sectorielles, la normalisation et la qualité, les circuits de distribution de produits industriels, les rejets industriels, l'état d'avancement de la mise à niveau, la certification ISO, les contraintes qui freinent le développement de l'entreprise industrielle, etc.

La partie fixe a pour objectif la collecte de données permettant le suivi de l'activité et la dynamique du tissu industriel. A ce titre, les informations concernent les principales grandeurs du compte d'exploitation de l'entreprise, les capacités de production installées et les quantités produites par produit fabriqué, l'effectif du personnel au 31 décembre de l'exercice étudié, etc.

I.2. Signification des informations lues dans le fichier consolidé

La consolidation de l'ensemble des questionnaires permet d'obtenir l'enquête industrielle pour chacun des exercices. La base des données statistiques utilisées dans le cadre de cette étude relative aux gains et aux pertes d'emplois dans l'industrie marocaine est ainsi constituée des quinze éditions de l'enquête industrielle.

Dans sa configuration résumée, chacune des quinze éditions de l'enquête industrielle comporte autant de lignes que d'entreprises composant la population ciblée par le questionnaire et onze colonnes structurées en trois blocs.

Tableau 5. SPECIMEN DES RELEVES STATISTIQUES ISSUS DES ENQUETES INDUSTRIELLES (Editions 1985, 1992 et 1999)

Edition 1985	code Entrep (1)	Code Sect (2)	Code région (3)	CA (4)	Prodct. (5)	VA (6)	Export. (7)	Invest (8)	Effectif Perman (9)	Jours (10)	Frais pers. (11)
Unité (1)	116	11	1	224549	155079	21502	0	1779	166	9900	4914
Unité (2)	464	10	1	1933	1931	600	0	0	23	0	456
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
Unité (n-1)	571508	20	421	18705	13450	4859	0	0	72	91086	5438
Unité (n)	571624	13	501	45480	44410	8800	4660	620	302	0	8020
Edition 1992	code Entrep (1)	Code Sect (2)	Code région (3)	CA (4)	Prodct. (5)	VA (6)	Export. (7)	Invest (8)	Effectif Perman (9)	Jours (10)	Frais pers. (11)
Unité (1)	116	11	1	279681	253461	22241	0	7188	238	2271	9275
Unité (2)	464	10	1	3003	2799	828	0	154	25	0	635
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
Unité (n-1)	1200234	16	371	6383	6098	914	_	7	12	_	803
Unité (n)	1200582	11	111	486	470	-165	_	1505	5	_	39
Edition 1999	code Entrep (1)	Code Sect (2)	Code région (3)	CA (4)	Prodct. (5)	VA (6)	Export. (7)	Invest (8)	Effectif Perman (9)	Jours (10)	Frais pers. (11)
Unité (1)	116	11	1	906306	862891	64559		44900	350		19636
Unité (2)	464	10	1	2660	1951	912		7	24		756
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****	****
Unité (n-1)	1201607	11	1	10000	10100	378	_	_	12	270	200
Unité (n)	1201723	11	321	2427	2427	800	_	_	10	360	676

a) le bloc des codes identificateurs

Dans un premier bloc, figurent trois séries d'identificateurs qui ont trait respectivement à l'entreprise concernée par l'enquête, à la branche d'activité à laquelle appartient l'entreprise et à la province ou préfecture, lieu d'implantation de cette même entreprise.

i) Le code entreprise est un identificateur qui sert pour l'élaboration du répertoire industriel. Il donne les informations sur la raison sociale de l'entreprise, l'adresse du siège et des établissements de l'entreprise, la forme juridique, la répartition du capital social, l'activité principale et secondaire de l'entreprise, et sur l'implantation et les activités de l'entreprise, etc.

C'est ainsi que pour l'édition 1985 de l'enquête industrielle, la colonne 1 permet de relever que l'unité n°1 a le code 116, suivi du code 464 pour l'unité 2 et ainsi de suite jusqu'aux unités (n-1) et (n) dont les codes

identificateurs sont respectivement 571508 et 571624. Il en est de même pour les éditions 1992 et 1999 de l'enquête industrielle. A titre d'illustration, si les identificateurs sont les mêmes pour les unités 1 et 2 en 1992 et en 1999, il n'en est pas de même pour les unités (n-1) et (n) dans les éditions ultérieures. Pour les deux dernières unités, les identificateurs sont en effet de 1200234 et 1200582 pour l'édition 1992 et 1201607 et 1201723 pour l'édition 1999. De telles modifications du code permettent de faire un contrôle à toutes modifications du fichier susceptibles de survenir dans la durée.

Au total, les différents codes sont spécifiques à chacune des entreprises ciblées par l'enquête industrielle. Avec le temps, le nombre de ces entreprises n'a cessé d'augmenter pour atteindre 6509 selon la dernière enquête relative à l'exercice 1999 contre 4354 unités à la fin de 1995, progressant ainsi au taux annuel moyen d'environ 3,2%

ii) La codification des branches est assez agrégée et se limite à deux chiffres. La nomenclature utilisée pour la codification des branches est articulée autour des principales nomenclatures à l'échelle internationale, notamment la NACE d'origine européenne ou la CITI (Classification Internationale Type par Industrie) préconisée par les Nations Unies. Cette articulation permettra de faire des comparaisons avec les enseignements tirés des études effectuées dans d'autres pays.

Le critère retenu pour la codification des entreprises est l'activité principale de l'entreprise étudiée. Et comme l'entreprise peut changer d'activité principale d'une année à l'autre, ce changement risque de brouiller l'évolution sectorielle de l'emploi. Cependant, comme nous travaillons à un niveau d'agrégation élevé (branche d'activité) ce phénomène peut être considéré comme peu important et donc négligeable.

Toujours est-il qu'à la faveur de cette codification, on distingue les dix huit branches industrielles (numérotées de 10 à 27) que l'on regroupe généralement en cinq grands secteurs constituant l'industrie manufacturière :

IAA : Industries Agro-alimentaires;

ITC: Industries Textiles et Cuir;

ICP: Industries Chimiques et parachimiques;

IMM: Industries Mécaniques et Métallurgiques;

IEE: les Industries Electriques et Electroniques.

iii) Remplaçant le précédent découpage qui partageait le Maroc en sept Régions Economiques, le code régional correspond au dernier découpage administratif regroupant les soixante huit provinces et préfectures en seize régions économiques. Classées par ordre alphabétique, ces seize collectivités territoriales sont :

(1°) Oued Eddahab, (2°) Boujdour Laayoune Sakia El Hamra, (3°) Goulmim Es Smara, (4°) Souss-Massa-Draa, (5°) Gharb-Chrarda-Beni Hssen, (6°) Chaouia Ouardigha, (7°) Marrakech-Tensift-Al Haouz, (8°) Oriental, (9°) Grand Casablanca, (10°) Doukala–Abda, (11) Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, (12°) Tadla-Azilal, (13°) Meknes–Tafilalet, (14°) Fes– Boulemane, (15°) Taza -Al Hoceima–Taounate, (16°) Tanger-Tetouan.

b) *le bloc des variables de production et d'investissement*

Le second bloc de colonnes est constitué des principales variables décrivant l'activité des entreprises industrielles. Il s'agit du chiffre d'affaires (ou des ventes réalisées au cours de l'exercice couvert par l'enquête), de la production effectivement réalisée, de la valeur ajoutée dégagée, des exportations et de l'investissement effectué par l'entreprise durant l'exercice suivi par l'enquête industrielle. L'investissement étant entendu au sens des immobilisations acquises par l'entreprise au cours de l'exercice étudié.

c) *le bloc des variables indicatrices d'emploi*

Le troisième et dernier bloc de colonnes stylise les variables en rapport avec l'emploi. Il s'agit des effectifs permanents employés dans l'industrie, des jours travaillés, et des frais de personnel correspondant aux salaires versés, augmentés des charges sociales.

1.3. l'unité statistique

L'unité d'observation est l'entreprise définie comme l'entité institutionnelle. Cette entité gère un patrimoine, exerce une activité marchande et perçoit des flux financiers en contrepartie de ventes de ses produits. Sont considérées comme entreprises industrielles, les unités dont la moitié au moins du chiffre d'affaires provient de la vente des produits de son activité, ces activités étant définies par référence à la nomenclature officielle des activités économiques.

Il est à noter qu'une entreprise peut gérer plusieurs établissements, géographiquement distincts, dans lesquels s'exercent les activités de l'entreprise. Un établissement est repéré par son adresse. Une entreprise peut n'avoir qu'un établissement comme elle peut en avoir plusieurs. En fait, on relève qu'en 1999 moins de 2% des entreprises ont plus d'un établissement. C'est dire que pour la bonne fin de cette étude relative à l'évaluation des gains et des pertes d'emplois, la distinction entreprise - établissement ne présente pas un grand problème, une minorité d'entreprises étant à établissements multiples.

a) Des «emplois permanents» à « l'emploi total»

Dans notre étude la mesure des créations et des destructions d'emplois est relative à l'ensemble des effectifs de l'entreprise au 31 décembre de l'année étudiée. Cette mesure de la dynamique de la main d'œuvre appelle deux types de remarques.

- En premier lieu, cette manière de sérier la démographie de l'emploi prête le flanc à deux séries de critiques en ce sens qu'elle ne tient pas compte ni des entrées ni des sorties des employés à l'intérieur de l'année, et ne permet pas de distinguer les flux par niveau de qualification socioprofessionnelle. Les résultats de l'étude doivent être interprétés en ayant conscience de ces limites ;
- En deuxième lieu, l'enquête retient les effectifs permanents comme indicateur de l'emploi, et en même temps elle donne le suivi du nombre de jours travaillés dans l'année.

Aussi, pour les besoins de l'étude concernant l'évaluation des gains et des pertes d'emploi dans le secteur industriel, la variable indicatrice de l'emploi est dénommée «effectif global ou total» obtenue par rajout des «emplois occasionnels ou saisonniers» convertis en «équivalents en emplois permanents», ces derniers ayant été obtenus en divisant par 250 le nombre de jours figurant dans l'enquête annuelle. L'effectif global a ainsi été obtenu par agrégation des effectifs permanents augmentés des emplois occasionnels convertis en emplois permanents.

II. PRESENTATION DES INDICATEURS RETENUS POUR LE SUIVI DES MOUVEMENTS D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES

La démarche retenue pour l'évaluation des gains et des pertes d'emploi dans le secteur industriel s'inspire de la méthodologie développée par J. Davis, J.C. Haltiwager et S. Schuck dans l'ouvrage intitulé «Job Creation And Destruction ».

Plus précisément, nos investigations empiriques ont été axées principalement sur l'exploitation de la base de données industrielles pour faire ressortir respectivement les variations caractérisant la main d'œuvre et la démographie d'entreprises.

II.1. Indicateurs relatifs aux mouvements de main d'œuvre

Le traitement informatique de la base des données industrielles a consisté, dans un premier temps, à scinder ce fichier primaire en deux sous fichiers.

- dans le premier classeur n'ont été répertoriées que les entreprises créatrices d'emplois entre 1985-1999;
- dans le second classeur n'ont été inventoriées que les entreprises caractérisées par la destruction de l'emploi durant toute la période sous revue allant de 1985 à 1999.

Sur la base de ce tri, il a été possible de définir les six notions pertinentes pour la problématique de l'emploi dans le contexte institutionnel de l'économie marocaine.

1/ la notion d'emploi a été appréhendée par celle d'emploi moyen. Moyenne glissante sur deux années successives, cette manière d'appréhender l'emploi permet d'éviter des biais en évitant de concentrer l'information sur une date particulière et partant d'éviter de fortes fluctuations inter-années. Par ailleurs, le mode de détermination des flux d'emplois consistant en des calculs de différences premières, explique pourquoi les tableaux statistiques synthétisant les résultats obtenus ne contiennent pas l'année 1985.

En adoptant la notation suivante :

- E (t) : Niveau d'emploi à l'année (t)
E (t-1) : Niveau d'emploi à l'année (t-1)
EM(t) : Emploi Moyen à l'année (t)

Il vient :

$$EM(t) = ((E(t) + E(t-1))/2) \quad (0)$$

2/ la création d'emplois est égale à la somme des gains d'emplois des entreprises ayant enregistré une augmentation de leurs effectifs et des entreprises nouvellement créées entre les deux années successives (t) et (t-1). Partant de là, on déduit le taux de création d'emplois qui est un rapport entre le flux de création d'emplois et l'emploi moyen tel que défini antérieurement.

A partir de la notation suivante

- C(t) : création d'emplois à l'année (t),
avec t variant de 1986 à 1999
C(t-1) : Création d'emplois à l'année (t-1),
avec t variant de 1986-1999

On détermine le taux de création d'emplois, noté I1 :

$$I1t (\%) = ((C(t) - C(t-1))/EM(t)) (\%) \quad (1)$$

L'intérêt de ce ratio est qu'il renseigne sur la capacité de l'économie à sécréter, de manière endogène, des emplois additionnels.

3/ La destruction d'emplois à l'année t est égale à la somme des pertes d'emplois des entreprises ayant enregistré une réduction de leurs effectifs et les cessations d'activités entre les deux années successives (t) et (t-1). Partant de là, on déduit le taux de destruction d'emploi qui est un rapport entre le flux de destruction d'emplois et l'emploi moyen.

Avec la notation suivante adoptée,

D(t) : Destruction d'emplois à l'année (t)

D(t-1) : Destruction d'emplois à l'année (t-1)

On détermine le taux de destruction d'emploi, noté I2 exprimé en %

$$I2 (\%) = ((D(t) - D(t-1)) / EM(t)) (\%) \quad (2)$$

Ce deuxième indicateur renseigne sur le degré de l'économie à détruire des emplois pour des raisons qu'il faudra faire ressortir au niveau de la partie analytique de cette étude.

4/ La « redistribution d'emploi » (ou rotation d'emploi) à l'année t est égale à la somme des créations (C(t)) et des destructions (D(t)) d'emplois entre deux années successives (t) et (t-1). Selon le même procédé de calcul, on détermine le taux de rotation de l'emploi, noté I3 que l'on exprime en pourcentage de la manière suivante:

$$I3 (\%) = I1 (\%) + I2 (\%) \quad (3)$$

A la manière du taux d'ouverture de l'économie sur l'extérieur que l'on appréhende par le ratio ((Exportations + Importations/ PIB) (%), ce troisième ratio fournit de précieuses indications sur les mouvements d'emplois au sein d'une économie donnée. Plus ce ratio est grand plus la dynamique de démographie d'emplois est importante au sein d'une économie donnée.

5/ Le taux net de création d'emplois est obtenu par différence entre le taux de création et le taux de destruction d'emplois. Noté I4 et exprimé en %, ce taux est ainsi calculé :

$$I4 (\%) = I1 (\%) - I2 (\%) \quad (4)$$

L'Emploi net à l'année t est égal à la différence entre les créations et les destructions d'emplois entre deux années successives (t) et (t-1).

Cet indicateur I4 renseigne sur la capacité d'une économie donnée à être créatrice nette ou destructrice nette de l'emploi. I4 croissant, signifie que le mouvement de création d'emplois au sein d'une économie donnée l'emporte sur la tendance à détruire les emplois.

6/ La « redistribution d'emplois » (ou « excédent d'emploi » selon la terminologie adoptée dans l'ouvrage de référence) est obtenue par différence entre la redistribution d'emploi et l'emploi net durant deux années consécutives (t) et (t-1). Il s'agit de la rotation d'emploi corrigée des créations nettes d'emplois. Avec la notation adopté, ce taux de redistribution d'emploi est noté I5 et est calculé comme suit :

$$I5 (\%) = I3 (\%) - I4 (\%) \quad (5)$$

Comme son nom l'indique, ce ratio exprime la rotation d'emplois et renseigne sur la mobilité. En d'autres termes, la signification de ce ratio vise à fournir des éléments de réponse sur le degré de maturité des différents secteurs de l'économie. Ces secteurs sont-ils en phase de croissance auquel cas le ratio aurait tendance à augmenter, ou au contraire ont-ils atteint l'âge de maturité auquel cas la contexture générale de l'économie favorise davantage la rotation et la mobilité que la création de nouvelles opportunités d'emplois.

7/ Le dernier indicateur, noté I6 et exprimé en pourcentage, est le maximum des deux ratios I1 et I2 :

$$I6 (\%) = \text{Max} (I1, I2) \quad (6)$$

Ce dernier ratio renseigne sur la capacité de l'économie à être une économie plutôt créatrice d'emplois ou être une économie plutôt destructrice d'emplois. Cependant, dans le contexte de l'économie marocaine, ce ratio n'a pas une grande signification en ce sens que I6 se confond avec I1, ce qui tend à illustrer que l'économie marocaine dispose de potentialités de croissance non négligeables. C'est pour cette

raison d'ailleurs, qu'il ne nous a pas semblé utile de le faire figurer dans les tableaux statistiques synthétisant les résultats obtenus.

II.2. Les indicateurs relatifs à la démographie des entreprises

Les mouvements d'emplois ne sauraient être analysés indépendamment de la dynamique de créations et cessations des entreprises. Aussi convient-il de s'attarder sur les corrélations probables entre les deux phénomènes.

Pour une connaissance approfondie de la démographie des entreprises, il est capital de faire la distinction entre les mouvements réels et apparents de créations et de cessations d'entreprises, ce qui n'est pas le cas dans notre étude puisque nous ne connaissons pas, d'après le fichier de base, s'il s'agit de « création réelle » ou « création apparente », de « cessation réelle » ou « cessation apparente ».

L'idéal aurait nécessité de travailler sur la démographie des entreprises au sens juridique du terme par l'établissement d'un état civil pour les entreprises, à la manière de l'état civil pour les personnes physiques. Dans ce sens, les créations réelles correspondent à la naissance de nouvelles unités juridiques et économiques et les cessations réelles se traduisent par la disparition des moyens de production. Mais, hélas, tel n'est pas encore le cas actuellement!

Toujours est-il que pour le suivi de la démographie des entreprises, et faute de statistiques juridiques consistant donc à répertorier les naissances et les disparitions d'entreprises, on a considéré la réactivation d'entreprises en sommeil comme de nouvelles créations et les fusions, les absorptions, les changements d'exploitants ou les fermetures provisoires comme étant des cessations d'entreprises.

III. STRATIFICATION DES INDICATEURS CALCULES

III.1. Stratification des indicateurs relatifs à l'emploi

Ces indicateurs ont été calculés à partir de la base des données industrielles mise à notre disposition. Cette préférence s'explique par le fait que cette base de données de l'industrie a l'avantage de nous

fournir, en plus de la variable étudiée qui est l'emploi, l'évolution des autres grandeurs économiques (production, exportation, etc.).

Plus précisément, en croisant ces différentes grandeurs, le traitement informatique a permis la construction d'un ensemble d'indicateurs en rapport avec la problématique des gains et des pertes d'emploi dans le secteur industriel. Autrement dit, ces indicateurs calculés sont la résultante d'un croisement de la mesure des flux de main d'œuvre par référence à une batterie de neuf critères.

i) les dix huit branches industrielles allant de la branche 10 « Produits de l'industrie alimentaire » jusqu'à la branche 27 « autres industries manufacturières ». Ces branches peuvent être regroupées, aisément, en cinq grands secteurs industriels ;

ii) les petites et moyennes entreprises ou les grandes entreprises ; le critère de démarcation est le nombre d'emplois de l'entreprise. Au sens de cette étude, les entreprises qui emploient moins de 50 personnes sont considérées comme des PME par opposition aux grandes entreprises dont le nombre d'emplois dépasse le seuil de 50 ;

iii) les différentes préfectures et provinces : le traitement informatique combinant la mesure des flux de main d'œuvre et code régional permet de sérier la démographie d'emplois selon les seize régions économiques, les provinces et les préfectures ;

iv) l'ensemble des immobilisations acquises par l'entreprise au cours de l'exercice étudié par emploi (ou investissement/emploi) en distinguant les tranches déterminées en tenant compte du montant de l'investissement occasionné par chaque emploi créé, soit respectivement : moins de 10kdhs, de 10Kdhs à 15kdhs, de 15kdhs à 20kdhs, de 20Kdhs à 50Kdhs, et plus de 50Kdhs ;

v) l'effectif employé en distinguant les cinq modalités suivantes: moins de 10 personnes, 10 à 49 personnes, 50 à 99 personnes, de 100 à 199 personnes, et 200 personnes et plus ;

vi) la productivité du travail telle qu'elle est mesurée par le rapport «valeur ajoutée / effectif global». Les cinq modalités retenues sont : moins de 30kdhs, de 30Kdhs à 49kdhs, de 50kdhs à 99kdhs, de 100Kdhs à 200Kdhs, et plus de 200Kdhs ;

vii) le niveau de salaire moyen intégrant les charges sociales en distinguant les cinq rubriques : moins de 20kdhs, de 20Kdhs à moins de 30kdhs, de 30kdhs à moins de 50kdhs, de 50Kdhs à moins de 100Kdhs, et plus de 100Kdhs.

viii) la destination de la production selon que celle-ci est vendue sur les marchés extérieurs ou écoulée sur le marché local. On distingue les entreprises qui travaillent exclusivement pour le marché intérieur, c'est à dire celles dont les montants des exportations sont nulles et les entreprises exportatrices. L'indicateur retenu est la part des exportations dans le chiffre d'affaires décliné en cinq modalités qui sont les suivantes: n'exporte pas, moins de 25%, de 25% à moins de 50%, de 50% à moins de 75%, et plus 75%.

Tableau 6. Structure des Indicateurs du flux d'emploi pour les années 1986-1999

Critères de stratification	I ₁	I ₂	I ₃	I ₄	I ₅	I ₆
1- Branches industrielles (10, 11, ... 27)						
2- Grands Secteurs (IAA, ITC,...)						
3- Régions Economiques						
4- Selon les 5 tranches d'Investissement par emploi						
5- Selon les 5 tranches d'effectifs employés						
6- selon les 5 tranches de productivité						
7- selon les 5 tranches de salaire moyen						
8- selon les débouchés de la production						
Total (pour chacun des 8 critères retenus)						

Remarque: pour plus de détails: Voir Annexe- Volume II de cette étude

III.2. Critères de stratification relatifs à la démographie des entreprises

Pour le calcul de ces différents indicateurs, on a utilisé les informations statistiques émanant du Ministère de l'Industrie, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de Bank Al Maghrib. Cependant, et en dépit de cette diversité des sources, il demeure entendu que c'est la base des données industrielles qui reste la référence statistique pour cette étude.

a) les données du Ministère de l'Industrie

Faute de statistiques juridiques consistant donc à répertorier les naissances et les disparitions d'entreprises, on a considéré la réactivation d'entreprises en sommeil comme de nouvelles créations et les fusions, les absorptions, les changements d'exploitants ou les fermetures provisoires comme étant des cessations d'entreprises.

Par ailleurs, et à la différence de ce qui a été fait pour les mouvements d'emplois, il n'a pas été possible d'élaborer l'ensemble des indicateurs pour la démographie des entreprises. Pour des contraintes liées à la disponibilité des données, il n'a été possible d'élaborer que trois types d'indicateurs :

- élaboration d'une série chronologique couvrant les années 1986 à 1999 en faisant ressortir les taux de création et de destruction accompagnés du solde net ;
- les flux d'entreprises croisés aux secteurs d'activité et aux débouchés en distinguant les créations et les cessations d'entreprises selon que ces dernières sont ou non exportatrices.

b) Les statistiques de la CNSS

La deuxième source mise à contribution pour l'étude portant sur l'évaluation des gains et des pertes d'emplois est celle de la CNSS.

Les reproches généralement faites aux statistiques relatives à la démographie des entreprises et des emplois de la CNSS portent sur la non correspondance automatique entre les entreprises nouvellement affiliées et les créations d'entreprises, ni entre les nouvelles immatriculations et les nouvelles créations d'emplois. Un nouveau salarié peut avoir déjà été immatriculé à la CNSS, disparaître pour un temps et réapparaître sous une nouvelle immatriculation. Le même phénomène peut concerner les entreprises.

Cependant, et en dépit de ces insuffisances, les statistiques fournissent de précieuses indications sur la démographie des entreprises en corrélation avec celle des emplois.

En premier lieu, basé sur le régime déclaratif, cet organisme centralise l'ensemble des informations statistiques relatives aux immatriculations et aux affiliations des entreprises appartenant au secteur formel et

organisé; de plus, outre le secteur industriel, ces données couvrent l'ensemble des vingt six branches économiques et donc tous les secteurs de l'économie nationale (primaire, secondaire et tertiaire).

En deuxième lieu, l'analyse de l'évolution comparée des entrées et des sorties au régime de la CNSS constitue, malgré tout, un indicateur supplémentaire sur les capacités d'offre d'emploi par le tissu productif. Au sens de cette étude est considéré comme :

- « Sorti » du régime l'assuré qui, sans pouvoir prétendre à une pension, cesse d'être déclaré à la CNSS durant toute l'année d'observation (t) après avoir été déclaré une fois au moins durant l'année précédente (t-1) ;
- « Entrée » au régime est définie par la mesure de l'effectif des assurés qui, déclarés à la CNSS, au cours d'un exercice de référence (t) n'ont fait l'objet d'aucune déclaration au cours de l'année précédente (t-1).

En troisième lieu, l'étude comparée des flux d'affiliations et de suspensions d'entreprises peut constituer un indicateur permettant d'approcher la démographie d'entreprises en termes de mouvements de créations et ceux de destructions. De leur côté, les entreprises en activité (affiliations diminuées des suspensions) peuvent, à leur tour, être scindées en entreprises sans salariés et celles avec salariés.

c) les données de *Bank Al Maghrib*

La troisième source mise à contribution est celle de Bank Al Maghrib. L'Institut d'Emission consacre chaque année, dans son rapport annuel, quelques développements à la problématique de la démographie des entreprises tout en faisant ressortir leur appartenance sectorielle.

Tirées du dépouillement des annonces légales, ces statistiques sur les mouvements de créations et de destructions des entreprises sont également accompagnées d'indications financières portant sur les accroissements ou diminutions du capital occasionnés par de tels mouvements.

IV. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Steven J. Davis, John C. Haltiwager, and Scott Schuk: «Job Creation And Destruction», Massachusets Of Technology, 1996.
- 2- Ministère de l'Industrie : « Résultats des enquêtes sur les Industries de transformation » (Editions 1985 à 1999).
- 3- Bank Al Maghrib : Rapports annuels sur les exercices 1990 à 1999.
- 4- Direction de la Statistique : diverses données sur l'emploi et le chômage.
- 5- Caisse Nationale de Sécurité Sociale :
 - « Régime de la Sécurité Sociale » Volume 1 : recueil des textes législatifs et réglementaires, édition 1998 ; Volume 2 : Historique, organisation, statistiques 1961-1999, 2^{ème} édition, juin 2000 ;
 - « Sorties et Entrées à la CNSS », DED/193/99, Novembre 1999 (33 pages).

CHAPITRE III. LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le processus de création d'entreprises suscite beaucoup d'intérêts de la part des dirigeants politiques, des penseurs économiques et des organismes internationaux. Depuis son indépendance, le Maroc a déployé des efforts et mis en place des mécanismes pour stimuler la création et le développement des entreprises en général, et des unités industrielles en particulier. On peut citer, à titre d'exemple, les codes d'investissement, l'aménagement de quelques zones industrielles, la mise en place de zones franches, la conception de certains modes de financement propres à l'entreprise industrielle et à la PME à travers la BNDE, la création d'organismes spécialisés dans l'investigation et la mise en œuvre de projets industriels tels que l'Office de Développement Industriel etc.

Au début des années 1990, et partant de sa volonté de s'inscrire dans une logique de développement économique libéral, dans un environnement de plus en plus mondialisé, le Maroc a également mené, avec l'aide de la Banque Mondiale un processus d'observation et d'enquête pour l'identification des freins à la création et au développement des entreprises industrielles. Ainsi, des obstacles tels que le coût de financement, l'insuffisance de la demande intérieure, le niveau élevé des impôts, la difficulté de faire valoir ses droits légaux, les lenteurs administratives, la faiblesse de l'infrastructure industrielle ont été recensés dès 1994 et continuent de figurer parmi les dix principales contraintes au développement du secteur industriel. D'autres ont fait leur apparition parmi les 10 premiers obstacles depuis 1998 ; il s'agit particulièrement de la concurrence du secteur informel et celles de la contrebande et la pratique de la corruption. Ces freins, liés à l'environnement de l'entreprise, ont parfois fait l'objet de mesures correctives telles que la libéralisation des taux d'intérêt et de la politique du crédit, la simplification des procédures douanières, l'allègement du taux de l'IS et la simplification du système fiscal. D'autres, à caractère plus structurel sont plus difficiles à lever. Par ailleurs, certains dysfonctionnements émanant de l'entreprise elle-même, tels que la faiblesse des ressources financières ou l'insuffisance de l'encadrement humain et le manque de qualification du personnel ou encore l'inexistence de structures de recherche-développement, dont l'élimination est inscrite dans ce qu'il est convenu d'appeler « le

programme de mise à niveau des entreprises » sont encore loin d'être dépassés.

Qu'ils soient propres à l'entreprise ou liés à son environnement, ces obstacles freinent la création des unités productives, mais contribuent également à leur disparition avant terme.

Pour ce qui est de la dissolution des entreprises, il convient de souligner qu'il n'existe pas de données fiables permettant d'en caractériser les causes ou d'en définir la typologie. En général, la dissolution d'une entreprise peut être normale suite à la fin de son terme juridique ou à l'achèvement de son objet social, comme elle peut être la conséquence d'une défaillance. Dans ce cas les causes sont multiples et on peut en citer :

- Des causes accidentelles (décès de l'homme clé, catastrophe, etc. ;
- Des causes commerciales par manque de débouchés du produit commercialisé ou la faiblesse de sa compétitivité commerciale ;
- Des causes liées au management et à la stratégie de l'entreprise et plus particulièrement sa stratégie marketing ;
- Des causes liées à l'incapacité du chef d'entreprise en matière de gestion en général et plus particulièrement à l'insuffisance de sa formation technique ;
- La désorganisation ou la mésentente entre associés sont également à l'origine de la défaillance des sociétés dans lesquelles « l'intuitu-personae » est dominant ;
- L'insuffisance des sources de financement par rapport aux investissements physiques et surtout par rapport aux besoins en fonds de roulement constituent le principal facteur de défaillance des jeunes entreprises à cycle d'exploitation long ;
- Les fautes personnelles du chef d'entreprises (ponctions exagérées sur les deniers de la firme) provoquent également l'avortement de bon nombre d'entreprises individuelles ou sociétés familiales.

En Europe, il a été démontré que le taux de défaillance le plus élevé se situe chez les entreprises âgées entre 2 et 3 ans et que ce taux se réduit considérablement à partir de la onzième année d'existence de la firme (Eurostudies « Comment analyser les causes de défaillance d'entreprises en Europe » Mars 1999).

La natalité, comme la mortalité des entreprises sont conditionnées par des facteurs environnementaux, mais ils sont aussi liés à des aspects sectoriels qu'ils soient conjoncturels ou structurels et d'autres propres à la structure et au style de management de ces entreprises. Ainsi, le processus de création et de dissolution des entreprises sera étudié aussi bien au niveau global que sectoriel.

Les informations disponibles en matière de création et de dissolution d'entreprises ne concordent pas. Aussi, l'essentiel de notre analyse porte sur les données recueillies auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie, que nous complétons, selon le besoin, par quelques informations fournies par la CNSS et celles publiées dans les rapports de Bank Al Maghrib.

I. LA DIMENSION GLOBALE DE LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

Les données permettant de traiter la démographie des entreprises, vue sous un angle global, émanent de :

- Bank Al maghrib pour tout ce qui est de la création et du développement des entreprises ainsi que leur dimension appréhendée par le capital mis en œuvre ;
- La caisse Nationale de sécurité sociale, à partir des immatriculations et suspensions des entreprises affiliées ;
- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie pour les seules entreprises de l'industrie de transformation.

I.1. Selon les données financières de BANK ALMAGHRIB

Source de création d'emplois et de développement de la richesse créée sur le territoire national, la création d'entreprise a connu une évolution globalement favorable durant la décennie 1990 à en juger par le profil du nombre d'entreprises créées, tous secteurs confondus.

Tableau 7. Création d'entreprises

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Tot. 90-99
Nombre entreprises (1)	2 086	2 240	2 344	2 179	2 988	2 971	3 074	3 173	2 281	4 407	27 743
Capitaux mobilisés (1) MDH	549	838	1 185	1 167	1 100	1 139	1 200	1 783	3 200	3 684	15 845
Capital moyen par Entreprise *MDH	0,26	0,37	0,51	0,54	0,37	0,38	0,39	0,56	1,40	0,84	0,571
Croissance en %	23,07	7,38	4,64	- 7,04	37,13	- 0,57	3,47	3,22	- 28,11	93,20	
Nbre Entreprises Industrielles (2)	490	585	552	515	334	534	552	498	639	308	5 007
% Nombre total **	23,49	26,12	23,55	23,63	11,18	17,97	17,96	15,69	28,01	6,99	18,05

(1) tous secteurs confondus. Source: rapports annuels de Bank Almaghrib

(2) Secteur des industries de transformation. Source: Ministère du commerce et de l'industrie

* Capitaux mobilisés / nombre d'entreprises créées

** Nombre d'entreprises industrielles (selon MCI) / Nombre total d'entreprises (BAM)

Ainsi, durant la période 1990–99, 27 743 entreprises ont été créées ; soit une moyenne de 3 083 par année. Ces entreprises ont mobilisé un total de 15 845 M DH, soit un capital moyen de 571 000 DH par entreprise créée.

Le taux de croissance annuel du nombre d'entreprises créées a été généralement positif avec des intensités plus ou moins grandes, à l'exception de trois années particulières :

- 1993 : année de sortie du rééchelonnement
- 1995 : année de mise en œuvre de la campagne d'assainissement
- 1998 : année d'avènement du gouvernement d'alternance.

En revanche, les années 1990, 1994 et 1999 ont connu un fort taux de croissance du nombre d'entreprises créées.

Ceci veut-il dire que le comportement de l'entrepreneur en matière de création et d'investissement est sensible aux signaux de l'environnement national ?

a) *Dimension des entreprises créées*

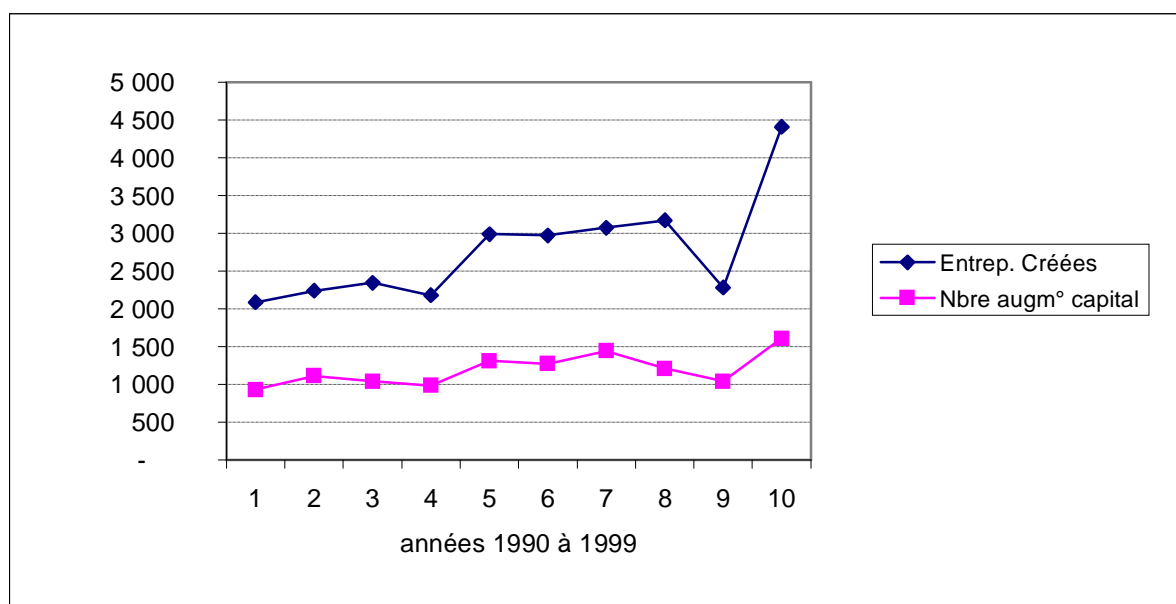
Exprimée par le montant du capital engagé à la création, la taille moyenne de ces firmes a connu une croissance régulière entre 1990 et 1993, puis un recul durant les années 1994 à 96, avant de reprendre son allure ascendante en 1997.

Signalons la dimension particulièrement importante du capital moyen mobilisé par les créations d'entreprises en 1998 (avec 1,4 MDH en 1998 et 0,84 MDH en 1999) grâce à la concrétisation d'importants projets par les investisseurs étrangers. Autrement, le capital moyen des entreprises créées ne dépasse guère les 400 000DH.

b) *Le développement des entreprises*

Considérant la croissance et la consolidation financière des entreprises comme un facteur contribuant à la longévité de leur durée de vie, à leur développement et à la réduction de leur taux de mortalité, il convient de souligner que les augmentations de capital ont pratiquement suivi la même tendance que les créations, comme en témoigne le graphique ci dessous. Cette corrélation peut traduire l'impact du climat général des affaires sur la dynamique de création et de croissance des entreprises. Ces augmentations de capital, dont le nombre a porté sur 11 966 opérations entre 1990 et 1999 ont mobilisé 78 Milliards de dirhams dont 55%, soit 43,2 Milliards, ont été réalisés par le secteur industriel (selon les données figurant dans les rapports annuels de Bank Al Maghrib). En effet, selon cette même source, le secteur industriel a utilisé 73% des 9 milliards mobilisés pour les augmentations de capital en 1990 et 75% des 11 milliards utilisés en 1999. Pour le reste de la décennie, les pourcentages tournaient autour de 50%, à l'exception de 1992 et 1993 où ils se sont respectivement limités à 29 et 37% des quelques 9 milliards enregistrés pour chacun de ces deux exercices, en raison de l'importance des augmentations opérées par le secteur financier, à l'issue de l'annonce puis de l'entrée en vigueur de la réforme du système financier de 1993.

Graphique 2. Evolution des capitaux investis en création et augmentation de capital (en milliards de DH)



Source des données : Rapports de Bank Almaghrib.

I.2. Les affiliations à la CNSS

Les nouvelles affiliations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ne reflètent pas nécessairement des créations d'entreprises, du fait que bon nombre d'unités sont en activité sans être affiliées à la CNSS. De même que les suspensions d'affiliation ne traduisent pas fidèlement la dissolution des entreprises concernées. Il existe toujours un décalage, dans le temps, entre les premières et les secondes. Toutefois ces statistiques peuvent tracer un trend général de la démographie d'entreprises toutes activités confondues.

Tableau 8. Affiliations à la CNSS

Années	Entreprises						
	affiliées		suspendues		Nombre d'entreprises en activité		
	Cumul(a)	Nouvelles	Cumul(b)	Nouvelles	Sans salariés (c)	avec salariés (d)	total (e) = (c) + (d)
1989	84 620	3 970	40 879	1 389	10 433	33 308	43 741
1990	88 924	4 304	41 882	1 003	11 826	35 216	47 042
1991	93 564	4 640	43 939	2 057	13 443	36 182	49 625
1992	100 813	7 249	47 116	3 177	12 464	41 233	53 697
1993	106 079	5 266	50 087	2 971	9 491	46 501	55 992
1994	111 874	5 795	52 675	2 588	10 369	48 830	59 199
1995	117 056	5 182	54 752	2 077	10 485	51 819	62 304
1996	123 018	5 962	55 474	722	13 125	54 419	67 544
1997	130 806	7 788	58 238	2 764	14 605	57 963	72 568
1998	136 812	6 006	61 042	2 804	14 957	60 813	75 770
1999	147 403	10 591	63 206	2 164	18 507	65 690	84 197
1990 à 99	62 783	62 783	22 327	22 327	8 074	32 382	40 456

Source : CNSS.

Les données ci-dessus montrent que le nombre net d'entreprises en activité affiliées à la CNSS est passé de 36 530 unités en 1986 à 47 042 en 1990, soit une croissance de 30% en cinq ans. En 1999, ce nombre a atteint 84 197 entreprises progressant ainsi de 40 456 unités, ou 80% en dix ans.

Résultant de la différence entre le nombre d'entreprises affiliées et celui des unités suspendues, l'évolution de l'effectif des entreprises en activité affiliées à la CNSS a été accompagnée par :

- Un accroissement des entreprises affiliées (qu'elles soient en activité ou suspendues) qui sont passées de 84 620 en 1989 à 147 403 en 1999, soit 62783 nouvelles affiliations en dix ans représentant une moyenne de 6278 par année. Le flux des nouvelles affiliations a connu une croissance continue pendant cette période avec trois pics particuliers en 1992 qui a enregistré 7249, en 1997 avec 7788 et en 1999 qui a connu 10 591 affiliations nouvelles. Ces évolutions peuvent parfois résulter d'une simple intensification des mises à jour des fichiers de la CNSS.
- Des suspensions dont le nombre est très fluctuant d'une année à l'autre et qui ont totalisé 22 327 entreprises entre 1989 et 1999, soit une moyenne de 2224 affiliés par année.

II. LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Pour les seules industries de transformation, les enquêtes du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) font ressortir que le nombre d'entreprises créées, entre 1990 et 1999, s'est élevé à 5007 unités ce qui représente un peu plus de 18% du nombre total d'entreprises créées relevé plus haut. Cette proportion dépassait les 23% durant les années 1990 à 1993 pour descendre à des niveaux inférieurs à la moyenne décennale au cours des années 1994 à 1997. L'année 1998 a connu le plus grand nombre, en valeurs relatives, des entreprises industrielles créées avec 28% alors que 1999 a enregistré la plus faible performance de la décennie avec 7%. La dynamique de création de l'entreprise industrielle n'a donc pas suivi la même tendance ascendante relevée pour l'ensemble des secteurs.

Tableau 9. Création des entreprises industrielles

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Créations	618	535	497	554	490	585	552
Base 100=1986	100	87	80	90	79	95	89

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Créations	515	334	534	552	498	639	308
Base 100=1986	83	54	86	89	81	103	50

Source : enquêtes MCI

Observé sur la période 1986 à 1999, le nombre d'entreprises industrielles créées, exprimé en indice 100 base 1986, montre que le chiffre de base n'a été atteint qu'une seule fois en quatorze ans, en 1998. En revanche, des performances très basses ont été enregistrées en 1994 et 1999, c'est dire que les industries de transformation n'attirent plus beaucoup d'investisseurs au Maroc.

En revanche, les cessations d'entreprises industrielles ont connu une allure tout à fait inversée, comme le montre ci dessous. Ainsi, 4711 unités ont été dissoutes entre 1986 et 1999, soit une moyenne de 179 entreprises par année. Près des deux tiers des entreprises créées ont, par conséquent, été dissoutes ce qui réduit considérablement le taux de croissance nette de l'effectif des unités industrielles durant cette période. Observées sur la seule décennie 1990-99, les dissolutions représentent près des $\frac{3}{4}$ du nombre d'entreprises créées.

Tableau 10. Dissolution des entreprises industrielles

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Céssations	273	265	242	223	171	251	451
Base 100=1986	100	97	89	82	63	92	165

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Céssations	393	281	466	472	303	584	336
Base 100=1986	144	103	171	173	111	214	123

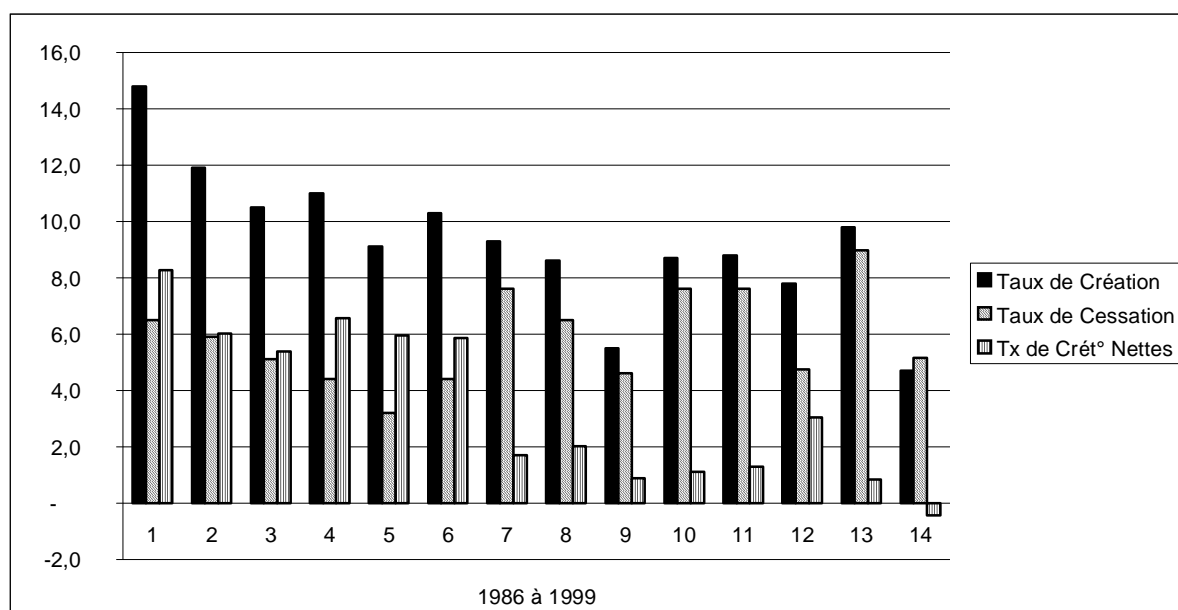
Source : enquêtes MCI

C'est à partir de 1992 que le flux de cessation des firmes industrielles a commencé à prendre une allure très inquiétante, avec un indice de 165, rapporté au même flux de 1986. Les nombres les plus élevés ont été observés en 1995, 1996 et 1998.

Aussi, rapporté à l'effectif moyen d'entreprises industrielles recensées chaque année par l'enquête du MCI, les flux de création et de cessations

nous donnent respectivement les taux annuels de natalité et de mortalité des entreprises dont la différence constitue le taux de croissance nette. Ce dernier a connu une évolution annuelle caractérisée par une tendance à la baisse comme elle ressort du graphique suivant.

Graphique 3. Evolution annuelle de la croissance démographique des entreprises industrielles

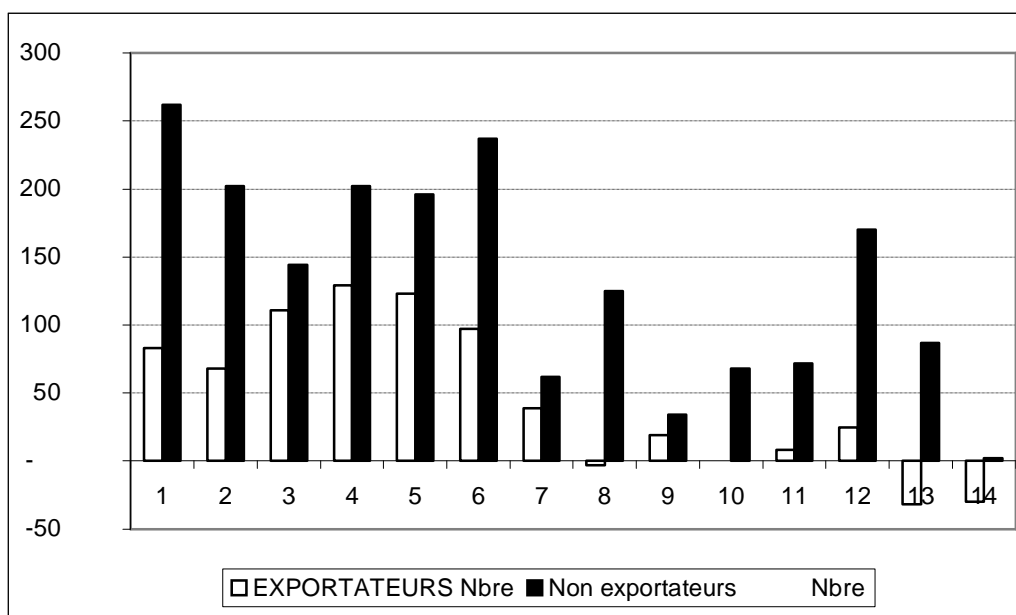


Le taux de créations nettes a atteint des niveaux très bas à partir de 1993, pour se positionner au dessous de zéro en 1999. Cette tendance, d'ordre général, se retrouve davantage chez les entreprises exportatrices que chez celles qui n'exportent pas.

III. COMMERCE EXTERIEUR ET DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Durant la période 1986 à 1999, la création des industries à l'exportation a été relativement plus dynamique que celle des manufactures ciblant le marché intérieur. Chose qui trouve, sans doute, son explication dans la faiblesse enregistrée par l'évolution de la demande intérieure durant la décennie 1990, d'une part, et dans les orientations de la politique économique marocaine qui voulait faire de l'exportation le principal moteur de la croissance, d'autre part. Toutefois l'ampleur des fermetures d'entreprises exportatrices a fait que la contribution de cette catégorie d'industrie à la croissance nette du parc industriel a été plutôt modeste comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Graphique 4. Création nette d'entreprises



III.1. Les entreprises exportatrices

L'année 1986 a connu la création de 115 industries exportatrices. Comparativement à ce chiffre, la naissance des industries exportatrices s'est comportée très favorablement durant les années 1988 à 1995, avec des créations variant entre 140 et 169 unités. Les années 1996 à 1998 ont enregistré près de 110 créations par année, alors que l'exercice 1999 n'en a vu que 45.

Exprimé par le rapport des naissances à l'effectif moyen d'entreprises opérationnelles durant l'année, le taux de natalité de cette catégorie de firmes a toutefois connu une tendance régulière à la baisse durant cette période. Etant en moyenne supérieur à 12% jusqu'à 1990, il a fluctué entre 8 et 9% durant les années 1991 à 1993, puis il a oscillé autour d'une moyenne de 7% entre 1994 et 1998, avant de chuter à 2,7% en 1999.

Les taux de dissolution ont évolué dans le sens inverse avec près de 3,5% entre 1986 et 1991, puis de 5 à 8% pour les années suivantes.

Aussi, avec 8,6% de naissances et 5,5% de fermetures en moyenne par année durant toute la période de référence, le taux moyen de croissance nette du nombre d'industries exportatrices a été de 3,1%. Il a baissé de 10% à 6% entre 1986 et 1991, pour chuter à des taux très bas, voire

négatifs, par la suite, et plus particulièrement au cours des années 1993, 1995, 1998 et 1999.

III.2. Les entreprises non exportatrices

Avec 5464 unités créées et 3601 détruites, les industries non exportatrices représentent près de 76% des entreprises manufacturières ayant vu le jour et autant de celles qui ont été dissoutes entre 1986 et 1999. Elles ont, par conséquent, eu un très grand impact sur la démographie générale des entreprises industrielles.

Le nombre de créations de cette catégorie de firmes a connu une tendance globalement baissière durant la période d'observation, si nous excluons les reprises enregistrées en 1991-92, en 1995-96 et en 1998. Les 503 entreprises initiées en 1986 n'ont été dépassées qu'une seule fois en quatorze ans, en 1998 avec 532 entités. Les années 1994 et 1999 ont enregistré le plus faible effectif de créations avec respectivement 226 et 263 unités. Le taux de « natalité », qui est resté relativement élevé, comparativement aux entreprises exportatrices, n'a jamais atteint le niveau de 1986 (15 %). Ses niveaux les plus bas ont été enregistrés en 1994 et 1999 avec 5%.

De son côté, le taux de « mortalité » a connu des niveaux fluctuants allant de 9,2%, enregistré en 1998, à 3,1% en 1990. Le taux moyen de la période qui s'élève à 6,1%, a été dépassé au cours des années 1986, 1987, 1992, 1996 et 1998. Les deux premières années ont également connu des taux de naissance élevés, ce qui n'était pas le cas des trois dernières qui ont, de ce fait, enregistré un taux net de création compris entre 1,5 et 2%.

Ce dernier a enregistré une moyenne de 3.15% pour l'ensemble des 14 années passées en revue, avec une natalité moyenne de 9,2% contre 6,1% de destructions. Les années 1986 à 1991 ont réalisé une croissance nette supérieure ou égale à 4%, alors que les années suivantes, à l'exception de 1997, se sont soldées par des taux inférieurs à 3% .

IV. LA STRUCTURE SECTORIELLE DE LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

IV.1. Paramètres structurels du tissu industriel

La valeur ajoutée des industries de transformation a représenté, en moyenne, 17,9% du PIB global durant les années 1990 à 2000. Rapporté au PIB hors agriculture, cette contribution s'élève à 21% en moyenne, avec un minimum de 20,6% en 1993 et 1994 et un maximum de 21,6% en 1990 et 1991.

La structure de la valeur ajoutée industrielle n'a pas connu de changements particuliers durant cette période, puisque on retrouve toujours les industries agro-alimentaires et la chimie - parachimie avec 34% pour chacune d'elles, alors que le textile et le cuir ont accusé un léger recul au profit des IMME.

La répartition sectorielle des effectifs employés a connu une certaine évolution par rapport aux trois principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi. Ainsi, les industries de textile et du cuir sont toujours en pole position avec 40% des effectifs moyens employés en 1990 et 42,6% en 1999. Elles sont suivies des industries de la chimie et parachimie avec 23,6% des effectifs industriels en 1999, au lieu de 22% en 1990, 23% en 1993 et 24% en 1996. La part des industries agro-alimentaires dans ces emplois a reculé de 25% en 1990, à 23% en 1993, puis à 22% en 1996 et à 21% en 1999. Les industries mécaniques et métallurgiques d'une part, et électriques et électroniques d'autre part ont pratiquement stagné avec une contribution respective de 10 % et 3%.

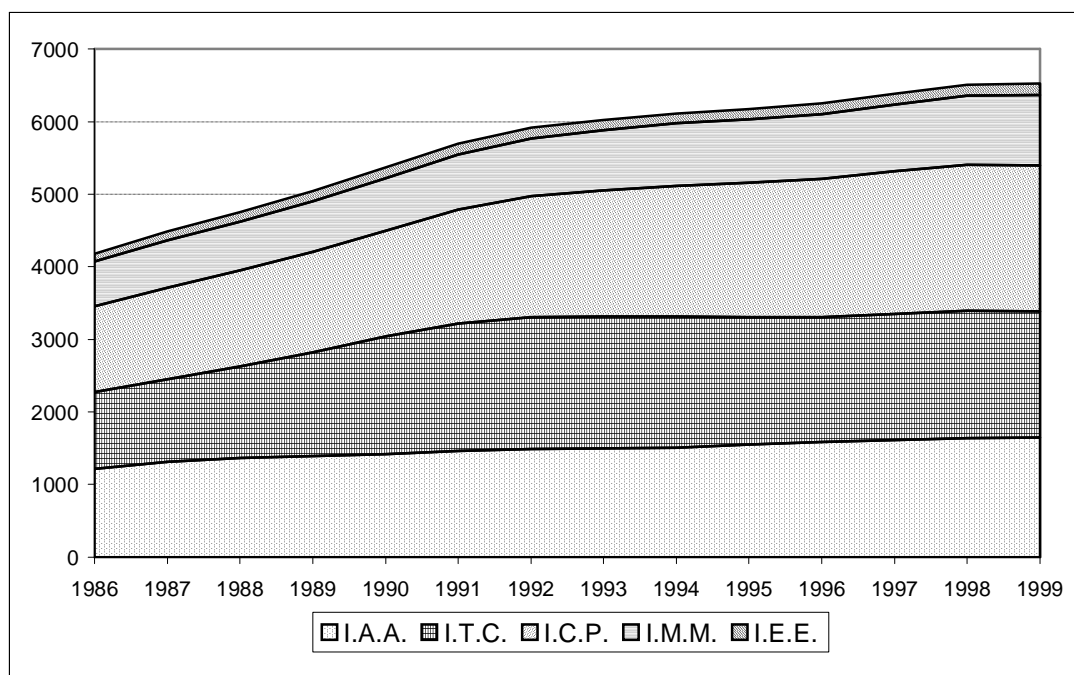
Le nombre moyen d'entreprises manufacturières recensées annuellement par l'enquête du Ministère de l'Industrie a connu une croissance soutenue durant la période 1986 à 1993. Cette cadence a connu un ralentissement substantiel au cours des six dernières années de la décennie 1990, comme le montre le graphique 3 ci dessous.

Au niveau de leur distribution sectorielle, les entreprises des industries agro-alimentaires, qui représentaient 29% du parc industriel en 1986, n'en représente plus que 25% en 1999. Celles du textile et cuir constituaient 25% du tissu productif en 1986, elles ont atteint les 30% en 1993, pour revenir à 27% en 1999. La part des unités opérant dans le secteur de la chimie et parachimie a progressé de manière régulière,

durant la période d'observation, pour atteindre les 31% en 1999 au lieu de 28% en 1986. En revanche, les industries mécaniques et métallurgiques et les industries électroniques et électriques ont stagné autour de 14,5% pour les premières et autour de 2,5% du nombre total des entités industrielles, pour les secondes.

L'effectif des entreprises opérant dans chaque branche de l'industrie est la résultante de la dynamique de création et de destruction d'entreprises dans chacune de celles ci.

Graphique 5. Evolution du nombre d'entreprises par grandes branches de l'industrie.



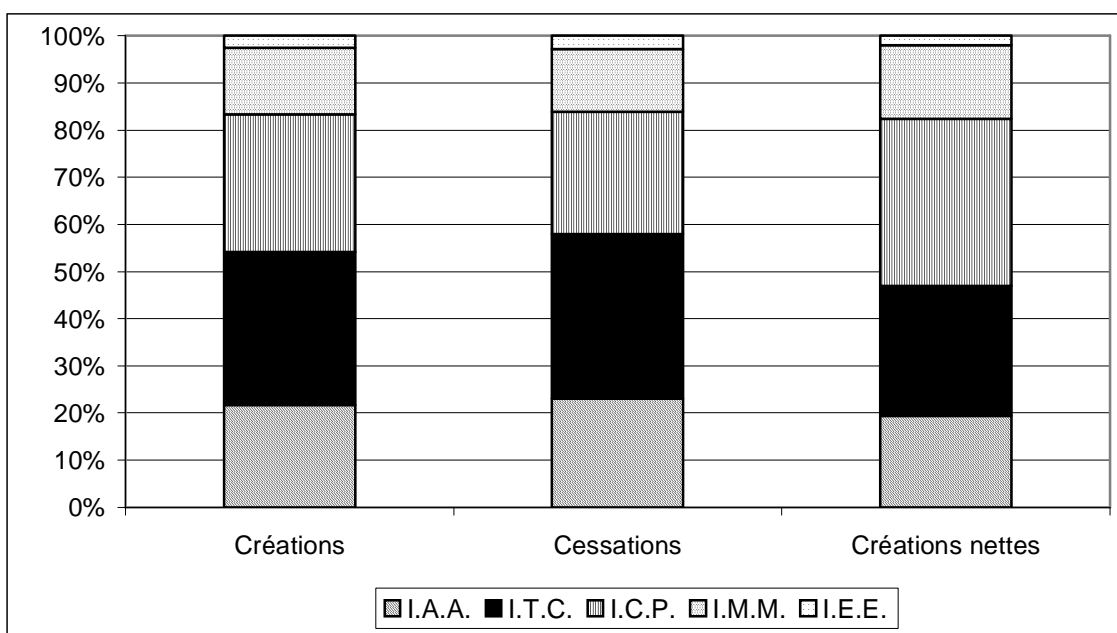
IV.2. Structure de la démographie générale des entreprises industrielles

Observée pendant les années 1986 à 1994, la croissance démographique des unités industrielles se caractérise par les données suivantes :

- Un taux annuel moyen de création de 9,08% pour l'ensemble des branches sur toute la période. Trois branches ont connu un taux très proches de cette moyenne : la chimie et parachimie (ICP), la mécanique et métallurgie (IMM) et les industries électriques et électroniques (IEE). Le textile et cuir (ITC) a atteint un taux de 10,43%, alors que l'agro-alimentaire (IAA) s'est limitée à 7,57%.

- Le taux moyen de cessation s'est élevé à 5,93% pour l'ensemble des industries, avec une amplitude allant de 5,2% pour les IAA et les ICP à 7,3% pour les ITC. Les IMM et les IEE ont enregistré les taux respectifs de 5,6 et 6,8%.
- Le taux moyen de croissance nette s'élève à 3,15%. Les ICP ont été les plus performantes avec 3,83%, suivies des IMM, avec 3,48% ; des ITC avec 3,07%, puis des IEE avec 2,59% et des IAA avec 2,33%.
- Au total, 7211 firmes ont été créées pendant cette période et 4711 autres détruites ; soit un accroissement net de 2500 unités en quatorze ans. Ont contribué à cette croissance nette, les ICP à raison de 35%, les ITC à hauteur de 28%, les IAA pour 19%, les IMM avec 16% et les IEE dans la limite de 2%. (voir graphique ci dessous).

Graphique 6. Contribution sectorielle à la croissance démographique des entreprises.



IV.3. Evolution démographique des industries agro-alimentaires

Quatorze années durant, les IAA ont créé 1566 entreprises et détruit 1083 autres, soit une progression nette de 35 unités en moyenne par année. Rapportée aux seules années 1990, cette moyenne chute à 26 unités par année, c'est dire le grand ralentissement qu'a connu cette branche en matière de création d'entreprises.

Si le nombre de firmes créées en 1986 n'a jamais été égalé depuis, il convient de souligner que le processus de création dans cette branche a repris pendant les cinq dernières années de la décennie quatre-vingt-dix, mais il a été grandement anéanti par l'importance des flux de dissolution. L'année 1999 a été la plus marquée par ce phénomène avec un flux net négatif. Les résultats particulièrement défavorables des dernières campagnes agricoles, ainsi que l'ouverture des frontières à certains produits ont contribué à l'accentuation de cette tendance.

Tableau 11. Création et dissolution d'entreprises dans les IAA

Ans	Créations	Cessations	Créations nettes	Nombre Moyen	Taux de Créat.	Taux de Cession	Tx de Créat. Net.
1986	178	69	109	1 214	14,66%	5,68%	8,98%
1987	163	78	85	1 312	12,43%	5,95%	6,48%
1988	112	83	29	1 369	8,18%	6,07%	2,12%
1989	94	74	20	1 394	6,74%	5,31%	1,43%
1990	79	50	29	1 420	5,56%	3,52%	2,04%
1991	107	54	53	1 462	7,32%	3,69%	3,63%
1992	101	95	6	1 490	6,78%	6,38%	0,40%
1993	58	44	14	1 499	3,87%	2,94%	0,93%
1994	40	35	5	1 508	2,65%	2,32%	0,33%
1995	137	60	77	1 549	8,85%	3,87%	4,97%
1996	114	114	-	1 587	7,19%	7,19%	0,00%
1997	112	67	45	1 609	6,96%	4,16%	2,80%
1998	176	155	21	1 643	10,72%	9,44%	1,28%
1999	95	105	-10	1 647	5,77%	6,38%	-0,61%
Total	1 566	1 083	483		7,57%	5,23%	2,33%

A l'exception des années 1986, 1987 et 1995 où il a été respectivement de 9%, 6,5% et 5%, le taux de croissance net de cette branche a été très faible, voire négatif.

IV.4. Evolution démographique des industries du textile et du cuir

Les ITC ont enregistré un taux moyen de création net de 3% durant la période 1986 à 1999. Toutefois, la croissance de l'effectif des unités opérant dans cette branche industrielle a connu une forte chute à partir de 1991, avec des taux très faibles et souvent négatifs, sous l'effet de nombreuses fermetures, et ce malgré l'importance des créations.

2336 unités ont été créées pendant ces 14 ans d'observation, dont 60% durant les sept premières années (de 1986 à 1992), alors que 1647 autres ont cessé leur activité dont 63% au cours des sept dernières années (de 1993 à 1999).

Tableau 12. Création et dissolution d'entreprises dans les ITC

Années	Créations	Cessations	Créations nettes	Nombre Moyen	Taux de Créat.	Tx de Cess.	Tx Créat. Net.
1986	159	91	68	1 058	15,03%	8,60%	6,43%
1987	151	60	91	1 138	13,27%	5,27%	8,00%
1988	199	61	138	1 254	15,87%	4,86%	11,00%
1989	265	56	209	1 427	18,57%	3,92%	14,65%
1990	220	53	167	1 617	13,61%	3,28%	10,33%
1991	218	106	112	1 758	12,40%	6,03%	6,37%
1992	188	182	6	1 820	10,33%	10,00%	0,33%
1993	186	199	-13	1 819	10,23%	10,94%	-0,71%
1994	109	127	-18	1 806	6,04%	7,03%	-1,00%
1995	118	192	-74	1 761	6,70%	10,91%	-4,20%
1996	154	154	-	1 722	8,95%	8,95%	0,00%
1997	138	100	38	1 741	7,93%	5,74%	2,18%
1998	153	162	- 9	1 755	8,72%	9,23%	-0,51%
1999	78	104	-26	1 734	4,50%	6,00%	-1,50%
Total	2 336	1 647	689		10,43%	7,35%	3,07%

Cette branche qui connaît les plus forts taux de création et de cessation d'entreprises enregistrant du même coup la durée de vie moyenne d'entreprise la plus courte.

IV.5. Evolution démographique des industries de la chimie et parachimie

Avec 2107 entreprises créées et 1221 dissoutes, les ICP ont vu leur parc d'entreprises croître de 886 unités en quatorze ans, soit 63 entreprises de plus en moyenne annuelle et un taux de croissance annuel de 3,8%.

Tableau 13. Création et dissolution d'entreprises dans les ICP

Années	Créations	Cessations	Créations nettes	Nombre Moyen	Tx Créat. Ent.	Tx Cess. Ent.	Tx Créat. Net.
1986	171	75	96	1 185	14,43%	6,33%	8,10%
1987	130	76	54	1 266	10,27%	6,00%	4,27%
1988	120	60	60	1 323	9,07%	4,54%	4,54%
1989	115	52	63	1 381	8,33%	3,77%	4,56%
1990	125	36	89	1 456	8,59%	2,47%	6,11%
1991	184	57	127	1 566	11,75%	3,64%	8,11%
1992	174	104	70	1 665	10,45%	6,25%	4,20%
1993	160	90	70	1 733	9,23%	5,19%	4,04%
1994	129	66	63	1 796	7,18%	3,68%	3,51%
1995	177	133	44	1 851	9,56%	7,19%	2,38%
1996	197	138	59	1 906	10,34%	7,24%	3,10%
1997	153	85	68	1 969	7,77%	4,32%	3,45%
1998	183	169	14	2 009	9,11%	8,41%	0,70%
1999	89	80	9	2 018	4,41%	3,96%	0,45%
Total	2 107	1 221	886		9,11%	5,28%	3,83%

C'est l'une des rares branches de l'industrie à avoir enregistré, au cours des années quatre-vingt dix, des scores de création dépassant ceux du dernier quinquennat de la décennie précédente.

Les plus grands nombres de cessations ont été enregistrés au cours des années 1992, 1995, 1996 et 1998.

IV.6. Evolution démographique des industries mécaniques et métallurgiques

En quatorze années, les IMM ont augmenté leur parc de quelques 391 entreprises, soit une moyenne de 28 créations nettes par année et un taux de croissance annuel moyen de 3,5%.

Tableau 14. Création et dissolution d'entreprises dans les IMM

Années	Créations	Cessations	Créations nettes	Nombre Moyen	Tx Créat. Ent.	Tx Cess. Ent.	Tx Créat. Net.
1986	95	33	62	617	15,41%	5,35%	10,06%
1987	67	46	21	652	10,28%	7,06%	3,22%
1988	56	29	27	671	8,35%	4,33%	4,03%
1989	65	36	29	702	9,27%	5,13%	4,13%
1990	51	30	21	729	7,00%	4,12%	2,88%
1991	71	23	48	764	9,30%	3,01%	6,29%
1992	77	57	20	796	9,68%	7,17%	2,51%
1993	100	43	57	835	11,98%	5,15%	6,83%
1994	44	40	4	866	5,08%	4,62%	0,46%
1995	88	66	22	875	10,06%	7,54%	2,51%
1996	69	60	9	891	7,75%	6,74%	1,01%
1997	81	44	37	915	8,85%	4,81%	4,04%
1998	111	80	31	947	11,73%	8,45%	3,28%
1999	42	39	3	965	4,35%	4,04%	0,31%
Total	1 017	626	391		9,06%	5,58%	3,48%

Si cette branche n'a pas connu d'année à flux net négatif, elle a toutefois été marquée par une fluctuation assez élevée du flux net de création d'une année à l'autre. Les années 1994, 1996 et 1999 ont été caractérisées par les plus faibles performances sous l'effet conjugué de la faiblesse des créations et de l'importance relative des dissolutions.

Les créations ont été les plus nombreuses en 1998 (avec 111) et en 1993 (avec 100 unités constituées). En revanche, les plus grands nombres de dissolutions ont été réalisées en 1998, en 1995 et en 1996.

IV.7. Evolution démographique des industries électriques et électroniques.

Les IEE constituent le « parent pauvre » de l'industrie marocaine avec moins de 200 entreprises en activité, 185 créés et 134 dissoutes en 14 ans.

Tableau 15. Création et dissolution d'entreprises dans les I E E

Années	Créations	Cessations	Créations nettes	Nombre Moyen	Tx Créat. Ent.	Tx Cess. Ent.	Tx Créat. Net.
1986	15	5	10	108	13,89%	4,63%	9,26%
1987	24	5	19	122	19,67%	4,10%	15,57%
1988	10	9	1	136	7,38%	6,64%	0,74%
1989	15	5	10	142	10,60%	3,53%	7,07%
1990	15	2	13	148	10,14%	1,35%	8,78%
1991	5	11	- 6	148	3,39%	7,46%	-4,07%
1992	12	13	- 1	143	8,39%	9,09%	-0,70%
1993	11	17	- 6	140	7,86%	12,14%	-4,29%
1994	12	13	- 1	138	8,70%	9,42%	-0,72%
1995	14	15	- 1	139	10,11%	10,83%	-0,72%
1996	18	6	12	143	12,59%	4,20%	8,39%
1997	14	7	7	151	9,27%	4,64%	4,64%
1998	16	18	- 2	158	10,16%	11,43%	-1,27%
1999	4	8	- 4	159	2,52%	5,03%	-2,52%
Total	185	134	51		9,38%	6,79%	2,59%

Alors qu'elles constituent une branche émergente dans les économies en développement, les IEE n'ont vu augmenter leur nombre d'entreprises en activité que d'une cinquantaine en quatorze ans, soit moins de quatre entreprises supplémentaires en moyenne par année.

Le nombre moyen d'entreprises créées est de 13 par année, et celui des disparitions est supérieur à 9.

Sur les quatorze années observées, la moitié s'est soldée par un flux net destructif. C'est la branche dont le taux de mortalité des entreprises est le plus élevé de l'industrie marocaine.

CHAPITRE IV. ENTREES ET SORTIES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL : APPROCHES SECTORIELLE ET TERRITORIALE

L'analyse des entrées et sorties (création/destruction des emplois) dans l'économie marocaine sera conduite en trois temps:

- D'abord nous utiliserons les données statistiques publiées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour approcher le phénomène d'entrée et de sortie du régime pour mesurer l'ampleur de la création et de la destruction des emplois à l'échelle de l'ensemble du secteur moderne de l'économie.
- Dans un deuxième temps nous focaliserons l'analyse sur la tendance des flux d'emploi et des indicateurs de création et destruction des emplois dans le secteur des industries de transformation. La disponibilité d'une information plus fine permettra d'examiner le comportement de ces variables à l'échelle des branches industrielles.
- Dans un troisième temps nous utiliserons les données de la CNSS et celles relatives au secteur industriel pour élargir l'observation aux différentes régions du pays. Cette approche spatiale peut être d'une certaine utilité quant à l'appréciation des dynamiques territoriales de l'emploi.

I. LES ENTRES ET SORTIES DANS LE SECTEUR MODERNE

Les statistiques du régime de la sécurité sociale livrent des informations précieuses sur le système productif et social moderne du pays, notamment sur l'état du marché du travail et le niveau des salaires.

Le nombre d'entreprises en activité affiliées à la CNSS est passé de 15857 en 1965 à 84197 à fin 1999, soit une progression annuelle moyenne de 5,03% sur cette période. A fin 1999, sur les 147 403 entreprises affiliées depuis l'origine du régime (1959), on compte 18 507 entreprises qui déclarent ne pas employer de salariés et 63 206 qui ont suspendu leur activité.

Le nombre de salariés déclarés est passé de 288 782 en 1961 à 1136930 en 1999, soit une croissance moyenne annuelle de 3,58% sur la période.

Le phénomène de "sortie" et "entrée" de salariés au sein du régime de sécurité sociale géré par la CNSS est un bon indicateur du phénomène de création et de destruction des emplois. Est considéré comme sorti du régime l'assuré qui, sans pouvoir prétendre à une pension, cesse d'être déclaré à la CNSS durant toute l'année de l'observation (n) après avoir été déclaré une fois au moins durant l'année précédente (n-1).

Les "Entrées" au régime sont définies par la mesure de l'effectif des assurés qui, déclarés à la CNSS au cours d'un exercice de référence (n) n'ont fait l'objet d'aucune déclaration au cours de l'année précédente. La mesure des Sorties du régime sera rapportée aux effectifs des Entrants à la CNSS et à d'autres variables socio-démographiques et économiques comme l'âge, la durée d'assurance, les salaires, les secteurs et les lieux d'activité.

Cette mesure permet de dégager des indicateurs relatifs au marché du travail, avec une information sur les volumes, les tendances, les lieux économiques et géographiques de la mobilité professionnelle; ces données dessinent les fluctuations du marché formel de l'emploi étant entendu que c'est celui-ci qui déclare ses effectifs à la CNSS.

I.1. Les sorties du régime de 1961 à 1997: un mouvement à la hausse

L'effectif des assurés sociaux sortis du régime représente, depuis l'origine de la CNSS, une part importante de la population assurée. On peut rétrospectivement classer les mouvements des sortie en trois phases:

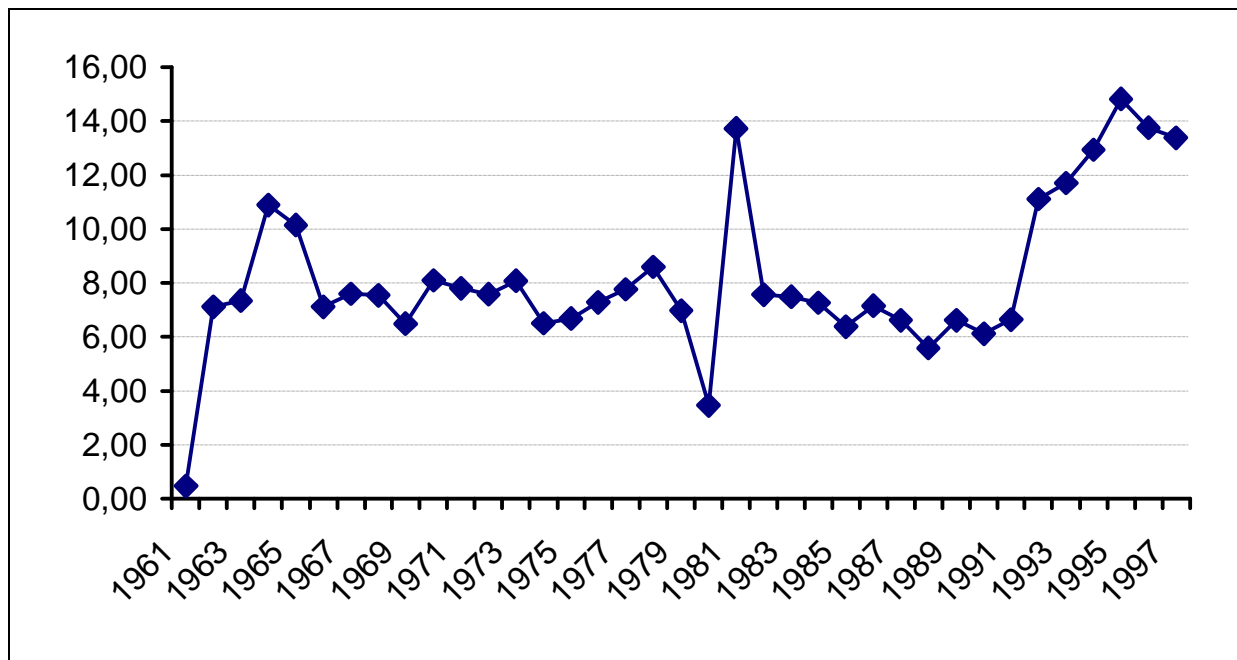
- 1961-1965: durant cette période, le taux de sortie s'est établi autour de 10% du total des assurés. C'est grosso modo l'époque d'un fort retrait du marché de l'emploi, qui concerne à la fois les salariés européens remplacés par des marocains, et les salariés marocains aussi dans le cadre d'un important mouvement de migration vers l'Europe.
- 1966-1991: sur ce quart de siècle, le taux de sortie est stable autour de 5,6% et 8%; Ce taux a connu un pic de 13% en 1981,

qui s'explique vraisemblablement par un facteur de gestion interne (lenteur d'imputation) et une conjoncture économique dépressive.

- 1992-1997: cette période se caractérise par une hausse en valeur absolue et en valeur relative du flux des sorties, dépassant la centaine de milliers par an et représentant un taux variant entre 11 et 13%

Graphique 7.

Taux d'entrées et de sorties des adhérents au régime de la sécurité sociale



I.2. Les tendances récentes

L'analyse des données montre que l'évolution du nombre des entrées sur la période récente est caractérisée par un accroissement soutenu, à l'exception de l'année 1993, où l'effectif des entrées a enregistré une variation négative de 19,59% par rapport à l'année précédente. Le taux d'entrée pour cette année avait subi une nette régression pour se situer autour de 11,94% contre 15,16% l'année précédente.

A l'exception de cette année de creux, la tendance est la suivante:

- de 1990 à 1992 : augmentation régulière de l'effectif des entrées avec un taux de croissance moyen de 11,20% sur cette période, le taux d'entrée moyen était de l'ordre de 14,50% ;

- de 1994 à 1997 : reprise à la hausse en début de période du flux des entrées qui réalise un taux de croissance moyen de 22,64%; la plus forte variation annuelle est enregistrée en 1995, soit une augmentation de 31,52% par rapport à 1994; le taux d'entrée sur la période 1994 - 1997 avoisinait 17,34%.

L'année 1995 se distingue par une variation significative du taux d'entrée, soit une augmentation de 29,28% par rapport au taux constaté pour l'année 1994. Cette augmentation pourrait s'expliquer par les efforts entrepris par la CNSS dans le cadre du renforcement des opérations de contrôle et d'inspection et l'amélioration des procédures de gestion.

Tableau 16. Entrées/sorties dans le régime de la CNSS

Années	Entrées	Sorties	Ratio	Assurés actifs	Entr./ Assur.	Sort./ Assur.	Flux/ assur.	Flux net/ Assur.	Surplus
1990	103464	44673	2.32	729538	14.2	6.1	20.3	8.1	12.3
1991	109146	51464	2.12	776535	14.1	6.6	20.7	7.4	13.3
1992	127927	93671	1.37	843575	15.2	11.1	26.3	4.1	22.2
1993	102866	100862	1.02	861827	11.9	11.7	23.6	0.3	23.4
1994	115909	116533	0.99	900569	12.9	12.9	25.8	-0.1	25.9
1995	152448	135777	1.13	916214	16.7	14.8	31.5	1.8	20.6
1996	176336	131652	1.35	957804	18.4	13.8	32.2	4.7	27.5
1997	213792	136770	1.60	1023175	20.9	13.4	34.3	7.5	26.7
Total	1101888	811402	1.36	7054237	15.62	11.50	27.1	4.12	23.0

Source: CNSS

Le rapport Entrées/Sorties a connu entre 1990 et 1997 une forte oscillation conjuguée à une baisse tendancielle. On constate une chute brutale du taux de renouvellement en 1994 suivie d'une reprise à la hausse à partir de l'année 1995. Globalement le taux de renouvellement de la population assurée a subi une dépréciation de 30,77% sur la période d'étude, passant de 2,32% en 1990 à 1,60 en 1997.

Le ratio de renouvellement est passé de 2,32 Entrants pour 1 sortant au titre de l'année 1990 à moins de 1 entrant pour 1 sortant en 1994 (0,99). Cette régression est consécutive à l'accroissement plus rapide de l'effectif des Sortants (de 44673 en 1990 à 116533 en 1997) par rapport à celui des Entrants dont la croissance est nettement plus faible (de 103464 en 1990 à 115909 en 1994).

L'année 1994 aura été une année où le taux de renouvellement de la population assurée a atteint un creux. La tendance a été renversée à partir de 1995, avec un ratio de renouvellement passant de 1,13 à 1,60

en 1997. Au cours de cette seconde période, l'effectif des Sortants bien que porté à un niveau élevé (plus de 130000) a été compensé par un flux plus important d'Entrants (plus de 150000), le nombre des Entrées dépassant le seuil des 213 000 en fin de période.

Ces observations indiquent que les fluctuations à la marge du marché formel de l'emploi ont atteint en valeurs absolue et relative, un niveau élevé. Toutefois, cette tension ne reflète à l'identique ni l'évolution réelle du marché du travail, ni le profil démographique du régime de la sécurité sociale. Le rétablissement de cet équilibre à partir de 1995 est lié beaucoup plus à l'importance de l'effort de rationalisation des procédures de gestion et l'intensification des mesures d'inspection et de contrôle accomplis depuis cette date par la CNSS en vue de résorber les rétentions de déclarations. Les données ne demeurent pas moins significatives des tendances de création et de destruction des emplois dans le secteur moderne de l'économie.

Les entrées concernent naturellement en majeure partie les assurés âgés de moins de 40 ans. Cette catégorie comprend plus de 186 000 assurés, soit environ 87,09% des entrées en 1997 contre 86,61% en 1995. Les entrées dans les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans représentent des proportions sensiblement égales, soit 26,779% et 25,51%.

Les sorties concernent essentiellement, et de façon constante, les assurés âgés de moins de 40 ans. Avant 1992, ce groupe représentait près de 62% des sortants. Après 1992 et depuis, ce groupe représente plus de 72% du contingent des sortants. C'est ce groupe qui a été le plus fortement touché par la hausse globale des sorties.

En effet, l'augmentation des sorties a été de 99% depuis 1992 pour les moins de 40 ans contre 55% pour la tranche d'âge 41 à 55 ans. Ces observations révèlent de sérieuses mutations sur le marché de l'emploi avec une rotation croissante des effectifs de salariés, et une stabilisation du lien de travail plus tardive. Cette tendance a toutefois pu être amplifiée du fait des paramètres de constitution des droits à prestation auprès de la CNSS.¹

¹ En effet, sachant qu'une période d'assurance de 3240 jours, soit 10 ans et demi, suffit à constituer un droit à pension, il est possible qu'un phénomène de rétention des déclarations se soit noué au détriment des jeunes salariés et notamment des célibataires pour lesquels l'incitation à l'immatriculation et aux déclarations régulières survient surtout à la suite de naissances pour l'octroi des prestations familiales.

On observe aussi une forte concentration des flux démographiques pour les trois premières tranches d'âges, les flux des entrées étant nettement supérieur aux flux des Sorties. Ceci atteste que cette catégorie de la population est la plus concernée par la rotation vis-à-vis du régime de la sécurité sociale

Les restructurations dans le marché formel du travail se caractérisent par un mouvement de rajeunissement des effectifs salariés conjugué à une plus grande stabilité des plus de 45 ans. Au sein du régime de sécurité sociale, les plus de 45 ans connaissent des taux d'entrées relativement moins nombreux que leurs cadets, de même que leurs taux de sorties, ce qui signifie qu'ils présentent une plus grande stabilité dans le régime de sécurité, mais aussi une plus grande difficulté à retrouver un emploi en cas de chômage.

En considérant qu'un flux démographique égal à zéro correspond à un strict renouvellement de la population assurée (flux des entrées et des sorties identiques), il se confirme que la relation de travail formel présente une vulnérabilité croissante avec l'âge, et que les cohortes du régime se renouvellent très peu à partir de l'âge de 45 ans.

La structure des entrées selon le nombre de jours déclarés est quasiment identique sur la période considérée. On observe une forte proportion d'Entrants ayant une activité déclarée de courte durée, 23,36% sont déclarés à moins de 36 jours et 42,38% à moins de 72 jours, soit au plus deux mois d'assurance au titre de l'année 1997.

Il s'agirait vraisemblablement de salariés occasionnels dont l'effectif s'élève à près de 90 000 assurés en 1997. Sur la base d'une seule déclaration, ces assurés sont en droit de bénéficier des prestations familiales pendant les douze mois qui suivent leur déclaration. Comme dans celui des sorties, un suivi minutieux des déclarations futures permettra de mesurer le phénomène de sélection adverse.

Pour la majorité des assurés sortants, l'activité déclarée est de courte durée. Plus de 25% d'entre eux sont déclarés à moins de 36 jours et plus de 69% sont déclarés pour la moitié de l'année.

Ce constat appelle un examen approfondi de ses causes: est-il lié à la mobilité spécifique qui s'observe dans certains secteurs d'activité ou bien

à une sélection adverse contre le régime de sécurité sociale et notamment ses prestations familiales dont les droits se trouvent constitués à partir d'une seule déclaration annuelle?

II. L'APPROCHE SECTORIELLE DES ENTREES ET DES SORTIES

II.1. Les sorties et entrées dans l'ensemble des secteurs modernes

La nomenclature de la CNSS retient 26 secteurs d'activité. le tableau ci-après présente, pour l'année 1997, la ventilation par secteur d'activité des assurés sortis et rentrés au régime. L'effectif des sorties par secteur d'activité est rapporté, dans un premier temps, à l'effectif total des sorties du régime. On mesure ainsi la part du secteur d'activité dans le flux global des sorties du régime.

L'effectif des sorties pour chaque secteur d'activité est ensuite rapporté à l'effectif des assurés actifs de ce même secteur et permet d'obtenir le taux de sortie propre au secteur d'activité. ce second ratio est un indicateur de la vulnérabilité de l'emploi au sein du secteur d'activité.

Par rapport à l'ensemble de la population des salariés immatriculés à la CNSS, c'est le secteur des matériaux de construction et des travaux publics qui enregistre le plus fort taux de sortie du régime (30,1%). Ce caractère presque classique du secteur de la construction, du bâtiment et des TP, recoupe ici le ralentissement au cours de la décennie 90 des investissements publics. Le second secteur qui a de fortes sorties est celui du textile et de la confection avec un taux de 14,9% phénomène là aussi bien connu lié à l'importance de la flexibilité externe et à une durée de vie des entreprises relativement courte. Le troisième secteur est celui du commerce avec un taux de 13,5% vraisemblablement lié à la petite taille des entreprises et à une durée de vie également brève.

Rapportées aux effectifs employés selon les secteurs d'activité, les sorties indiquent un tout autre classement de la vulnérabilité des salariés au regard de la stabilité dans la protection sociale. Ainsi, le secteur ayant le plus fort taux de sortie par rapport aux assurés immatriculés est le secteur « Forêts et chasse », soit un taux de 40,1%. Ce secteur est suivi du bâtiment et TP avec un taux de 22,1%, puis par ordre d'importance

décroissant des effectifs immatriculés, le textile, le commerce, l'industrie alimentaire et les boissons et tabac.

Tableau 17. Entrées et sorties du régime de la Sécurité sociale par secteur. Année 1997

Secteur d'activité	Assurés	Assurés sortis du régime			Assurés entrés au régime		
		Total	Part	Sorties/ assurés	Total	Part	Entrées/ Assurés
Agriculture, F.P	62312	7610	5.7	12.2	10200	4.8	16.4
Industrie (1)	413391	46714	35.0	11.3	83660	39.1	20.2
Dont: I.T.C	191941	21956	16.5	11.4	44940	21.0	23.4
I.A.A	88579	11456	8.8	12.9	15814	7.4	17.9
Matériel constr. TP	181189	40106	30.1	22.1	41553	19.4	23.6
Commerce	148026	17945	13.5	12.2	33622	15.7	22.7
Transp. commun	40966	4724	3.6	11.5	6535	3.1	16.0
Hôtellerie	38757	4333	3.3	11.8	6112	2.9	15.8
Admini,E.P, Offic	22529	1484	1.1	6.6	3466	1.6	15.4
Autres services	116005	10416	7.8	9.0	28644	13.4	24.7
Total	1023175	133332	100	13.0	213792	100	20.9

(1) Y compris eau, électricité et énergie
E.P: Entreprises publiques

Il est à relever que les secteurs les moins vulnérables au phénomène des sorties du régime sont ceux qui déclarent à la CNSS les effectifs salariés soit parmi les plus réduits (services domestique, élevage, affaires immobilières), soit les effectifs couverts par de statuts stables (établissements publics), soit des professions qualifiées (papiers et cartons, imprimerie, presse et édition).

Comme pour les sorties du régime, l'effectif des entrées par secteur d'activité est rapporté, dans un premier temps, à l'effectif total des entrées au régime. On mesurera ainsi la part du secteur d'activité dans les flux des entrées au régime. Dans un second temps, l'effectif des entrées pour chaque secteur d'activité est rapporté à l'effectif des assurés actifs de ce même secteur. On mesurera ainsi le taux d'entrée propre au secteur d'activité. Ce ratio est un indicateur de la mobilité de l'emploi dans le secteur d'activité.

Par rapport à l'ensemble de la population des salariés immatriculés à la CNSS, le secteur des matériaux de construction et travaux publics, enregistre le plus fort taux d'entrée au régime, soit une part de 24,41% des entrées en 1997. Le second secteur des fortes entrées est le textile et confection avec 19,44% des entrées suivi du secteur commerce avec une part qui avoisine 15,73%.

Ces trois secteurs d'activité regroupent à eux seuls près de 50% de la population assurée en 1997 et drainent près de 60% des entrées au régime.

Les entrées rapportées aux effectifs employés par secteur d'activité dégagent un taux qui varie entre un maximum de 28,8% (Matériaux de construction) et un minimum de 8,59% (Activités mal désignées ou non encore désignées). Les trois secteurs d'activité cités plus haut dégagent un taux d'entrée relativement élevé, soit 28,8% pour les "Matériaux de construction et bâtiment", 23,6% pour le "Textile et confection" et 22,71% pour le "Commerce".

Ceci atteste d'une grande mobilité de l'emploi pour ces secteurs d'activité qui recrutent généralement du personnel ouvrier, en grande majorité des occasionnels ou des saisonniers. La prédominance de ces secteurs justifie les résultats découlant de l'analyse des entrées selon l'âge, le salaire et la durée d'assurance, à savoir une grande proportion de jeunes Entrants au régime, percevant des salaires faibles, et nouvellement déclarés pour la majorité d'entre eux.

II.2. Création et destruction des emplois dans le secteur industriel

Le secteur des industries de transformation emploie près de 500000 personnes dont 400000 travaillent à titre permanent et plus de 90000 à titre saisonnier. Sur l'ensemble de la période observée (1986 - 1999), les créations ont porté sur près d'un millions de personnes (966415), alors que les destructions se sont chiffrées à 741358, ce qui signifie en terme de créations nettes quelque 225057, soit en moyenne 16075 emplois par an.

Les tendances suivantes sont à relever :

- La création des emplois dessine une forte fluctuation: une baisse dans les années 1986-87, suivie d'une hausse dans les années 88-99, puis une stabilité étalée sur une période plus longue de 1990 à 1996 précédant un déclin dans les deux dernières années ;

Tableau 18. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation

Années	Emploi moyen	Taux de Création	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Tx Création nette	Surplus	Borne limite
1986	283705	25.12	16.04	41.17	9.08	32.09	25.12
1987	308855	19.49	11.55	31.04	7.95	23.09	19.49
1988	337827	20.28	10.40	30.68	9.88	20.80	20.28
1989	372018	19.72	10.31	30.03	9.41	20.63	19.72
1990	401558	18.00	12.00	29.99	6.00	23.99	18.00
1991	421058	16.70	13.16	29.86	3.54	26.32	16.70
1992	434770	15.86	12.98	28.83	2.88	25.95	15.86
1993	445005	15.98	14.20	30.18	1.79	28.39	15.98
1994	451576	15.13	13.99	29.12	1.15	27.97	15.13
1995	456841	15.64	14.47	30.10	1.17	28.93	15.64
1996	465254	15.47	13.00	28.47	2.47	26.00	15.47
1997	477940	13.83	10.92	24.75	2.91	21.85	13.83
1998	48069	14.06	12.35	26.40	1.71	24.69	14.06
1999	494570	12.90	12.37	25.27	0.53	24.74	12.90

Source: données du MCI

- La destruction des emplois est aussi fluctuante mais avec un profil différent : une phase de baisse de 1986 à 1988, suivie d'une relative longue période de hausse de 1989 à 1995, puis une régression suivie d'une stabilité ;
- Ces évolutions en volume contrastées n'occultent pas le mouvement que dégage la tendance de fond : une baisse sensible des créations sur la longue durée (de 25,12% à 12,90%, soit un taux moyen de 16,55% par an) et un comportement de destructions d'emploi qui à l'exception de l'année 1986 gravite autour d'un taux moyen de 12,69% par an ;
- En conséquence de ces deux mouvements contradictoires, l'effet de ciseaux provoque un recul presque régulier du solde net qui clôt la décennie à moins de 1% alors qu'il dégageait un taux avoisinant les 9% en début de période ;
- Le flux des changements ou réallocations des emplois demeure assez élevé, puisque chaque année un travailleur sur cinq entre ou sort du marché du travail ou change d'emploi. Une mobilité appréciable même si son intensité a sensiblement baissé depuis le début de la décennie. Le ralentissement du renouvellement des emplois est plus lié à la régression des taux des entrées qu'à une accélération des taux des sorties ;

- Observé selon les secteurs d'activité industrielle, le comportement des flux d'emploi et des variables de création et de destruction des emplois indique des évolutions différentes selon les activités concernées. Comme l'indique le tableau ci-dessous, c'est dans les industries du textile et du cuir que se concentrent à la fois les mouvements de création (43,19%) et de destruction des emplois (39,1%). Il est vrai que ces industries sont les plus utilisatrices de main d'œuvre avec 43% de l'effectif total. Les industries alimentaires et agro-alimentaires plus sujettes à des fluctuations saisonnières interviennent au second rang dans les mouvements de création et de destruction d'emplois, elles se rapprochent plus de la contribution des industries chimiques que celle des textiles. Les deux autres grandes familles d'activité industrielle (les IMME et les ISS) participent maigrement à ces flux, soit à un niveau plus bas que leur contribution à l'emploi industriel global ;

Tableau 19. Flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation:
(Résumé des données. 1985-1996)

	Total	% I.T.C	% I.A.A	% I.C.P	% I.M.M	% I.E.E
Créations	966415	43.19	24.12	20.66	9.72	2.31
Destructions	741358	39.40	27.80	20.36	10.42	2.02
Emplois moyens	5840044	40.13	23.53	23.37	10.06	2.91

- Si la contribution au volume global des créations et des destructions des emplois semble épouser dans une certaine mesure la répartition des effectifs industriels selon les grandes familles d'activité, les taux relatifs à ces flux ne dégagent pas de différences notables. Certes, les ITC enregistrent les plus forts taux de création (17,81), suivis de très près par les IAA (16,99). A l'exception des IEE, les deux autres branches (ICP et IMM) connaissent des niveaux de créations moyens assez élevés ;
- En moyenne, le taux de destruction dégagé par le secteur des textiles ne s'écarte pas trop de la moyenne de l'ensemble des activités, il est même moins élevé que dans les IAA ou les IMM, ce qui permet au secteur d'avoir le taux de création nette le plus favorable dans les industries de transformation.

Tableau 20. Flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation:
Résumé des données. 1985-1996

	Total	I.A.A	I.T.C	I.C.P	I.M.M	I.E.E
Taux de création	16.55	16.96	17.81	14.62	15.99	13.14
Taux de destruction	12.69	15.00	12.46	11.06	13.16	8.82
Taux de réallocation	29.24	31.96	30.27	25.68	29.15	21.95
Croissance nette	3.85	1.97	5.35	3.57	2.84	4.32
Surplus	25.39	30.00	24.93	22.11	26.32	17.64
Borne limite	16.55	16.96	17.81	14.62	15.99	13.14

II.3. La différenciation des créations et des destructions selon les branches industrielles

a) *Les industries agro-alimentaires*

Les industries agro-alimentaires représentent le premier secteur des industries de transformation tant au niveau de la production que de la valeur - ajoutée. Elles sont un support important de la croissance industrielle. Il s'agit d'activités hétérogènes regroupant des produits diversifiés. Certes, l'agriculture est le secteur d'approvisionnement fondamental de ces activités mais quelques industries se situent en aval de la pêche (conserves de poissons) ou de l'élevage (dérivés laitiers). Les produits de certaines branches sont destinés à la consommation humaine (farine, sucre, boissons, conserves etc.), d'autres sont destinés aux animaux (mélasses, pulpes, aliments de bétail). Enfin, quelques industries assurent une première transformation (travail de grains, corps gras), d'autres interviennent dans la transformation ultime de produits issus d'autres branches.

L'outil de production est sous - utilisé. Bien qu'il reste légèrement plus élevé que la moyenne nationale, le taux d'emploi des capacités de production varie entre 52% et 66%. Les activités qui utilisent au mieux leurs moyens de production sont notamment les industries de boissons et tabac et la fabrication des produits de base qui tournent presque à pleine capacité tels que les sucreries et les produits alimentaires divers (72%). Par contre, les conserveries végétales et de poisson travaillent en deçà de la moyenne sectorielle.

Les techniques de fabrication sont différentes au sein de chaque secteur, ce qui ne manque pas de différencier les activités par leur dimension et par les grandeurs économiques caractéristiques (production, emploi,

valeur ajoutée, échanges extérieurs). Aussi, l'évolution du nombre et de la taille des entreprises est dans une certaine mesure révélatrice des mutations intervenues dans la dernière décennie. Ainsi, les I.A.A qui comptaient 1355 établissements en 1987 ont vu passer leur nombre à 1743 unités en 1998. Le nombre moyen de créations nettes a donc été de 40 entreprises par an, soit le quart des nouvelles installations dans l'ensemble de l'industrie. La taille moyenne des unités s'est légèrement agrandie, elle reste cependant inférieure à l'indice général de toute l'industrie. Il faut cependant souligner que les écarts de dimension sont plus élevés que dans les autres activités. Entre la taille d'une sucrerie et celle d'une boulangerie il y a une marge de grandeur particulièrement nette. Il est évident que non seulement il y a une inégalité de taille mais que la majorité des unités créées demeurent des petites et moyennes entreprises.

Ce tissu industriel à la fois étendu laisse apparaître une structure de production relativement morcelée. Ainsi, les entreprises de moins de 50 Millions de chiffre d'affaire représentaient une très grande part de la population du secteur (plus de 80%) et réalisaient moins du quart des ventes. La concentration n'est cependant pas très élevée puisque les cinq plus grandes unités ne représentent que le tiers du chiffre d'affaires.

Les industries alimentaires ont enregistré une forte progression de la production. La part des IAA dans la valeur ajoutée totale des industries de transformation a néanmoins régressé au cours de cette période. Sa part dans l'ensemble de l'emploi industriel a régressé. Il faut aussi souligner que la contribution à l'emploi est due surtout à l'importance des travailleurs saisonniers. L'évolution de la productivité dans le secteur des industries alimentaires a été négative. Le rythme de progression de l'emploi total a été plus élevé que celui de la production réelle.

Dans la famille des IAA, ce sont les branches des autres industries alimentaires qui ont le plus participé à la création des emplois (163860 sur 233085, soit 70% du total). Ces branches ont employé en moyenne 844185 personnes par an au cours de la période 1986-1999. La production des ces branches est fluctuante et les exportations représentent en moyenne 17% des ventes. Le phénomène de destruction des emplois est aussi prononcé (144690 emplois détruits sur la période observée) Le taux de destruction est parmi les plus élevés de toutes les branches industrielles (17,14% contre une moyenne de

12,69% pour l'ensemble). Cette forte proportion s'explique par l'emploi d'une main d'œuvre saisonnière importante qui représente 36% de l'emploi occasionnel des industries de transformation, et par le fait que plus du tiers des entreprises sont exportatrices et écoulent sur le marché fortement concurrentiel 63% de leur production, notamment dans les conserves de fruits et légumes. Néanmoins, ces branches conservent un taux de création nette supérieur aux autres branches des IAA.

En effet, les branches des produits des industries alimentaires se caractérisent par un taux de création moins élevé que la moyenne nationale (12,5%), et un taux de création nette parmi les plus faibles de l'industrie. Ces branches se caractérisent par la prédominance d'unités de petites tailles (91% des établissements ont un effectif inférieur à 51 employés), notamment dans le travail des grains et la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie. Les boissons et tabacs contribuent peu à la création des entreprises (2,37%), cette branche se caractérise par une forte productivité apparente du travail et un taux de création nette ne dépassant pas 1,61%.

Les modifications intervenues dans la structure des emplois des industries alimentaires relèvent de l'impact de l'évolution de la demande et des conditions de l'offre. La croissance a été plus soutenue dans les branches produisant des biens essentiels couvrant les besoins alimentaires internes: sucre, huiles, farine et pain. Les activités qui sont plus orientées sur les marchés extérieurs (comme les conserves) ont subi les contraintes découlant de l'évolution du marché européen. D'un autre côté, les difficultés de l'approvisionnement en matières premières (concurrence du poisson frais pour les conserves, problèmes de transport pour les cultures industrielles) ont gêné la régularité de l'emploi dans les activités concernées.

b) *Les industries des textiles et de la confection*

Créée initialement dans la perspective de satisfaire la demande interne, l'industrie textile marocaine a connu depuis le début des années quatre-vingt une nouvelle vague de croissance à la suite de la réorientation de son potentiel productif vers le marché international.

Les Industries du textiles et du Cuir (ITC) regroupent une quinzaine d'activités et près de 1780 unités de production réparties dans trois principales branches: les produits textiles et bonneterie (filature et

tissage du coton et de la laine, soierie, finissage et teinture), l'habillement et les activités du cuir et de la chaussure. Le secteur occupe l'un des premiers rangs dans l'industrie de transformation. Sa position privilégiée apparaît dans sa forte participation aux investissements, à la création de l'emploi industriel et aux exportations de produits manufacturés. L'effort d'investissement a été à l'origine d'une extension remarquable du parc de matériel existant et de la création de nouvelles unités.

Le dynamisme de l'industrie du textile et du cuir est essentiellement imputable aux branches de la bonneterie et de l'habillement. Leur taux annuel moyen nominal de croissance de la production dans ces deux branches pour la période considérée a été largement supérieur à ceux enregistrés par l'ensemble du secteur. L'effort d'investissement réalisé a été aussi à l'origine d'une croissance sensible de l'emploi. Très utilisatrices de la main d'œuvre, ces industries ont employé en moyenne près de 2343645 personnes sur la période 1986 à 1999, soit 43% de l'emploi industriel.

A ce niveau encore, la branche de l'habillement marque encore son dynamisme en employant plus de la moitié des effectifs des ITC alors qu'elle ne contribue que pour un peu plus du tiers de la production. Cette branche se positionne au premier rang selon le critère de création des emplois. Le taux de création est le plus élevé de toute l'activité industrielle (20,4%), ce qui lui permet d'enregistrer un taux de création nette de 8,45%, soit de loin la meilleure performance de toutes les industries. La création des emplois a été tirée essentiellement par les exportations. Elles ont représenté plus de 30% des exportations de l'ensemble de l'industrie de transformation.

Tableau 21. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation

Branches	Taux de Création	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Taux de Créat. net.	Surplus	Borne limite
P.I.A	12.15	10.71	22.86	1.44	21.42	12.15
A.I.A	19.41	17.14	36.55	2.27	34.28	19.41
Boissons et tabacs	15.45	13.85	29.30	1.61	27.69	15.45
P.T.B	14.83	12.69	27.53	2.14	25.39	14.83
Habill. sauf chaussures	20.43	11.98	32.41	8.45	23.96	20.43
C.A.C.C	15.96	14.19	30.15	1.76	28.38	15.96
B.A.B	16.33	14.85	31.18	1.48	29.70	16.33
P.C.I	13.28	10.81	24.08	2.47	21.61	13.28
P.I.M	16.95	12.73	29.68	4.22	25.46	16.95
I.M.B	10.17	6.47	16.64	3.71	12.93	10.17
O.M	17.54	15.55	33.09	2.00	31.09	17.54
M.M.E	15.53	13.91	29.45	1.62	27.83	15.53
M.T.	14.18	8.97	23.15	5.21	17.94	14.18
M.E.E	12.62	8.23	20.86	4.39	16.47	12.62
M.B.I.P	18.35	14.80	33.15	3.55	29.60	18.35
P.C.P	11.63	7.58	19.22	4.05	15.16	11.63
A.C.P	15.34	11.16	26.49	4.18	22.31	15.34
A.I.M	14.98	13.72	28.64	1.28	27.41	14.98
Total	16.55	12.69	29.24	3.85	25.39	16.55

La branche de la bonneterie se caractérise depuis quelques années déjà par un dynamisme de l'investissement soutenu par la progression à l'exportation. Près du 3/4 de la production est écoulee à l'extérieur. Les unités industrielles dont la majorité a un caractère familial se sont multipliées pour compter actuellement plus de 737 unités de tailles différentes et de spécialités diverses. Le dynamisme des exportations de produits de la confection a permis à ce secteur d'améliorer ses indicateurs de performance notamment en termes de créations d'emplois (un taux de 14,83%). Le maintien de la dynamique de la croissance conduit les opérateurs à chercher à corriger les faiblesses du tissu productif et à définir une stratégie d'exportation appropriée à l'évolution du marché mondial impliquant des "choix de positionnement clairs dans la filière et une meilleure articulation du marketing et des modes d'organisation".

Si le matériel reste dominé par les métiers classiques manuels ou automatiques, l'équipement s'est modernisé par l'introduction de machines électroniques, ce qui a conduit à des destructions d'emploi dans certaines lignes de production (le taux de destruction est de l'ordre de 12,69%). Les investissements se sont considérablement accrus par les effets de l'acquisition de matériel neuf et de la dynamique des

marchés extérieurs. Il faut souligner que ces pertes proviennent aussi du comportement moins performant des activités de tissage et de filature. Le parc d'équipement installé dans ces branches a régressé dans ces dernières années.

c) *Les industries de la chimie et de la parachimie*

Les industries chimiques et parachimiques (ICP) contribuent aujourd'hui, pour environ le tiers, à la production, à la valeur ajoutée et aux exportations de l'ensemble de l'industrie de transformation et pour moins du cinquième aux effectifs employés. L'importance des ICP dans l'industrie de transformation, de même que la contribution de chacune des branches au sein des ICP, ont évidemment évolué de manière diverse pendant ces quinze dernières années.

L'effort d'investissement cumulé réalisé sur la période 1987-1999 est proportionnellement nettement plus élevé que les dépenses d'équipement des autres secteurs des industries de transformation. Les deux tiers du montant nominal global des investissements ont été dus aux matériaux de construction et aux produits de la chimie et de la parachimie. La structure des investissements a été nettement modifiée dans les quatre dernières années à la suite de l'important accroissement des dépenses en capital dans la branche des ciments.

Les investissements réalisés dans ce secteur ont permis de soutenir la dynamique de la production et de l'emploi. La contribution des ICP à la production de l'ensemble de l'industrie de transformation est du tiers environ, une proportion quasi constante tout au long de la décennie 90. Le dynamisme de la croissance et de l'emploi est essentiellement imputable aux "produits chimiques et parachimiques" (PCP).

L'intense effort d'investissement n'a pas eu de profondes conséquences sur l'évolution de l'emploi. La contribution aux créations d'emplois est de l'ordre de 4,69% en moyenne, alors que l'emploi moyen représente 6,6% des effectifs de l'industrie dans sa totalité. L'observation précédente est illustrée par la faible proportion des flux d'emploi dans cette branche 19,22%, soit le taux le plus bas après celui des industries métalliques de base. La création nette d'emploi est, cependant, la plus élevée après la branche de l'habillement, ce qui suppose une stabilité de l'emploi dans ces activités. Les établissements industriels opérant dans cette activité ont réalisé des performances moyennement satisfaisantes, mais ils se

caractérisent pas l'existence de plusieurs unités étatiques (contribuant pour 35% de la production) et des entreprises à participation étrangère (pharmacie).

La fabrication d'articles en papier ou en carton et l'imprimerie concerne 471 établissements qui ont réalisé une production destinée essentiellement au marché interne. L'exportation ne concerne que 10% de l'offre. Le taux de création des emplois est en deçà de la moyenne nationale (13,28%), le taux de destruction est de l'ordre de 10%, moins prononcé que dans les autres activités, ce qui permet à cette branche de dégager un taux de création nette de 2,47%. Les équipements installés au Maroc pour la fabrication de papier et carton ne sont pas d'une taille suffisante pour être compétitifs avec les principales entreprises européennes tournées vers l'exportation. Depuis le début de la libéralisation des échanges extérieurs, les importations concurrencent de plus en plus les productions locales.

Ayant évolué dans un marché fortement et efficacement protégé jusqu'à la mi-décennie quatre - vingt, la profession n'est pas encore sortie de son expectative. En matière d'investissement, son attitude est dominée par la prudence. La caisserie en est l'activité principale. Elle est dominée par 4 entreprises partiellement contrôlées par des capitaux étrangers. L'activité de transformation du papier est essentiellement concernée par la confection du cahier scolaire, et est assurée par une cinquantaine d'entreprises. Les établissements de l'imprimerie et de l'édition demeurent à l'état semi-artisanal.

Les produits issus de la transformation des métaux de construction connaissent des taux de création nette des emplois de l'ordre de 4,22% soit parmi les meilleurs scores de l'industrie, un score dû surtout au niveau élevé de la création des emplois et à la forte mobilité de la main d'œuvre dans la fabrication d'agglomérés divers, de matériaux en terre, de la chaux et du plâtre.

Dans un autre registre, les cimenteries qui contribuent pour près de la moitié à la production de la branche, participent pour moins de 10% de l'effectif employé dans ces branches. Cette activité a fait preuve d'un dynamisme remarqué caractérisé par un rythme moyen de production élevé et par un important investissement cumulé sur les cinq dernières années. Cet outil moderne et performant est contrôlé par quelques groupes étrangers. Tournant à pleine capacité et encouragés par le rythme

élevé de la demande, les cimentiers pour préserver leurs parts de marché, se sont lancés dans des programmes d'extension et de création qui devaient augmenter la capacité de production. Mais ces programmes à forte intensité capitaliste génèrent peu d'emplois et affectent peu la mobilité de la main d'œuvre. La tendance de la gestion de l'emploi est similaire dans les produits de base de la chimie et des engrais même si, contrairement au ciment, les investissements dans les industries de transformation des phosphates se sont ralentis, la prudence des programmes de développement des unités d'acide phosphorique étant liée à l'instabilité du marché international.

d) *Les industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques*

Le secteur des IMMEE reste relativement le moins développé par rapport aux autres grands secteurs. Cependant, ses activités commencent à se développer à un rythme relativement important eu égard au reste de l'industrie comme en témoignent les évolutions positives réalisées au niveau de l'investissement et des autres variables économiques.

Les investissements de création et d'extension ont relativement bien soutenu les activités. Le secteur des IMMEE compte au Maroc environ 1100 entreprises manufacturières. Ce secteur est dominé par des petites et moyennes entreprises appartenant au privé; à peine une vingtaine d'entreprises sont liées à l'Etat. La production est axée principalement vers le marché intérieur, pour substituer les biens importés. Mais depuis la mi-décennie 80, la tendance à l'ouverture extérieure s'accélère.

Les dynamiques différenciées de l'investissement et de la production ont introduit des changements dans la configuration du secteur et les positions relatives des différentes activités. Les branches de "l'industrie métallique de base" et "matériel de transport", ont été les activités

Tableau 22. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation

Branches	Créations	Destructions	Emplois Moyens	Taux de Création	Taux de Destruction	Tx Empl. Moyen
H.S.C	246028	144257	1204086	25.46	19.46	20.62
P.T.B	137640	117811	928028	14.24	15.89	15.89
A.I.A	163830	144690	844186	16.95	19.52	14.46
P.I.M	76995	57834	454282	7.97	7.80	7.78
P.C.P	45355	29559	389867	4.69	3.99	6.68
P.I.A	46318	40841	381317	4.79	5.51	6.53
O.M	54653	48430	311515	5.66	6.53	.53
C.A.C.C	33752	30019	211532	3.49	4.05	3.62
P.C.I	26780	21800	201721	2.77	2094	3.45
B.A.B	26066	23701	159604	2.70	3.20	2.73
M.E.E	19559	12756	154924	2.02	1.72	2.65
A.C.P	23181	16863	151163	2.40	2.27	2.59
M.T	21167	13388	149283	2.19	1.81	2.56
B.T	22937	20551	148431	2.37	2.77	2.54
M.M.E	15186	13603	97763	1.57	1.83	1.67
I.M.B	2931	1863	28806	0.30	0.25	0.49
M.B.I.P	2783	2245	15169	0.29	0.30	0.26
A.I.M	1254	1147	8369	0.13	0.15	0.14
Total	966415	741358	5840044	100	100	100

les plus soutenues dans la période considérée. Dans l'ensemble, les taux de création des emplois ont été élevés dans les ouvrages en métaux et dans les machines de bureau. Les destructions d'emploi ont été aussi élevées dans ces branches. Ces branches ont néanmoins pu maintenir leur capacité de création nette d'emploi malgré la persistance d'un environnement économique défavorable : réduction de l'investissement dans les travaux publics, recul des marchés de l'Etat, retrait du capital dans certaines activités moins protégées que par le passé, et ralentissement de la demande de biens de consommation durable. Les plus faibles taux de destruction sont enregistrés dans le matériel de transport et l'industrie métallique de base. Ce sont des activités centrées sur la demande interne. Depuis peu, elles entament une dynamique d'exportation faisant du marché international un espace de déploiement de leurs activités.

La branche des ouvrages en métaux qui produit principalement des biens intermédiaires enregistre un taux de création de 17,4% et un taux de destruction aussi élevé (15,55). Les entreprises des ouvrages en métaux ont réalisé des investissements appréciables pour moderniser les installations de fabrication. Ces investissements ont été rendus nécessaires pour l'amélioration de la qualité des emballages des

conserveurs sous la contrainte de l'évolution technologique et de la concurrence internationale.

Malgré une taille et une contribution limitée, la branche des biens et matériels d'équipement au Maroc constitue une structure industrielle qui a démontré sa compétence technique dans quelques réalisations nationales. Mais sa contribution nette à la création des emplois est très faible (1,62). La rentabilité des projets de production locale de machines et matériaux est généralement conditionnée par l'intégration en amont et l'élargissement du marché.

Le secteur du matériel de transport compte la deuxième place par ordre d'importance parmi les IMMEE. Dans cette industrie, la branche des véhicules vient en tête ; la reprise qui s'est manifestée depuis le lancement de la voiture économique ainsi que la dynamique de sous-traitance de pièces permettent de stabiliser l'emploi (le taux de destruction n'est que de 8,97%) et de dégager un taux de création nette élevé (5,21%).

Les branches du matériel électrique et électronique se développent régulièrement. Le taux de destruction des emplois est parmi les plus bas (8,23%) mais le processus de création des emplois n'est pas très soutenu (12,62%). En plus de produits réalisés sur place depuis longtemps (transformateurs, câbles, montage de téléviseurs, chauffe eaux, piles et accumulateurs), la fabrication de nouveaux articles a été introduite ces dernières années, notamment les moteurs, la quincaillerie électrique et les petits transformateurs. De même, la sous-traitance avec des firmes étrangères a permis de réaliser des performances appréciables dans le domaine de l'emploi par l'exportation de: semi-conducteurs, circuits imprimés, relais clignotants etc. La fabrication des composants électroniques est l'activité qui a connu l'essor le plus important. Le marché du travail dans ces activités est plus qualifié et par conséquent plus stable.

III. L'APPROCHE TERRITORIALE

Un certain nombre d'éléments conduisent à considérer la dimension territoriale pour l'analyse des dynamiques des tissus économiques et de l'emploi comme fortement pertinente. Bien que typiques des techniques et des structures de production, barrières à l'entrée et rendements croissants peuvent être sensibles aux formes d'organisation locales et

aux externalités qu'elles génèrent. En effet, ils n'interviennent pas forcément au niveau de l'entreprise isolée mais peuvent jouer sur des entreprises liées entre elles par des réseaux de relations régulières, marchandes et non marchandes.

Plus que la taille de l'entreprise, c'est la taille du réseau dans lequel elle est susceptible de s'insérer qui compte, notamment dans la capacité à stabiliser et à développer les bassins d'emplois. L'accès local à un certain nombre de services et les possibilités locales d'externalisation d'une partie des fonctions peuvent être un facteur important d'atténuation de l'effet des rendements croissants et des barrières à l'entrée et un facteur d'opportunités pour la génération des emplois.

Il en est de même pour la structuration des marchés, leur niveau de concentration et l'existence de niches où l'activité peut se développer sur une base locale. Encore aujourd'hui, beaucoup de marchés conservent une dimension spatiale forte; c'est en particulier le cas de la plupart des activités de prestations de services. Et ce, même avec des biens ou des services homogènes dès que la fourniture de ceux-ci est soumise à des contraintes de transport ou de proximité qui parcellisent le marché dans l'espace.

De par leur faible taille, beaucoup d'entreprises en cours de création ou de création récente sont amenées à se positionner sur des marchés d'extension locale ou régionale et c'est donc la structuration de ceux-ci qui compte. Le degré de concentration locale des activités, pour lesquelles les marchés sont structurés sur une base géographique, est de ce fait susceptible de varier d'une région à l'autre et de contribuer ainsi à la variabilité spatiale des rythmes de renouvellement. Qui plus est, la dimension territoriale peut être par elle-même source de variabilité des produits et facteur de formation de «niches» sur lesquelles pourront se positionner les entreprises locales. Facteur de variété et de faible substituabilité, l'espace devient alors une source directe de structuration des marchés.

De même, l'attrait relatif de différentes formes d'emploi, en particulier l'emploi salarié d'un côté et l'emploi non salarié de l'autre, varie fortement d'un territoire à l'autre, reflétant des différences de statuts sociaux en fonction des traditions historiques. A ces facteurs sociologiques difficilement mesurables s'ajoutent des facteurs de type économique, en particulier le niveau relatif des salaires par rapport aux

autres formes de rémunération ou le degré de sécurité des emplois salariés.

Enfin, le renouvellement des tissus économiques locaux entretient des liens forts avec le fonctionnement des marchés locaux de l'emploi. D'autre part, les différents flux qui assurent le renouvellement d'un tissu économique se traduisent par des flux d'entrée et de sortie sur les marchés du travail. D'autre part, le type d'équilibre ou de déséquilibre qui prévaut sur ces marchés et la structure professionnelle de l'offre et de la demande sont une des composantes essentielles de ce fonctionnement économique local qui, à travers les déterminants économiques et entrepreneuriaux, influence le renouvellement d'un tissu économique. En sens inverse, les marchés locaux de l'emploi influencent le renouvellement des tissus économiques par leur possibilité de satisfaire ou non les besoins de main d'œuvre des entreprises de création récente, et par les alternatives qu'ils proposent à l'engagement effectif des futurs entrepreneurs dans la création d'entreprises.

III.1. Les entrées et sorties dans le secteur moderne selon les régions

Le classement des délégations selon leur nombre de sorties par rapport à l'ensemble de l'effectif assuré à la CNSS indique en première position le Grand Casablanca² avec un taux de 41,82%, suivi de Rabat (8%), puis Agadir (7,00%), Marrakech (6,12%), Fès (4,35%) et Tanger (4,23%). Mais ce classement doit être bien sûr pondéré par l'effectif déclaré auprès de chacune des délégations. Le classement dans ce cas devient tout autre. La plus forte vulnérabilité se situe alors à El Kelaa Sraghna (55,31%), suivie sur les six autres positions par des régions à faible densité d'emplois formels (Tan Tan, Chefchaouen, Ouerzazate, Berkane, Béni - Mellal, Midelt).

Un classement des sorties dans les grandes agglomérations situe la vulnérabilité la plus forte à Marrakech (19,33%), Kénitra (16,69%), Tétouan (16,02%), Safi (15,27%), Rabat (15,20%) et Agadir (13,19%). Le Grand Casablanca présente dans cette perspective un taux de

² Sous la dénomination "Grand Casablanca" ont été regroupées les quatre délégations de cette agglomération (Casa Anfa, Ain sebaa Hay Mohammedi, Ain Choc Hay Hassani, Ben M'sik Sidi Othman).

vulnérabilité des plus faibles (11,20%) en dessous de la moyenne du régime (13,03%).

Il est important de souligner ici le caractère relatif de ces grandeurs et l'intérêt que présenterait un approfondissement de cet examen, en vue de croiser les chiffres ci-dessus avec les données relatives à la structure de l'activité de chaque région. Il n'en reste pas moins qu'il se dessine à partir des résultats obtenus une carte de la vulnérabilité au regard de la protection sociale. En effet, les taux de sorties inférieurs à la moyenne nationale (13%) se situent dans un triangle géographique Nord - Nord Ouest comprenant le Gharb et le Nord de la façade atlantique

Le classement des délégations selon leur nombre des entrées par rapport à l'ensemble de l'effectif assuré à la CNSS indique en première position le Grand Casablanca avec un taux de 45,46%, suivi de Rabat (7,69%), puis Agadir (6,49%), Fès (4,92%) et Tanger (4,60%).

L'effectif des entrées par délégation rapporté à son effectif déclaré à la CNSS permet d'avoir un tout autre classement qui rend compte du flux des entrées propre à chaque délégation.

Tableau 23. Entrées et Sorties à la CNSS

Villes	Entrées	Sorties	Assurés	Flux	Part en %	Flux /assur.
Grand Casa	97188	55496	495719	41692	51.82	8.41
Rabat- Salé	23550	14487	97858	9063		
Agadir	13879	5332	70765	4547	5.65	6.43
Tanger	9827	5643	44424	4184	5.20	9.42
Fès	10522	5798	70769	4724	5.87	10.74
Marrakech	7839	8159	42201	- 320	- 0.40	-0.76
Meknès	5719	2789	24302	2930	3.64	12.06
Kénitra	5203	3691	22110	1512	1.88	6.84
Safi	3982	3375	22103	607	0.75	2.75
Oujda	4145	2473	19584	1672	2.08	8.54
Mohamedia	3075	2068	16728	1007	1.25	6.02
Tétouan	2778	2306	14394	472	0.59	3.28
Autres	26085	17715	108980	8370		
Total	213792	133332	907201	71489	100	7.88

Le classement porte la délégation de Midelt au premier rang, elle réalise 35,56% des assurés déclarés de cette délégation. A noter les délégations de Ouerzazate et Youssoufia qui enregistrent respectivement 33,20% et 31,48% d'entrées malgré la faible densité d'emploi formel dans ces deux délégations.

Parmi les délégations potentielles (plus de 10000 assurés actifs), on relève les délégations de Salé et Fès qui enregistrent un taux de 19,61% qui est en-dessous de la moyenne du régime qui se situe à 20,89%.

III.2. La créations et la destruction des emplois industriels dans les régions

Partant des données disponibles, nous avons mené une approche régionale de la distribution des créations et des destructions des emplois dans l'industrie de transformation. Il ressort de cette observation que :

- Le poids du Grand Casablanca dans le PIB industriel s'est réduit pendant la période 1987-1999. La progression de Marrakech et Rabat - Salé est confirmée, de même que celle d'Agadir consolidant les progrès de l'industrie alimentaire et de la pêche, respectivement dans le Haouz et le Souss. La montée de Doukkala est aussi très marquée. Par contre, le groupe de l'extrême Nord composé de Tanger, Tétouan et Larache s'affaiblit, du fait essentiellement des deux cas de Tétouan et de Larache. De même la région de l'Oriental voit sa part s'amenuiser. Enfin, les axes de Rabat – Kénitra et de Fès –Meknès se stabilisent même si le Gharb perd quelques positions ;
- Cette ventilation de la valeur ajoutée, tout en confirmant certaines données de l'emploi industriel (poids de Casablanca, consolidation du pôle Rabat – Salé, progrès d'Agadir), vient quelque peu relativiser les poussées industrielles de Tanger ou de Fès ;
- Par ailleurs, s'il y a un certain resserrement de « l'espace industriel » marocain au niveau de sa production économique, il y a, par contre, un rôle nouveau du Sud du Pays dans cet apport industriel. Encore très limité (6% de la valeur ajoutée), cet apport ne peut faire contrepoids à celui du Nord, mais il y a là au niveau de la régionalisation, une nouveauté intéressante.

L'industrie marocaine est essentiellement urbaine. Elle se localise de préférence dans les grandes villes et les villes littorales qui sont plus industrialisées en général que les villes de l'intérieur. D'un côté, le pôle Casablanca – Mohammedia concentre à lui seul près de la moitié des emplois (46,3%) en 1998. Ensuite, les villes du littoral atlantique, d'Agadir à Tanger (Casablanca exclue) rajoutent 33% des emplois, l'essentiel se trouvant à El Jadida, Safi , Rabat – Salé et Tanger , Agadir.

Le reliquat (soit 20,6%) se répartit dans le reste du pays, mais les grandes villes (Fès, Marrakech, Meknès) en accaparent à elles seules 13%. Les villes moyennes sont très faiblement industrialisées, El Jadida, Berrechid constituent les seules exceptions.

Toutefois, même si l'industrie est essentiellement localisée dans les grandes et moyennes villes des différentes régions, sa contribution à l'emploi urbain est presque partout secondaire pour ne pas dire marginale. Seule le Grand Casablanca enregistre un taux de participation de l'industrie à l'emploi urbain relativement notable : 22,3%. Autrement, dans les autres régions « industrialisées », la part des industries de transformation dans le total des emplois varie entre 13% (Tanger) et 7% (Agadir). Dans sept régions (parmi les seize), les salariés de l'industrie représente moins de 6% des actifs occupés dans les villes.

Du point de vue de la création et de la destruction des emplois, presque la moitié des créations continuent de venir de la région du Grand Casablanca. Malgré la régression de sa part relative dans la valeur ajoutée totale, la production a enregistré une croissance sensible de 1987 à 1999 mais toutefois légèrement en deçà de la moyenne nationale. Cette progression revient principalement à l'évolution enregistrée par le secteur chimique et parachimique. Mais aussi, par le secteur électrique et électronique. Toutefois, le taux de création des emplois est en deçà de la moyenne nationale et la création nette ne dépasse pas 3,31%.

Tableau 24. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation

Régions	Taux de Création	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Taux de Surplus	Borne limite
G. CASABLANCA	14.71	11.40	26.11	3.31	14.71
RABAT- SALE - Z.Z	17.38	12.22	29.59	5.16	17.38
TANGER TETOUAN	19.73	14.13	33.87	5.60	19.73
FES BOULEMANE	16.93	16.04	32.97	0.89	16.93
MARRAKECH.T.H.	17.97	14.03	32.00	3.94	17.97
SOUSS M. DARAA	22.69	18.14	40.83	4.55	22.69
DOUKALA ABDA	17.86	14.27	32.13	3.60	17.86
GHARB CH. BH	18.12	16.13	34.25	1.99	18.12
MEKNES TAFILALET	15.69	12.53	28.22	3.16	15.69
ORIENTAL	18.32	13.26	31.58	5.06	18.32
CHAOUIA.OUARDI	24.44	13.31	37.75	11.13	24.44
TADLA - AZILAL	17.20	14.96	32.16	2.24	17.20
TAZA.HOCEIMA. TA.	24.37	16.30	40.67	8.07	24.37
GOULMIM ES SEM	19.46	5.36	24.83	14.10	19.46
OUED EDDAHAB	23.96	0.20	24.16	23.76	23.96
BOUJDOUR LAY SH	32.95	1.27	34.22	31.69	32.95
Total	16.55	12.69	29.24	25.39	16.55

La part du PIB industriel revenant à la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer est de 5%, l'évolution positive des grandeurs économiques relatives à l'industrie dans cette région ont marqué une évolution notable surtout dans le secteur du textile et du cuir, ce qui place cette région en seconde position dans le volume des créations d'emplois.

Les industries de la région de Fès – Boulemane ne réalisent pas plus que 3% du PIB, la tendance à la stagnation touche tous les secteurs localisés dans cette zone. Ceci se traduit clairement dans le faible taux de création nette (0,89%) avec une rotation élevée de la main d'œuvre. Du point de vue création de richesses, la part relative de la valeur ajoutée de la région du Tanger – Tétouan a baissé. A l'exception de l'emploi qui a progressé, avec un taux de création nette de 19,73%, toutes les autres grandeurs ont connu soit des baisses soit une stagnation. Cette tendance est imputable aux régressions des secteurs agro-alimentaire et mécanique et métallurgique.

Tableau 25. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation

Régions	Créations Effectifs	Destructions Effectifs	Emplois Moyens	Taux de Création	Taux de Destruction	Tx emplois moyen
GR. CASABLANCA	464009	359605	3154336	48.01	48.51	54.01
RABAT- SALE - Z.Z	94666	66559	544805	9.80	8.98	9.33
TANGER TETOUAN	106190	76054	538139	10.99	10.26	9.21
FES BOULEMANE	52037	49313	307371	5.38	6.65	5.26
MARRAKECH T. H.	41136	32118	228914	4.26	4.33	3.92
SOUSS MAS DARAA	51229	40963	225803	5.30	5.53	3.87
DOUKALA ABDA	32411	25885	181455	3.35	3.49	3.11
GHARB CHRAR. BH	32463	28902	179156	3.36	3.90	3.07
MEKNES TAFILALET	25899	20686	165049	2.68	2.79	2.83
ORIENTAL	20821	15066	113644	2.15	2.03	1.95
CHAOUIA OUARDI	24541	13365	100415	2.54	1.80	1.72
TADLA – AZILAL	7078	6157	41157	0.73	0.83	0.70
TAZA. HOC. TA.	8449	5651	34671	0.87	0.76	0.59
GOULMIM ES SEM	3578	986	18385	0.37	0.13	0.31
OUED EDDAHAB	840	7	3506	0.09	0.00	0.06
BOUJDOUR LAY SH	1068	41	3241	0.11	0.01	0.06
Total	966415	741358	5840044	100	100	100

Avec 5% du PIB industriel, la région de Marrakech – Tensift – Al Haouz a presque doublé sa contribution à la création des richesses industrielles depuis une dizaine d'années, la croissance de sa valeur ajoutée a été l'une des plus fortes au niveau national. Cette forte progression a été soutenue par l'activité de divers secteurs : chimie, fabrication de produits issus de minéraux et surtout agro-alimentaire. Le taux de création atteint

17,9% et le taux de destruction 14,03%, ce qui positionne la région dans une situation favorable du point de vue de la création nette des emplois (3,94%).

La région du Souss – Massa – Draa est classée en troisième position avec une contribution de 6% de la valeur ajoutée, progression attribuable essentiellement au secteur agro-alimentaire et quelque peu au secteur chimique et parachimique. Cette région industrielle se caractérise par un taux de création fort et une rotation élevée de la main d'œuvre, mais la création nette reste largement positive.

La montée de la part de Doukkala dans l'offre d'emploi s'explique principalement par la progression considérable enregistrée par le secteur chimique et parachimique, mais dans l'ensemble le marché du travail dans l'industrie, dans cette région, n'est pas pour autant stable et le taux de création nette se situe à peine dans la moyenne nationale.

Globalement la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen a enregistré des résultats médiocres en termes de créations nettes d'emplois, les destructions sont assez élevées du fait principalement de la baisse des activités des secteurs textile, chimique et parachimique. Les régions de Meknès (2,8%) et dans une moindre mesure de Taza (0,3%), améliorent leur contribution au PIB industriel national, mais les deux régions ont des profils différents dans la dynamique de l'emploi. Le tissu industriel de Meknès est plus étoffé et la mobilité de la main d'œuvre est moins prononcée, alors que la ville de Taza est peu dotée en industries et la forte mobilité traduit un processus assez prononcé de création/ destruction.

La région de l'Oriental (6% du PIB industriel, 3,6% par an de croissance) parvient à dégager une contribution nette à l'emploi de l'ordre de 5,06% grâce à un taux de création appréciable. Les destructions proviennent essentiellement des mauvaises performances des activités mécanique et métallurgique et du secteur agro-alimentaire. Les régions de Chaouia et les provinces sahariennes enregistrent des taux de créations nettes extrêmement élevés, dus en grande partie à un taux de destruction des emplois très bas dans les provinces du Sud. Le potentiel industriel de ces régions est encore récent et se limite à quelques unités de transformation (pêche ou matériaux de construction). La part de ces régions dans le PIB industriel est très réduite.

CHAPITRE V. GLISSEMENT ET MOBILITE DE L'EMPLOI : DETERMINANTS ET FACTEURS EXPLICATIFS

Ce chapitre sera consacré à l'analyse des facteurs et des déterminants de la création et de la destruction des emplois.

Les facteurs explicatifs retenus sont par ordre chronologique :

- La taille des entreprises ;
- L'appartenance au secteur exportateur ou non exportateur et le degré d'exposition du secteur à la concurrence ;
- L'impact des salaires et des coûts salariaux ;
- L'effet de la productivité ;
- L'influence qu'exerce l'investissement.

I. L'IMPACT DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE SUR LA CREATION ET LA DESTRUCTION DES EMPLOIS

Le tissu industriel est formé d'un très grand nombre de petites entreprises; celles de moins de 10 salariés représentent en effet 35,6%, les petites (de 10 à 50 salariés) représentent 38,9% et les grandes unités de plus de 200 salariés à peine 7,4% de l'ensemble des entreprises. La proportion des entreprises de moyenne dimension ne dépasse pas 7,7%. Bien entendu, ce constat d'ensemble recouvre une très grande diversité de situations sectorielles, le poids relatif des PME industrielles n'est pas comparable au sein des grands secteurs de l'industrie. On dénombre une proportion plus élevée de PME dans les industries de biens de consommation : 91% des unités des produits de l'industrie alimentaire et 60% de celles des activités du textile et du cuir ont un effectif inférieur à 50 salariés.

Comme l'indique les statistiques, la structure des entreprises a connu un renforcement du poids des très petites unités sur la longue durée (35,6% en 1998 contre 33,4% en 1987), et une diminution de l'effectif des grandes unités. On a assisté également à un renouvellement profond de l'effectif des PMI : les créations nettes ont progressé en moyenne de 208 unités par an. Près des 3/4 des entreprises créées ont moins de 50 salariés. On ne dispose que d'indications partielles sur les disparitions d'entreprises. Celles-ci varient

entre 1% et 5,5% de la population totale selon les années. Ce sont les maladies « infantiles » des PME qui expliquent leur mortalité élevée : projet mal étudié, plan de financement serré etc.

Globalement, on a observé sur cette période une croissance plus soutenue de la production des PME comparativement à la moyenne générale des entreprises industrielles. Le plus remarquable est que le léger avantage des PME dans la croissance de la production est manifeste dans toutes les phases de la conjoncture : croissance un peu plus forte dans la phase d'expansion, récession de moindre ampleur dans les conjonctures difficiles, reprise plus précoce etc.. Cela traduit une plus grande flexibilité mais aussi un profil démographique caractérisé par des taux de natalité et de mortalité élevés.

Dans l'ensemble, les PMI ont créé moins d'emplois (157209) que les grandes unités industrielles (809206) depuis 1987. Par rapport au total des créations estimées à 966415 salariés, plus 84%% relèvent de la catégorie des MPI. Cette évolution a affecté favorablement la quasi-totalité des branches industrielles. Cette baisse du poids relatif des PME dans l'emploi total s'explique essentiellement par le positionnement de ces entreprises dans les branches où la croissance est moins forte.

Tableau 26. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation : cas des PMI

Années	Taux de Création	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Taux Créat. Nette	Surplus	Borne limite
1986	28.01	14.91	42.92	13.10	29.82	28.01
1987	21.02	16.09	37.10	4.93	32.17	21.02
1988	22.40	13.81	36.21	8.58	27.63	22.40
1989	23.39	12.79	36.18	10.60	25.58	23.39
1990	19.99	12.08	32.07	7.90	24.17	19.99
1991	19.88	11.65	31.53	8.23	23.30	19.88
1992	18.64	15.79	34.44	2.85	31.58	18.64
1993	19.34	13.22	32.56	6.12	26.44	19.34
1994	11.18	13.29	24.28	-2.11	26.58	13.29
1995	15.78	15.09	30.87	0.69	30.19	15.78
1996	16.59	15.07	32.32	0.85	31.47	16.59
1997	15.47	13.03	28.50	2.44	26.06	15.47
1998	17.74	16.58	34.32	1.16	33.16	17.74
1999	13.27	13.04	26.32	0.23	26.08	13.27
Total	18.33	14.07	32.41	4.26	28.14	18.33

Sur les cinq dernières années, on constate une évolution défavorable de la contribution des PME à la croissance nette des emplois. Les taux de création et de destruction des emplois dans les PME sont pratiquement

toujours plus élevés que ceux des grandes unités industrielles GUI. La combinaison d'un taux de destruction assez prononcé et d'un taux de création peu soutenu conduit à des performances en baisse. La productivité apparente du travail (valeur ajoutée par salarié) a évolué plus lentement dans les PME que dans les grandes entreprises, cela traduit une moindre efficacité de cette catégorie d'entreprises dans l'utilisation des facteurs de production. Toutefois, les PMI de moins de 50 employés ont des taux de création supérieurs à la moyenne. La rotation de la main œuvre est plus forte parmi les PME (32,41%) que parmi les GUI (28,7%).

Tableau 27. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation : cas des GUI

Années	Taux de Création	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Taux Créat. Nette	Surplus	Borne limite
1986	24.55	16.27	40.82	8028	32.54	24.55
1987	19.21	10.69	29.89	8.52	21.37	19.21
1988	19.91	9.79	29.69	10.12	19.58	19.91
1989	19.09	9.89	28.97	9.20	19.77	19.09
1990	17.66	11.96	29.64	5.68	23.96	17.66
1991	16.15	13.42	29.57	2.73	26.84	16.15
1992	15.37	12.49	27.86	2.88	24.98	15.37
1993	15.39	14.37	29.76	1.02	28.74	15.39
1994	15.84	14.11	29.95	1.73	28.22	15.84
1995	15.61	14.36	29.97	1.25	28.72	15.61
1996	15.28	12.55	27.83	2.74	25.10	15.28
1997	13.56	10.58	24.14	2.98	21.16	13.56
1998	13.46	11.66	25.12	1.80	23.32	13.46
1999	12.84	12.27	25.11	0.58	24.53	12.84
Total	16.24	12.46	28.70	3.78	24.91	16.24

En considérant l'ensemble des flux de création et de destruction, on est conduit à s'intéresser aux évolutions de la taille des entreprises, et à s'interroger ainsi sur l'existence de cycles de vie des entreprises, au cours desquels celles-ci passeraient par des phases successives qui fixeraient leur capacité de croissance, leur fragilité et leur solidité, en d'autres termes leur risque de disparition.

L'importance des mécanismes de cycles de vie n'apparaît pas seulement pour la compréhension des évolutions temporelles d'entreprises individuelles. Leur connaissance est également nécessaire pour expliquer les régularités généralement observées quant à la distribution des entreprises par taille. En quoi cette structure est-elle le produit de la conjonction de la structure des flux d'entrée et d'une distribution particulière des taux de croissance des entreprises relativement à l'âge et

à la taille ? Et en quoi les variations de cette distribution sont-elles responsables des différences de niveaux de concentration ?

Peut-on vraiment considérer l'évolution de la taille de l'entreprise comme l'expression d'un cycle de vie ? La réponse à cette question nous conduit à exposer un certain nombre de constats que la littérature économique sur la question a mis en exergue :

- Premier constat : le taux de croissance des établissements qui ne cessent pas leur activité pendant une période donnée est une fonction décroissante de la taille atteinte en début de période ;
- Deuxième constat : la variabilité des taux de croissance diminue, en règle générale, avec l'âge et avec la taille ;
- Troisième constat : les taux de croissance successifs sont auto corrélés positivement. Il y a donc une certaine persistance de la croissance au niveau de l'entreprise, des croissances élevées dans le passé étant le signe de bonnes chances de succès et de taux de croissance élevés à l'avenir.

Cet enchaînement de succès ou d'échecs persistants trouve sa conclusion dans les modalités de survie de l'entreprise, la plupart des établissements qui disparaissent n'ont jamais connu de vrai succès.

Ainsi, les informations dont nous disposons sur la dynamique de l'entreprise font apparaître une phase initiale où celle-ci est fragile et instable, avec un risque élevé de cessation avant même d'avoir pu connaître le succès, et des évolutions heurtées liées sans doute à la connaissance encore faible de ses possibilités et à la difficulté à trouver un positionnement face à la concurrence. Peu à peu, l'entreprise se stabilise, ses chances de survie s'accroissent avec l'expérience acquise en même temps que l'adaptation progressive à l'environnement qui conduit à une stabilisation que l'on retrouve bien à travers la diminution avec l'âge de la moyenne et de la variance des taux de croissance.

Par ailleurs, les facteurs explicatifs de type entrepreneurial sont souvent mis en avant pour expliquer les forts taux de destruction des emplois parmi le groupe des PMI. Cet argument trouve toute son expression dans le cas du Maroc où le comportement entrepreneurial empêche par certaines insuffisances

Au cœur du processus d'apprentissage, qui permet à l'entreprise de se développer et de s'affirmer face à ses concurrents, se trouvent des facteurs humains, entrepreneuriaux et organisationnels : capacités techniques et de gestion, communication entre membres de l'entreprise, circulations interne et externe de l'information, etc.

Le capital humain de l'entrepreneur a également de l'importance pour la survie de l'entreprise. Les capacités d'innovation et d'apprentissage, déterminants pour se développer et affronter la concurrence, sont fortement influencées par le niveau et la structure de ce capital humain.

Cependant, quelle que soit leur importance, les facteurs humains au niveau individuel ne sauraient épuiser à eux seuls l'ensemble des déterminants de type entrepreneurial. Il faut y joindre des facteurs de type plus collectif. Le créateur est issu d'un groupe humain, d'un milieu social et économique dont les modes de fonctionnement pèsent sur la décision d'entreprendre et la capacité à la réaliser. Les réseaux de relations qui façonnent ce milieu créent des ressources sur lesquelles le créateur d'entreprise peut s'appuyer et qui lui facilitent l'accès à d'autres ressources qu'autrement il pourrait difficilement mobiliser.

Il en est de même de l'organisation interne de l'entreprise. Toute entreprise développe progressivement des acquis spécifiques lui permettant d'accroître la coordination entre ses membres et l'efficacité de chacun d'entre eux. Le développement de ces acquis renforce l'efficacité de l'entreprise, mais la rend plus sensible aux changements d'environnement et donc aux niveaux et aux formes de variabilité de celui-ci.

II. L'APPARTENANCE AU SECTEUR EXPORTATEUR OU NON EXPORTATEUR ET LE DEGRE D'EXPOSITION A LA CONCURRENCE

L'ouverture des frontières économiques remet radicalement en cause la stratégie de développement national, fondée sur les politiques de substitution des importations industrielles exigeant une protection élevée du marché national. Incontestablement, l'impact de l'ouverture sur l'industrie résulterait de la combinaison des effets globaux macro-économiques et des effets de restructurations sectorielles. Les effets de la dynamique d'ouverture des échanges sur le rythme et le profil de la croissance, induiront un processus de "destruction/création" des activités

qui ne manquera pas à son tour de modifier non seulement l'organisation du système productif national.

La plupart des activités sont plus directement et plus intensément exposées à la concurrence. Face à l'ouverture, les branches industrielles marocaines vont réagir diversement en fonction de leurs atouts et de leurs faiblesses, de leur capacité à s'insérer dans la dynamique des exportations ou à défendre leurs positions sur le marché national. L'observation du comportement récent des variables de performance et de l'état des structures renseigne sur l'effort réalisé par les entreprises manufacturières dans la perspective de résister au choc de l'ouverture et consolider leur présence sur les marchés extérieurs.

En 1998, l'industrie exporte un peu plus du quart de sa production (27%) au lieu de 15% dix ans auparavant, tandis que le marché intérieur est resté toujours alimenté au tiers par des importations (33%). La plupart des branches sont fortement ouvertes sur l'extérieur même si le degré d'ouverture global n'a pas connu de profonds changements sur la longue durée. Certaines branches ne disposent pas d'une capacité à l'ouverture. Tantôt, c'est le coût de transport qui est prohibitif, tantôt, il s'agit de produits utilisés dans la consommation intermédiaire de certaines activités dont le débouché est avant tout national. Dans d'autres branches, l'ouverture externe est forte, mais à un sens unique : l'industrie de l'acide phosphorique est presque exclusivement exportatrice ; l'habillement, le cuir et les chaussures exportent plus de la moitié de leurs productions respectives. D'autres activités sont presque exclusivement importatrices : les machines et équipements, les produits métalliques et le matériel de précision, etc.

Les exportations industrielles ont augmenté de 13% en moyenne par an entre 1983 et 1997. Cette performance a une double signification. D'une part, elle confirme une plus grande contribution des marchés extérieurs à l'évolution de la production industrielle dont la croissance nominale s'est située à 11% par an. D'autre part, elle exprime un renforcement de l'effort à l'exportation (65% en dix ans). Le taux d'exportation a progressé pratiquement dans la totalité des branches.

Quelle a été l'impact de cette évolution sur la création et la destruction des emplois ?

Les entreprises exportatrices ont créé plus d'emplois (592 306 emplois, soit 66% des emplois créés entre 1986 et 1997) que les entreprises non exportatrices (374109 emplois, soit 39% des emplois créés entre 1986 et 1997). Mais, cette contribution dégage une tendance à la baisse sur la période observée, notamment depuis 1995. La destruction des emplois commence à devenir plus forte parmi les entreprises exportatrices (soit une part relative de 64,4% en 1999).

Sur la longue période, la moyenne des taux de création des emplois a tendance à s'égaliser entre les deux familles d'entreprises, celles qui exportent et celles qui sont plus orientées vers le marché intérieur (respectivement 16,53% et 16,57%). Le taux de création dessine une évolution extrêmement fluctuante parmi les entreprises exportatrices : après des phases de fortes créations, succèdent d'autres phases de ralentissement, en général de courte durée (un à deux ans), ce qui dénote une incertitude dans l'évolution des marchés à l'exportation et/ou peu de maîtrises des facteurs de compétitivité. L'amplitude de la variation des taux de création des emplois est moins accentuée parmi les entreprises non exportatrices.

Les taux de destruction des emplois sont légèrement plus faibles chez les unités exportatrices (12,2%) que chez les unités non exportatrices (13.5%). Toutefois, on constate que les mouvements de destruction sont cycliques chez les premières alors qu'ils ont tendance à se ralentir chez les secondes. Ce qui suppose que les entreprises tournées vers le marché intérieur sont moins exposées aux effets de la conjoncture que celles dont la production est destinée à l'extérieur.

Tableau 28. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation exportatrices

Années	Taux de création	Taux de destruction	Taux de Réallocation	Tx créat. nette	Surplus	Borne limite
1986	23.69	16.39	40.08	7.30	32.78	23.69
1987	19.35	7.85	27.20	11.50	15.70	19.35
1988	23.36	7.36	30.73	16.00	14.73	23.36
1989	20.39	9.75	30.14	10.64	19.50	20.39
1990	18.62	13.44	32.06	5.18	26.89	18.62
1991	16.16	13.49	29.65	2.66	26.98	16.16
1992	15.79	12.73	28.52	3.06	25.45	15.79
1993	15.78	14.33	30.11	1.44	28.67	15.78
1994	15.27	14.60	29.87	0.67	29.20	15.27
1995	16.55	13.93	30.49	2.62	27.86	16.55
1996	15.44	11.54	26.98	3.91	23.07	15.44
1997	13.57	9.88	23.45	3.69	19.75	13.57
1998	14.16	11.13	25.29	3.03	22.26	14.16
1999	11.98	12.56	24.54	-0.58	25.12	12.56
Total	16.53	12.16	28.69	4.38	24.31	16.53

Tableau 29. Taux annuels des flux d'emplois dans le secteur des industries de transformation non exportatrices

Années	Taux de Créations	Taux de Destruction	Taux de Réallocation	Taux Créat. nette	Surplus	Borne limite
1986	26.64	15.68	42.31	10.96	31.35	26.64
1987	19.67	15.88	35.55	3.79	31.76	19.67
1988	16.09	14.53	30.62	1.56	29.06	16.09
1989	18.68	11.19	29.87	7.49	22.38	18.68
1990	16.96	9.59	26.55	7.37	19.18	16.96
1991	17.60	12.61	30.21	4.99	25.22	17.60
1992	15.97	13.39	29.36	2.57	26.79	15.97
1993	16.34	13.96	30.30	2.38	27.93	16.34
1994	14.91	12.94	27.85	1.97	25.89	14.91
1995	14.13	15.34	29.47	-1.21	30.68	15.34
1996	15.51	15.50	31.01	0.02	30.99	15.51
1997	14.28	12.72	27.00	1.56	25.44	14.28
1998	13.88	14.41	28.30	-0.53	28.83	14.41
1999	14.50	12.04	26.54	2.46	24.08	14.50
Total	16.57	13.55	30.12	3.02	27.10	16.57

Dans l'ensemble, le taux net de création des emplois est plus élevé parmi les entreprises exportatrices, même s'il est en déclin dans les deux catégories de firmes. La régression est même beaucoup plus forte parmi les entreprises orientées vers le marché intérieur.

L'observation des données du tableau ci-dessous confirme que les unités non exportatrices ont un taux de création supérieur à la plupart des entreprises exportatrices, sauf celles situées dans la tranche de plus de 75% de la production tournée vers les marchés extérieurs. Les entreprises qui exportent entre 25% et 75% ont même des taux de

création nets nuls ou mêmes négatifs. La capacité des exportations à générer un emploi stable, régulier et de grande ampleur semble exiger un seuil à l'export, autrement dit une spécialisation poussée.

Tableau 30. Flux des emplois selon le niveau des exportations

Niveaux d'exportation	Créations	Destructions	Emplois moyens	Taux de Création	Taux de Destruct.	Taux de Réalloc.	Taux de Créat.Net	Surpl. En %
0	374109	305848	2257462	16.6	13.6	30.1	3.0	27.1
< 25%	111708	94286	983426	11.7	9.9	21.6	1.8	19.8
25 - 50%	28020	27312	217883	12.9	12.5	25.4	0.3	25.1
50 - 75%	36568	37733	272124	13.4	13.9	27.3	-0.4	27.7
+ 75%	416010	276179	2139150	19.5	12.9	32.4	6.5	25.8
Total	966415	741358	5840044	16.55	12.69	29.2	3.85	25.4

Les exportations représentent un marché en croissance pour les PMI, le taux d'exportation a augmenté mais il continue de représenter une part relativement plus réduite des débouchés des PME. Si, sur les années 1987-1995 les exportations des PMI ont progressé plus vite que celles des grandes entreprises, la différence sur une période plus récente est moins prononcée. Si on considère l'ensemble des branches industrielles sur une longue période, les grandes entreprises se seraient montrées plus performantes à l'exportation que les petites et moyennes entreprises.

La plupart des PME marocaines reconnaissent qu'il y a une grande différence entre vendre leurs produits sur le marché intérieur et développer un marché d'exportation stable. Les complexités déroutantes de l'exportation, le manque de renseignements sur les marchés, les difficultés de transport et de communication et la méconnaissance des procédures et circuits de distribution sur les marchés étrangers sont autant de facteurs qui trop souvent suffisent à décourager les candidats à l'exportation.

La capacité d'un secteur à créer ou à détruire des emplois en fonction de l'orientation de sa production sur le marché intérieur ou sur le marché extérieur est réductrice. Dans un marché de plus en plus ouvert, c'est la pratique concurrentielle qui génère un processus de création et de destruction des entreprises et des emplois. Ainsi, l'analyse de l'évolution globale et sectorielle d'indices de concentration industrielle permet de mieux éclairer les changements de la structure des marchés et leurs effets sur l'emploi.

La concurrence est donc l'ingrédient essentiel du processus de création. Elle s'organise autour de trois dimensions : les rendements croissants et

économies d'échelles, la structure des marchés et les formes d'introduction de l'innovation.

De plus, on peut difficilement accepter l'idée que la concurrence soit la même dans un secteur où les mêmes producteurs conservent sur la longue durée les mêmes parts de marché que dans un secteur où les entreprises figurant dans le groupe de tête ne sont plus les mêmes quelques années plus tard, avec des niveaux de concentration inchangés en début et en fin de période. Ces deux secteurs seront pourtant jugés de la même manière, au vu des seuls indices de concentration.

C'est en cela que l'analyse du renouvellement des tissus économiques renforce la vision conventionnelle de la concurrence à partir des niveaux de concentration. Elle conduit, en effet, à s'intéresser aux déplacements de parts de marché consécutifs à l'apparition et à la disparition, à la croissance et au déclin des entreprises qui composent un tissu industriel donné ; et pousse à mesurer le niveau de ces déplacements, à déterminer comment ils opèrent et à en apprécier les conséquences, notamment quant aux performances du tissu industriel concerné dans le domaine de l'emploi. A l'image statique donnée par la stabilité des taux de concentration, devrait succéder une image beaucoup plus dynamique.

D'autre part, l'appréciation des comportements de sorties est complexe, ne serait ce qu'en raison de la distinction pas toujours évidente entre cessation de l'activité et faillite. L'accroissement du nombre de banqueroute est moins prononcé dans l'industrie, il est en général fortement localisé dans quatre secteurs : le BTP, le commerce hors alimentation, les hôtels – cafés - restaurants et les services à la production. On considère également que l'âge des entreprises joue un rôle important dans le processus de cessation d'activité, et que le taux de faillite est supérieur à 50 % durant les cinq années qui suivent la création de l'entreprise. Cette liaison vient renforcer la suspicion du lien entre création et faillite, car elle montre que les entreprises récemment créées sont également celles qui possèdent les taux de faillite les plus importants.

Y a-t-il une relation entre le niveau de concentration ou changement dans le niveau de concentration et le niveau de renouvellement. Pour répondre à cette question, il faut donc analyser simultanément les dimensions liées au niveau de concentration et celles liées au niveau de renouvellement.

Il ne faut pas omettre de souligner l'importance des entreprises de niveau intermédiaire qui, dans un secteur d'activité donné, se situent juste en dessous des plus grandes. C'est sur leur capacité à prendre et à conserver une part importante de marché, et sur leur résistance à la concurrence, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, que reposera une part importante du fonctionnement et du dynamisme du marché.

La difficulté réside alors pas seulement dans l'élaboration d'indicateurs de renouvellement, permettant de calculer les déplacements de capacités de production et de parts de marchés résultant de ce renouvellement. Elle concerne également l'exigence de cohérence méthodologique entre, d'une part, les sources et les indicateurs utilisés pour la mesure de la concentration et du positionnement et, d'autre part, la mesure du degré de renouvellement et de ses effets.

III. L'EFFET SALAIRE

Dans l'économie marocaine, la structure des salaires semble être déterminée par l'existence de segments clairement différenciés dans le marché du travail : les critères de distinction étant le degré de stabilité de l'emploi, la sécurité de l'emploi et le niveau des salaires. Cette segmentation conduit à des différenciations de salaires prononcées pour des travailleurs ayant le même niveau de scolarisation et d'expérience.

La segmentation du marché du travail est très prononcée. Au sein des secteurs d'activité économique, on peut observer cinq niveaux et mécanismes de formation des salaires : l'administration centrale, les entreprises publiques, le secteur privé disposant de capacités de négociations collectives, le secteur privé dépourvu de ces capacités et le secteur informel qui opère avec des normes difficiles à identifier et où les normes réglementaires ne sont pas observées. Ces mécanismes influencent le fonctionnement de deux compartiments distincts du marché du travail.

D'abord le marché de travail primaire qui est caractérisé par un emploi stable, une sécurité de l'emploi, des hauts salaires, des cadres de promotion et d'avancement bien définis, l'utilisation de technologies intensives en capital et la présence de syndicats bien organisés. Dans ce compartiment, les salaires sont principalement influencés par les trois premiers niveaux ou mécanismes précédemment mentionnés en plus de

la sphère d'activité du secteur privé qui est dépourvue de mécanismes de négociation collective mais qui dispose d'une sécurité d'emploi. Environ un million de salariés des zones urbaines se retrouvent dans ce marché de travail primaire dont près de 80% travaillent au sein de l'administration centrale ou des entreprises publiques.

En suite, le marché de travail secondaire qui est caractérisé par des emplois instables, une forte mobilité de la main d'œuvre, de bas salaires, des travaux de finition, des activités à faible intensité technologique et une présence syndicale insignifiante. Les salaires dans ce compartiment du marché du travail sont principalement influencés par le poids relatif du secteur privé dépourvu de pouvoir de négociation collective, l'importance des effectifs de salariés des secteurs couverts par des accords collectifs mais travaillant sous des contrats temporaires et la dimension du secteur informel. On estime à un million le nombre d'employés dans le marché de travail secondaire, 50 à 60% d'entre eux sont localisés dans les petites entreprises de moins de 10 salariés et dans les services domestiques.

Du côté de l'offre, divers facteurs exercent une pression à la hausse sur les salaires, mais les changements de la demande de travail ont maintenu les salaires dans une situation de stagnation. L'inflexion de la demande de travail vers les industries moins rémunératrices a compensé les pressions vers la hausse des salaires, exercées par des facteurs agissant du côté de l'offre (le glissement de la composition de la force de travail vers les tranches d'âge plus avancées, l'évolution du niveau de formation des travailleurs, la diminution de la proportion relative de la main d'œuvre féminine). Du côté de la demande de travail, la création nette d'emplois a été positive surtout dans les emplois à bas salaires et dans les entreprises dont le niveau de rémunération est inférieur au salaire moyen. Les emplois créés dans la dernière décennie ont donc eu lieu dans les franges inférieures du spectre des salaires.

Les différences dans les mécanismes de formation des salaires conduisent à une différenciation des salaires pour des niveaux de formation et d'expérience similaires. Les sphères d'activité les plus attractives pour la plupart des personnes sont les entreprises publiques et l'administration centrale. Le moins attractif des secteurs est le secteur organisé non couvert par des accords de négociation collective et les activités de l'informel. La différenciation des salaires par sexe indique une discrimination contre les femmes, particulièrement celles qui ont un

faible niveau de formation. Les accords de négociation collective ne concernent pas plus de 5% des salariés.

III.1. Les entrées et sorties selon le salaire moyen déclaré à la CNSS

L'examen porte sur la période 1995 -97. Le tableau qui suit indique le pourcentage des sorties, réparti selon le salaire moyen déclaré au cours de l'année précédente à l'observation (n - 1). L'effectif des entrées au régime est réparti selon le salaire moyen déclaré au cours de chaque année d'observation.

Tableau 31. Entrées et sorties selon le salaire moyen déclaré à la CNSS
1995 - 1997

Salaires en dhs	Entrées		Sorties		Flux 1997	
	Effectif 97	% (1995-97)	Effectif 97	% (1995-97)	Effectif	%
Inf. à 500	11765	6	10986	8	779	0.97
500 – 1000	32441	15	23503	18	8938	11.11
1000 - 1500	48707	24	31534	25	17173	21.34
1500 - 2000	82903	37	40274	30	42629	52.98
2000 - 5000	32439	14	21049	15	11390	14.16
5000 - 10000	3857	3	3897	3	-40	- 0.05
Sup. à 10 000	1680	1	2089	1	-409	- 0.51
Total	213792	100	133332	100	80460	100

En 1997, le salaire moyen mensuel de la population des sorties s'établissait à 2038 dirhams. 80% de cette population a été déclarée à un salaire inférieur à 2000 dirhams. La même année, le salaire moyen mensuel des assurés actifs au régime était de 2869 dirhams.

Le salaire moyen mensuel de la population des entrées est resté constant sur la période d'étude, de l'ordre de 1800 dirhams. Pour cette même période, le salaire moyen mensuel des assurés actifs avoisinait 2800 dirhams.

Au cours de l'année 1997, 82,24% des entrants ont été déclaré à un salaire inférieur à 2000 dirhams, et 90,60% l'ont été à moins de 2500 dirhams. Près de 62% des entrées étaient déclarées à un salaire mensuel inférieur à 1600 dirhams.

La vulnérabilité concerne donc en priorité les assurés percevant les rémunérations les plus faibles. Cette observation suggère que le phénomène d'éviction du marché formel de l'emploi soit moins lié au

coût du travail ou à celui de la protection sociale, qu'aux fluctuations de la demande en travail peu qualifié. Cette indication se confirme à l'examen des secteurs d'activité les plus concernés par les sorties du régime.

On note une forte concentration pour les salaires compris entre 500 et 2500 dirhams (excédent démographique de 77 099 assurés), avec un pic pour la tranche 1500 - 2000 dirhams qui dégage un solde démographique de 42 629 assurés.

Il y a un déficit sur les tranches de salaires de plus de 6000 dirhams, et en aggravation pour les tranches de plus de 10000 dirhams. Ces constats montrent que globalement les salaires des Entrants sont inférieurs à ceux des Sortants.

III.2. Les salaires et la création et la destruction des emplois dans le secteur industriel.

Dans l'industrie manufacturière, le salaire réel moyen a enregistré une baisse entre 1980 et 1989, suivie d'une hausse à partir de 1990. Le recours accru aux travailleurs temporaires pourrait être à l'origine de la baisse des salaires moyens, dans la mesure où ces travailleurs perçoivent en général des salaires (et avantages sociaux) moins élevés. Ce phénomène peut également être imputé à la réduction de travail du personnel permanent dans de nombreuses entreprises pendant les périodes de ralentissement économique. La baisse des salaires réels et la hausse de l'emploi dans le secteur manufacturier a coïncidé avec une baisse de productivité de la main d'œuvre, mesurée en termes de quantités produites par travailleur.

Le salaire minimum a été revalorisé régulièrement, mais globalement les charges salariales restent faibles, les frais de personnel par salarié n'ont augmenté en moyenne que de 5 à 6% par an. Le total de ces frais ne représente qu'une moyenne de 16% de la valeur ajoutée industrielle. Les coûts non salariaux représentent environ 24% de la totalité des coûts de la main d'œuvre. Ces coûts comprennent les prélèvements obligatoires sur les salaires et les cotisations à la CNSS.

L'Etat cherche à avoir une influence directe sur le niveau des salaires en fixant un salaire minimum qui s'impose à tous les employeurs et employés, y compris les travailleurs temporaires et saisonniers et à

l'exception des jeunes, des apprentis et des stagiaires. Les ajustements du SMIG n'interviennent pas automatiquement. Le SMIG a, pendant un temps, progressé à un taux inférieur à celui de l'inflation, puis il a connu une hausse en termes réels. Entre 1986 et 1997, le SMIG a augmenté en termes réels alors que la productivité de la main d'œuvre et les salaires moyens baissaient dans les entreprises manufacturières.

En 1980, le salaire moyen dans l'industrie représentait un peu plus de 3 fois le SMIG. A la mi-décennie 90, il ne représentait pas plus que 2 fois le niveau du SMIG. Le Maroc est l'un des rares pays où la hausse du salaire minimum a coïncidé avec une baisse réelle des salaires dans le secteur manufacturier.

Les entreprises qui ont les salaires les plus faibles ont des taux de création des emplois élevés, une rotation de la main d'œuvre aussi forte, mais dans l'ensemble elles enregistrent une création nette d'emplois dépassant largement les autres catégories d'entreprises classées selon l'importance du salaire moyen. Les entreprises qui distribuent les plus hauts salaires moyens ont un taux de création réduit, mais la gestion de leur main d'œuvre semble être caractérisée par une stabilité du personnel. En conséquence, leur contribution nette à la création d'emplois est limitée à un taux de 1,6%. Ce sont en général des entreprises de grande dimension, employant un personnel qualifié. L'effectif des entreprises qui se situent dans la catégorie des salaires moyens connaît une gestion de main d'œuvre plutôt stable, avec un taux de rotation variant entre 15% et 17%, les entrées et les sorties des travailleurs dans cette catégorie d'entreprises ne dégagent pas d'intensité.

Tableau 32. Flux des emplois et salaire moyen

Salaires (Kdh)	Créations	Destructions	Emplois moyens	Taux de Création	Taux de Destruct.	Taux de Réalloc.	Taux de Créat.Net	Surpl. En %
< 20	627470	464565	2515302	25.0	18.5	43.4	6.5	36.9
20 - 30	160753	123985	1205487	13.4	10.3	23.6	3.1	20.6
30 - 50	112432	90758	1197154	9.4	7.6	17.0	1.8	15.2
50 - 100	55462	56450	740688	7.5	7.4	14.9	0.1	14.8
+ 100	10298	7394	181407	5.7	4.1	9.6	1.6	8.2
Total	966415	741358	5840044	16.6	12.7	29.3	3.9	25.4

Une idée simple parcourt le monde de l'économie suivant laquelle des chocs de demande négatifs sur l'emploi devraient conduire à des pertes d'emplois plus larges dans des marchés du travail où les salaires relatifs sont rigides, que dans ceux où ils peuvent s'ajuster librement. Cette prédiction a été testée aux Etats-Unis, au Canada et en France sur la

base de données individuelles sur l'emploi et les salaires dans les années quatre-vingt.

Les différences dans les ajustements de ces trois pays à des chocs similaires devraient alors tenir à celles des institutions régulant leurs marchés de travail respectifs.

- Aux Etats-Unis, où le marché est flexible, le salaire relatif des moins qualifiés devrait diminuer ;
- En France, où les marchés sont peu flexibles, l'emploi relatif des moins qualifiés devrait décliner ;
- Au Canada, dont les institutions sont intermédiaires entre celles des Etats-Unis et celles de la France, les changements de salaires devraient être plus faibles qu'aux Etats-Unis et les changements d'emploi plus faibles qu'en France.

Les entreprises françaises réagissent aux rigidités salariales et aux réglementations qui affectent le marché du travail, en modifiant leurs mécanismes de sélection des travailleurs, notamment par un recours toujours plus important aux emplois à faible durée. Mais ces ajustements n'ont pas d'effets sur un niveau d'emploi resté essentiellement stable en France depuis les années soixante, surtout si on le compare à l'évolution de l'emploi aux Etats-Unis et au Canada durant la même période.

Les fluctuations du salaire minimum, les modifications du cadre institutionnel et de l'activité économique n'ont donc pas influencé la tendance générale en France, alors que les effets du cycle des affaires sur l'emploi sont beaucoup plus marqués en Amérique du Nord. En outre, le taux d'emploi (rapport de la population employée à la population totale) a régulièrement diminué en France (il est passé de 55 % en 1965 à 47 % au milieu des années quatre-vingt-dix), alors qu'aux Etats-Unis, parti du même niveau en 1965, le taux d'emploi a crû en tendance pour atteindre 62 % en fin de période. Ces faits constituent l'énigme majeure qu'il nous faut résoudre, partiellement du moins.

Le taux de création d'emplois dus à la naissance d'entreprises (pondéré par la taille de ces entreprises) est très fort en France, contrairement à l'opinion reçue; il est même plus élevé qu'aux Etats-Unis. Toutefois, le taux de suppression d'emplois dus à la mort d'entreprises est

simultanément plus important. Ainsi, la création d'entreprises ne semble pas être la cause des difficultés observées. Notons, par ailleurs, que le poids des petites entreprises, en pourcentage comme en effectif, est plus fort en France qu'aux Etats-Unis.

Les entreprises américaines semblent capables de modifier leur taille, à la hausse comme à la baisse, plus facilement que leurs homologues françaises dans la seconde moitié des années quatre-vingt. La distribution des taux de création et de suppression d'emplois dans les entreprises françaises est plus concentrée (autour de zéro) que celle relative aux entreprises des Etats-Unis. Pour l'instant, on peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer ce fait, sans pouvoir trancher.

Aux Etats-Unis, il n'y a aucune liaison entre la taille de l'établissement et le taux de création net d'emploi, contrairement aux idées reçues. A l'inverse, en France ce taux décroît avec la taille de l'entreprise. Ainsi, les grandes entreprises françaises, à l'opposé de leurs équivalentes américaines, sont responsables des pertes d'emploi observées à la fin des années quatre-vingt. Toutefois, les taux bruts de création et de destruction d'emploi sont dans les deux pays des fonctions décroissantes de la taille des entreprises.

Dans la mesure où la comparaison internationale peut nous guider, il nous faut logiquement nous interroger sur les différences entre les entreprises américaines et françaises et les entreprises nationales : rôle de l'actionnariat public et privé, objectifs, sélection et incitation des dirigeants, organisation du travail et gestion de la main-d'œuvre, etc.

IV. L'EFFET PRODUCTIVITE

La croissance de l'industrie nationale demeure une croissance à faible productivité. L'évolution des effectifs industriels s'est accélérée mais cette croissance ne s'est pas accompagnée d'une amélioration sensible de la productivité apparente du travail. La productivité réelle a même subi une tendance à la baisse. Bien plus, les indices d'évolution de la productivité réelle dans l'industrie nationale montrent une régression dans plusieurs branches entre 1987 et 1999. Il s'avère que les secteurs traditionnellement exportateurs ne font pas preuve d'innovation dans l'organisation du travail et enregistrent des pertes de productivité.

Une des causes de cette régression est le vieillissement de l'appareil productif dans certaines branches. La deuxième raison est le sur-effectif dans certaines branches et entreprises publiques. Enfin, le bas niveau des salaires ne stimule pas le rendement.

Paradoxalement, les entreprises qui enregistrent une très faible productivité sont celles qui participent le plus dans les mouvements de création des emplois, qui dégagent des taux de création largement supérieurs à la moyenne. Si ces entreprises connaissent aussi des taux de destruction élevés, leur contribution à la création nette des emplois est plus sensible que celle des unités où le niveau de productivité est moyen ou fort.

Les difficultés théoriques et pratiques inhérentes à la mesure de la productivité sont nombreuses. Deux mécanismes peuvent ainsi fausser tout diagnostic sur l'évolution de la productivité : d'une part, des biais résultent de l'agrégation des branches d'activité où les niveaux et les rythmes de productivité sont sensiblement différents; d'autre part, comme le travail et le capital ne s'ajustent pas instantanément aux variations de la production, les évolutions heurtées de la production à court terme affectent la productivité.

Tableau 33. Flux des emplois et productivité

Productivité (Kdh)	Créat.	Destruc.	Emplois moyens	Taux de Création	Taux de Destruct.	Taux de Réalloc.	Taux de Créat.Net	Surpl. En %
< 30	539636	417864	2168395	24.9	19.3	44.2	5.6	38.5
30 - 50	180442	130075	1254503	14.4	10.4	24.8	4.0	20.7
50 - 100	142357	114744	1270444	11.2	9.0	20.5	2.2	18.1
100-200	65927	50082	673978	9.8	7.4	17.2	2.4	14.9
+ 200	38053	28593	472725	8.1	6.1	14.1	2.0	12.1
Total	966415	741358	5840044	16.6	12.7	29.3	3.9	25.4

Quelle est l'impact de la mobilité des facteurs de production et plus particulièrement du facteur travail sur la croissance de la productivité de chaque branche ? Y a-t-il des logiques sectorielles différenciées de la croissance de la productivité ?

Répondre à ces questions implique en premier lieu de dresser l'état des disparités sectorielles de productivité du travail : quels sont les secteurs les plus productifs, et pourquoi ? Les écarts de productivité entre secteurs se sont-ils affaiblis durant ces dix dernières années ou au contraire se sont-ils renforcés ?

Les niveaux sectoriels de productivité sont très disparates. Ils dépendent non seulement de la combinaison productive utilisée (intensité capitaliste) mais aussi de la qualité des facteurs (qualification des travailleurs, technologie et ancienneté du capital) et de leur degré d'utilisation.

Ces dix dernières années, les disparités sectorielles de productivité se sont légèrement modifiées. Dans l'industrie, les disparités se sont renversées dans certaines branches et se sont accentuées dans d'autres. Dès lors, la réallocation des facteurs vers des secteurs plus ou moins productifs modifie l'évolution de leur productivité.

L'importance de la concurrence internationale n'est pas sans effet sur les choix des modes de production retenus. A priori, les considérations de productivité doivent s'imposer dans les secteurs "exposés" alors que la croissance peut être plus favorable à l'emploi dans les secteurs "abrités". Ainsi, dans presque tous les pays, au cours des deux dernières décennies, les gains de productivité dans les industries manufacturières, secteurs relativement ouverts aux échanges internationaux, ont été plus élevés que dans l'ensemble des secteurs qui ne donnent pas lieu à des échanges internationaux comme la construction et la plupart des services.

L'éventail des valeurs ajoutées par employé s'est modifié. Divers facteurs ont du contribuer à ce mouvement : il en est ainsi des changements dans la combinaison technique de production (il existe une relation positive entre la valeur ajoutée par personne employée et l'intensité capitaliste). Mais l'intensité capitaliste n'explique certainement pas tous les écarts sectoriels de productivité. Il en est ainsi de la qualification des travailleurs, de l'âge, du capital, du travail posté et des marges de capacité de production.

Globalement, l'arbitrage productivité-emploi est toujours plus favorable à l'emploi dans les branches les moins exposées. Mais, il est intéressant de constater certaines mutations : les contraintes à la productivité semblent désormais s'imposer à un nombre croissant de branches où l'emploi ne progresse que lentement.

V. INVESTISSEMENT ET EMPLOI

L'observation des données sur les ratios de l'investissement par emploi montre que les taux de destruction des emplois sont les plus bas dans la catégorie des entreprises où ce ratio est moyen ou élevé. La création des emplois dans ce type d'entreprises est sensiblement plus forte que par rapport aux autres tranches de ce ratio. En conséquence, les taux nets de création d'emplois sont de loin plus élevés que dans les petites unités.

Dans la relation investissement/emploi, le taux d'utilisation des capacités de production du matériel est un indicateur significatif du niveau de la dynamique des marchés des biens et du travail. Observé dans son évolution et ses variations, il est sensé refléter le comportement d'autres variables de la croissance des activités : la production, la demande et l'investissement et par conséquent l'emploi.

Tableau 34. Flux des emplois et investissement

Invst. (Kdh)	Créations	Destruct.	Emplois moyens	Taux de Création	Taux de Destruct.	Taux de Réalloc.	Taux de Créat.Net	Surpl.
< 10	668331	589997	4053113	16.5	14.6	31.1	1.9	29.1
10 - 15	68034	49165	436299	15.6	11.3	26.9	4.3	22.6
15 - 20	48238	21377	267298	18.1	8.0	26.1	10.1	16.0
20 - 50	108277	49941	650827	16.6	7.7	24.3	9.0	15.4
+ de 50	73535	30878	432507	17.0	7.2	24.2	10.0	14.3
Total	966415	741358	5840044	16.6	12.7	29.3	3.9	25.4

Les enquêtes sur l'industrie montrent que l'utilisation des capacités de production a connu une dégradation marquée dans les quinze dernières années. Sur les 18 branches des industries de transformation, douze ont connu une baisse assez nette de l'utilisation de leurs capacités productives. Les activités qui ont amélioré le niveau de fonctionnement de leurs équipements sont en général celles où le taux d'utilisation était initialement très faible (entre 40 et 60%) et où l'effet de taille minimale joue plus qu'ailleurs (Construction des machines, Matériel de transport, Industries métalliques, Cimenteries). Les utilisations les plus optimales du parc matériel se rencontrent dans les activités fortement capitalistiques, et où prédomine la présence d'entreprises publiques et des situations de monopole ou d'oligopole (Industries métalliques 77%, Chimie des engrais et Industrie du tabac avec 66% chacune). Les plus faibles utilisations du matériel se retrouvent dans les activités caractérisées par l'existence de nombreuses petites et moyennes entreprises (Cuir et chaussures, Ouvrages en métaux, Industries

alimentaires, Confection avec des taux respectifs de 45%, 48%, 52% et 54%).

Un tel fléchissement observé assez durablement hypothèque les conditions d'une reprise de l'investissement et de l'emploi. Les causes d'une sous utilisation des capacités de production peuvent revenir aux difficultés d'approvisionnement en intrants, à des problèmes de chaîne de production, au manque de main d'œuvre qualifiée ou de cadres. Mais quand la baisse du TUC dure et s'étend à la plupart des activités, elle peut être interprétée comme le résultat d'une progression insuffisante de la demande ou d'un effort d'investissement inapproprié. Le TUC est l'un des principaux déterminants de la rentabilité du capital engagé dans l'activité productive. Aussi, son fléchissement peut entraîner une baisse de sa rentabilité ou aviver les tensions dans le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits.

Trois facteurs de détermination de l'utilisation des capacités de production sont généralement distingués : la demande anticipée par les entreprises qui ajustent leurs capacités de production et donc l'embauche aux débouchés qu'elles escomptent, la rentabilité ou la profitabilité anticipée des investissements et le coût relatif du capital et du travail. Deux remarques préalables doivent être formulées : d'une part, la baisse de l'utilisation des capacités de production s'effectue dans un contexte global de croissance lente et, d'autre part, la plus grande partie des branches industrielles affichent une évolution de l'investissement sur la période 1984 - 1998 plus élevée que celle de la production et de l'emploi.

Depuis 1984, la progression de la demande est plus faible qu'antérieurement. Mais surtout, l'irrégularité de son évolution rend les anticipations difficiles. Il faut constater qu'au cours de ces dernières années, l'industrie a pâti du ralentissement de la consommation des ménages et a éprouvé des difficultés à réagir rapidement à l'évolution de la demande externe. C'est vrai en ce qui concerne la demande internationale : des parts de marché ont été perdues depuis 1984, même si ces pertes ne sont pas très importantes. C'est également vrai sur le marché intérieur : la demande locale est en progression lente, elle est captée en partie par les flux de la contrebande, et elle trouve un meilleur rapport qualité- prix dans l'offre extérieure de plus en plus présente sur le marché national. On a pu le constater au cours de la période récente

puisque, les importations se sont accrues sensiblement alors que les exportations stagnaient.

Le diagnostic sur la relation investissement/capacité de production est rendu particulièrement délicat par l'absence de séries sur les immobilisations, l'amortissement du capital et les générations d'investissement. On pourrait penser que l'investissement dans le contexte de la période, visait d'abord à accroître la productivité plutôt qu'à développer les capacités de production. Cela n'aurait rien d'étonnant : en période de lente croissance et de stagnation des débouchés, les entreprises tentent d'abord d'améliorer leur compétitivité. Or, il ne s'agit pas seulement d'un passage d'un investissement de capacité, tourné vers la satisfaction de la demande, à un investissement de productivité visant à assurer une amélioration de l'offre dans une conjoncture de concurrence exacerbée par la stagnation des débouchés. Il semble plutôt lié à une mauvaise anticipation de la demande, ce qui risque de se répercuter sur la rentabilité des investissements (d'autant plus que les taux d'intérêt réels élevés exercent un renchérissement du coût de l'investissement) et sur la gestion de la main d'œuvre.

Les données quantifiées sur les tendances de la durée d'utilisation des équipements et sur le coût relatif capital - travail ne sont pas disponibles pour nous permettre une analyse précise sur la combinaison et la substitution des facteurs de production dans la décision d'investissement et d'élargissement des capacités de production. Bien sûr, des facteurs spécifiques à certaines activités influent sur la durée d'utilisation des équipements d'une entreprise. Par exemple certaines contraintes techniques obligent à une utilisation continue ou semi-continue des équipements. Il est aussi admis que le coût relatif a connu dans les pays développés une évolution favorisant la progression de la durée d'utilisation des équipements. Une évolution due à la montée des taux d'intérêt réels et à l'état du marché du travail.

L'allongement de la durée d'utilisation des équipements est vraisemblablement un substitut au manque de capital. Or, l'industrie nationale n'est pas dans ce cas de figure. De plus, dans les enquêtes qualitatives, une majorité d'entreprises déclarent se heurter à des obstacles pour allonger la durée d'utilisation de leurs équipements. Les difficultés les plus fréquemment signalées sont : l'absence de personnel qualifié, les réticences du personnel, les obstacles législatifs ou réglementaires, l'opposition syndicale ou les obstacles techniques.

Cependant, quelque soit l'évolution de ce coût relatif capital- travail, on peut se demander si sa tendance affecte vraiment l'investissement. En supposant que les facteurs financiers de l'investissement soient bien orientés, la décision de l'investissement dépend largement de l'anticipation des entreprises quant au comportement de la variable déterminante qu'est la demande.

VI. CONCLUSION

Sur la base de ces observations, une réflexion superficielle conduirait à la conclusion qu'un contexte économique favorable à la croissance devrait favoriser le développement des entreprises et la création des emplois, d'où plus de croissance, moins de déclin de l'activité et moins de destruction d'emplois. Il n'en est pas toujours ainsi. Le constat de base est celui d'une nette corrélation positive entre taux de création et de disparition, de croissance et de suppression. Les activités économiques, les zones géographiques et les périodes où l'on crée le plus d'entreprises sont aussi celles où les cessations d'activité sont les plus fortes, où les taux de croissance des entreprises existantes en expansion sont les plus forts et où les taux de diminution des entreprises en déclin sont les plus élevés.

Mais, pour mieux affiner cette analyse d'autres catégories de variables doivent être identifiées :

- la création pure, qui fait référence au nombre d'entreprises créées ex-nihilo chaque année dans une industrie ou une activité;
- la diversification, qui correspond aux acquisitions inter ou intra-activités au cours de la période;
- la réactivation, qui concerne uniquement ici les PMI recouvrant leur activité après une période de cessation.

La disponibilité d'une information plus élaborée facilitera une analyse plus poussée et révélera vraisemblablement des différences importantes selon les secteurs. Ainsi, le niveau total de créations (ex-nihilo plus diversification) est particulièrement faible dans le secteur de la construction, alors qu'on note un accroissement important d'entrants dans les transports et les télécommunications. De manière générale, le nombre d'opérations de diversification est plutôt faible, à l'exception notable du commerce.

La création constitue la clef du processus de renouvellement du tissu économique, ce qui indique qu'un renouvellement constant des entreprises appartenant au parc, ne doit pas être pour autant interprété comme un indicateur de croissance forte du nombre des entreprises car les faillites sont également nombreuses.

En effet, l'étude met bien en évidence le lien fort existant entre entrée et sortie sur le marché qui conduit à un accroissement lent, mais régulier du parc. Toutes choses égales par ailleurs, le nombre croissant d'entrants (du moins jusqu'au début des années quatre-vingt-dix) a longtemps entraîné un accroissement parallèle du nombre de sortants (cependant toujours plus faible), dû au niveau élevé de disparitions durant les cinq premières années mais également au fait que le taux marginal de création est largement lié à la présence de firmes vulnérables sujettes à un fort taux de disparition.

La décroissance de l'entrée au début des années quatre-vingt-dix, peut être liée à l'important contingent de petites entreprises créées mais également au large mouvement de diversification affectant le commerce et les services.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE.	14
TABLEAU 2.	CREATION D'EMPLOIS ENTRE 1996 ET 1999 SELON LES BRANCHES D'ACTIVITE : MILIEU URBAIN.	18
TABLEAU 3.	FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : RESUME DES DONNEES. 1985-1996.....	20
TABLEAU 4.	COMPARAISON INTERNATIONALE DES FLUX D'EMPLOIS	21
TABLEAU 5.	SPECIMEN DES RELEVES STATISTIQUES ISSUS DES ENQUETES INDUSTRIELLES (EDITIONS 1985, 1992 ET 1999)	27
TABLEAU 6.	STRUCTURE DES INDICATEURS DE FLUX D'EMPLOIS POUR LES ANNEES 1986, 1987,1999, OU 1986-1999	37
TABLEAU 7.	CREATION DES ENTREPRISES	44
TABLEAU 8.	AFFILIATION A LA CNSS.....	46
TABLEAU 9.	CREATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES.....	48
TABLEAU 10.	DISSOLUTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES.....	48
TABLEAU 11.	CREATION ET DISSOLUTION D'ENTREPRISES DANS LES IAA	55
TABLEAU 12.	CREATION ET DISSOLUTION D'ENTREPRISES DANS LES IAA	56
TABLEAU 13.	CREATION ET DISSOLUTION D'ENTREPRISES DANS LES ICP.....	57
TABLEAU 14.	CREATION ET DISSOLUTION D'ENTREPRISES DANS LES IMM.....	58
TABLEAU 15.	CREATION ET DISSOLUTION D'ENTREPRISES DANS LES I E E.....	59
TABLEAU 16.	ENTREES/SORTIES DANS LE REGIME DE LA CNSS	63
TABLEAU 17.	ENTREES ET SORTIES DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE PAR SECTEUR. ANNEE 1997.....	67
TABLEAU 18.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	69
TABLEAU 19.	FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION: (RESUME DES DONNEES. 1985-1996).....	70
TABLEAU 20.	FLUX D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION: RESUME DES DONNEES. 1985-1996.....	71
TABLEAU 21.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	75
TABLEAU 22.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	79
TABLEAU 23.	ENTREES ET SORTIES A LA CNSS.....	83
TABLEAU 24.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	85
TABLEAU 25.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	86
TABLEAU 26.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : CAS DES PMI	89
TABLEAU 27.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION CAS DES GUI	90
TABLEAU 28.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION EXPORTATRICES	95
TABLEAU 29.	TAUX ANNUELS DES FLUX D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION NON EXPORTATRICES.....	95
TABLEAU 30.	FLUX DES EMPLOIS SELON LE NIVEAU DES EXPORTATIONS.....	96
TABLEAU 31.	ENTREES ET SORTIES SELON LE SALAIRE MOYEN DECLARE A LA CNSS 1995 - 1997.....	100
TABLEAU 32.	FLUX DES EMPLOIS ET SALAIRE MOYEN	102
TABLEAU 33.	FLUX DES EMPLOIS ET PRODUCTIVITE.....	105
TABLEAU 34.	FLUX DES EMPLOIS ET INVESTISSEMENT	107

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.	INDICATEURS DE CROISSANCE - TAUX ANNUEL MOYEN : 1987-1999	17
GRAPHIQUE 2.	EVOLUTION DES CAPITAUX INVESTIS EN CREATION ET AUGMENTATION DE CAPITAL (EN MILLIARDS DE DH)	46
GRAPHIQUE 3.	EVOLUTION ANNUELLE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	49
GRAPHIQUE 4.	CREATION NETTE D'ENTREPRISES.....	50
GRAPHIQUE 5.	EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR GRANDES BRANCHES DE L'INDUSTRIE.....	53
GRAPHIQUE 6.	CONTRIBUTION SECTORIELLE A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES.....	54
GRAPHIQUE 7.	TAUX D'ENTREES ET DE SORTIES DES ADHERENTS AU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE	62